

# GUIDE DE L'INTERNE EN PHARMACIE



Édition 2013/2014

GRUPE  
PASTEUR  
MUTUALITE



Professionnels de santé :  
votre assurance

**SPÉCIAL  
PHARMACIEN**

**GROUPE  
PASTEUR  
MUTUALITE**



**PHARMATEAM**  
l'assureur du pharmacien

Parce que  
nous vous **connaissons bien**  
nous vous **protégeons mieux !**

**Côté vie  
professionnelle :**

- ▶ Prévoyance
- ▶ Emprunteur
- ▶ Santé
- ▶ Multirisque  
Officine dont RCP
- ▶ Multirisque  
Immeuble

**Côté vie privée :**

- ▶ Épargne Retraite
- ▶ Habitation
- ▶ Automobile

**CONTACTEZ-NOUS :**

**04 72 82 33 55**

ou

**[www.pharmateam.fr](http://www.pharmateam.fr)**

Pharmateam SCAMP - Société de Courtage d'Assurance Médicales et Pharmaceutiques

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 Euros - R.C.S. Lyon B 348 658 063 - 31, cours Emile ZOLA, 69100 Villeurbanne - N° Orias : 07 000 094 Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances

# SOMMAIRE

	Lexique des sigles utilisés dans ce guide .....	4
	Le mot de la FNSIP .....	5
	Le mot du Président de Groupe Pasteur Mutualité .....	7
	Le mot du Doyen .....	9
<b>I</b>	<b>LES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES</b> .....	11
1.	LE SCHÉMA DES ÉTUDES .....	11
2.	LE CONCOURS .....	11
	2.1. Le programme .....	12
	2.2. Les sept interrégions .....	12
<b>II</b>	<b>LES ACTEURS DE LA FORMATION</b> .....	12
1.	L'UNIVERSITÉ ET L'IUFR DE PHARMACIE .....	12
2.	LES ÉTABLISSEMENTS FORMATEURS .....	13
	2.1. Les territoires de santé .....	13
	2.2. Les établissements spécialisés .....	13
<b>III</b>	<b>LE PARCOURS DE L'INTERNE</b> .....	13
1.	LES INTERLOCUTEURS .....	13
	1.1. L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) .....	13
	1.2. L'Agence Régionale de Santé (ARS) .....	14
	1.3. Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) .....	14
	1.4. Le Centre Hospitalier (CH) .....	14
	1.5. Les coordonnateurs .....	15
	1.6. Les représentants des internes .....	15
2.	LE CHOIX DE LA SPÉCIALITÉ .....	15
	2.1. Le Diplôme d'Études Spécialisées (DES) .....	15
	2.1.1. Organisation .....	15
	2.1.2. Conditions d'inscription .....	16
	2.1.3. Validation .....	16
	2.2. Les formations complémentaires .....	16
3.	LES STAGES PRATIQUES .....	16
	3.1. L'agrément des services .....	16
	3.2. L'adéquation / répartition des stages .....	17
	3.3. Le choix des stages .....	17
	3.4. La validation des stages .....	17

# SOMMAIRE

4.	<b>LA MOBILITÉ</b>	17
4.1.	Inter-CHU	18
4.2.	Stages à l'étranger / dans les DOM-COM / stages humanitaires	18
4.2.1.	Votre protection sociale en cas de stage à l'étranger	19
4.2.2.	Démarches à effectuer	20
4.2.3.	La Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)	21
5.	<b>LA RECHERCHE DURANT L'INTERNAT</b>	21
5.1.	La formation à la recherche et le Master	21
5.2.	La disponibilité pour recherche	22
5.3.	Les financements	22
6.	<b>REMPACEMENTS</b>	26
6.1.	Les remplacements en officine	26
6.2.	Les remplacements en industrie, en laboratoire de biologie médicale et en établissement de santé ou médico-social	26
6.2.1.	Industrie pharmaceutique	26
6.2.2.	Laboratoire de biologie médicale	26
6.2.3.	Etablissement de santé ou médico-social	27
<b>IV</b>	<b>LES FONCTIONS DE L'INTERNE</b>	27
1.	<b>LES OBLIGATIONS</b>	27
1.1.	Les obligations de service	27
1.2.	Le service de gardes et astreintes	27
2.	<b>LES DROITS</b>	28
2.1.	Congés	28
2.2.	Position de « surnombre »	31
2.3.	Autorisations d'absences rémunérées	31
2.4.	Disponibilité	31
2.5.	Droit syndical et droit de grève	32
3.	<b>LA RÉMUNÉRATION</b>	32
4.	<b>LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'INTERNE</b>	34
4.1.	La responsabilité civile	34
4.2.	La responsabilité pénale	34
<b>V</b>	<b>CURSUS DE L'INTERNE</b>	35
1.	<b>DES DE PHARMACIE (DES PHARMA)</b>	36
1.1.	Déroulement et obtention du DES PHARMA	37
1.2.	Option PH-PR Formation et débouchés	38
1.3.	Option PIBM Formation et débouchés	39

# SOMMAIRE

2.	DES INNOVATION PHARMACEUTIQUE ET RECHERCHE (DES IPR)	40
2.1.	Déroulement et obtention du DES IPR	41
2.2.	Débouchés	42
3.	DES DE BIOLOGIE MÉDICALE (DES BM)	42
3.1.	Déroulement et obtention du DES BM	43
3.2.	Débouchés	44
<b>VI</b>	<b>LA FIN DU PARCOURS</b>	<b>45</b>
1.	LA THÈSE	45
1.1.	Déroulement et conseils	46
1.2.	La composition du jury de thèse	46
1.3.	Le prix de thèse Groupe Pasteur Mutualité Pharmaciens	48
2.	LE POST INTERNAT	48
2.1.	Les fonctions hospitalo-universitaires : AHU	48
2.2.	Les fonctions d'Assistant des Hôpitaux	49
2.3.	Les fonctions partagées entre CHU et CH : Assistant Spécialiste Régional	49
2.4.	Protection sociale / Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)	49
3.	L'INSTALLATION EN BIOLOGIE MÉDICALE	50
4.	LA CARRIÈRE HOSPITALIÈRE ET HOSPITALO-UNIVERSITAIRE	50
4.1.	Le recrutement	50
4.1.1.	Hospitalier	50
4.1.2.	Hospitalo-universitaire	51
4.2.	Démarches administratives	52
4.2.1.	Pièces à fournir selon la spécialité	53
4.2.2.	L'obtention de la Carte de Professionnel de Santé (CPS)	55
4.2.3.	Le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS)	55
<b>VII</b>	<b>LA VIE PRATIQUE ET ASSOCIATIVE</b>	<b>57</b>
1.	LE LOGEMENT	57
2.	LA SANTÉ ET LES ASSURANCES	57
2.1.	Les assurances obligatoires ou indispensables	59
2.2.	Médecine du travail	61
3.	L'ACCÈS À L'INFORMATION	62
4.	LA VIE ASSOCIATIVE	62
5.	LES LOISIRS	62
	<b>ANNEXES</b>	<b>63</b>

# LEXIQUE des sigles utilisés dans ce guide :

- AHU** : Assistant Hospitalo-Universitaire.
- ARS** : Agence Régionale de Santé.
- CAVP** : Caisse Autonome de Vieillesse des Pharmaciens.
- CEAM** : Carte Européenne d'Assurance Maladie.
- CFE** : Caisse des Français à l'Étranger.
- CH/CHG** : Centre Hospitalier/ Centre Hospitalier Général
- CHU** : Centre Hospitalier Universitaire.
- CLEISS** : Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale.
- CME** : Commission Médicale d'Établissement.
- CNAMTS** : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.
- CNPH** : Concours National de Praticien Hospitalier.
- COFRAC** : Comité Français d'Accréditation.
- CPS** : Carte de Professionnel de Santé.
- CSP** : Code de la Santé Publique.
- DESC** : Diplôme d'Études Spécialisées Complémentaires.
- DES** : Diplôme d'Études Spécialisées
- DU / DIU** : Diplôme Universitaire ou Inter-Universitaire.
- DOM / COM** : Département d'Outre-Mer / Collectivité d'Outre-Mer.
- EBM** : Examen de Biologie Médicale.
- ECTS** : European Credits Transfer System
- EEE** : Espace Économique Européen. États de l'Union Européenne + la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. La Suisse applique la législation en matière de sécurité sociale.
- FNSIP** : Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie.
- HPST** : Loi "Hôpital, patients, santé, territoires" - Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- IRCANTEC** : Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques.
- UFR** : Unité de Formation et de Recherche
- LBM** : Laboratoire de Biologie Médicale.
- PH** : Praticien Hospitalier.
- QCM** : Questionnaire à choix multiple.
- RCP** : Responsabilité Civile Professionnelle.
- RSI** : Régime Social des Indépendants - Régime obligatoire de sécurité sociale pour les non salariés.
- SROS** : Schéma Régional d'Organisation des Soins.
- UFR** : Unité de Formation et de Recherche.

# Le mot de la FNSIP

---

La Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie, qui regroupe et représente les syndicats locaux des 24 villes hospitalo-universitaires françaises soit plus de 1800 internes en Pharmacie de France est heureuse de vous présenter la quatrième édition du Guide de l'Interne en Pharmacie.

Lancé il y a maintenant quatre ans, ce guide reste fidèle aux objectifs qui ont fait son succès : informer et guider les internes et futurs internes!

Pour les étudiants en Pharmacie, il est toujours complexe d'appréhender les filières qui s'ouvrent aux candidats reçus au concours de l'Internat en Pharmacie. C'est pourquoi ce guide largement diffusé depuis maintenant quatre ans leur permettra de s'informer sur l'ensemble des formations offertes par la réussite au concours. L'étudiant en Pharmacie fera ainsi le choix réfléchi de passer le concours en possession d'informations ô combien précieuses. Ce guide dispense donc de nombreuses informations relatives au cursus de l'interne en général, à celles des différents Diplômes d'Etudes Spécialisées ainsi qu'aux modalités pratiques prévues par les statuts de l'interne. L'interne est un praticien en formation spécialisée, mais son temps est précieux et nul ne le démentira : quatre années d'internat passent très vite ! Ce guide permettra au nouvel interne, dès sa prise de fonction et tout au long de son cursus, de construire son projet professionnel avec les outils et conseils nécessaires.

Cette quatrième édition a maintenu la trame initiale qui retrace le chemin de l'interne au travers de son cursus. Ce guide couvre les modalités techniques de chaque DES en termes de formation hospitalière et universitaire, du premier semestre jusqu'à l'assistantat en passant par la thèse d'exercice. Il guidera jusqu'aux portes du Concours National de Praticien Hospitalier les internes qui auront choisi cette voie. Nous avons, comme dans l'édition précédente, actualisé les références réglementaires au gré des nouvelles modifications survenues cette année et en attendant les nouvelles concernant la loi portant réforme de la biologie et l'éventuelle qualification en pharmacie hospitalière.

La FNSIP tient à remercier en particulier Raphaël Bérenger, créateur de ce guide. La Fédération remercie également le Groupe Pasteur Mutualité qui co-édite ce guide et sans qui rien n'aurait été possible. La FNSIP n'existerait certainement pas sans ce partenaire privilégié. Nous remercions enfin l'ensemble du bureau de la FNSIP ainsi que tous ses membres du Conseil d'Administration pour leur soutien et leur travail à nos côtés.

Notre dernier remerciement ira à vous, internes en Pharmacie, qui avez choisi cette voie et pérennisez ainsi notre internat. Sachez saisir la chance d'être internes aujourd'hui afin de mieux construire la Santé de demain.

Pour le bureau de la FNSIP 2013 - 2014, les co-Présidents,  
Clément Massé et Clémentine Nesme



## Professionnels de santé : votre assurance

### Présentation de Groupe Pasteur Mutualité :

Groupe mutualiste d'assurances de premier plan, Groupe Pasteur Mutualité propose une gamme de garanties complètes et performantes en santé, prévoyance, responsabilité civile professionnelle, multirisque du cabinet, assurance vie, garantie autonomie, assurance de prêt, habitation et automobile.

Administré depuis plus de 150 ans par des professionnels de santé, Groupe Pasteur Mutualité s'engage aux côtés de ses adhérents, dès le début de leurs études, pour leur apporter des solutions en parfaite adéquation avec leur profession et leur vie privée.

Le Groupe inscrit la solidarité et l'entraide au coeur de son projet de développement. À travers ses politiques d'action sociale et de prévention, il est l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé.

### Groupe Pasteur Mutualité en bref :

- Près de 100 organismes mutualistes fédérés par un Groupe administré par des professionnels de santé.
- 300 salariés dont 110 conseillers répartis sur toute la France.
- 169 000 personnes protégées.
- Une solidité financière reconnue.
- Un acteur impliqué et engagé du monde de la santé.

**Pour plus de renseignements :**

**01 40 54 54 54**  
Du lundi au vendredi de 8H30 à 18H00

ou consultez notre site Internet [www.gpm.fr](http://www.gpm.fr)

# Le mot du Président de Groupe Pasteur Mutualité

---

Cher(e) ami(e),

Voici la quatrième édition du guide de l'interne en pharmacie, confirmant l'utilité de cet ouvrage et la qualité de notre partenariat avec la FNSIP. La nouveauté, pour l'étudiant, de la vie d'interne, la complexité de l'organisation de cette carrière associant études et activité professionnelle, la variété et la richesse des choix de carrière offertes par les études pharmaceutiques justifient plus que jamais la nécessité de ce guide pratique.

L'année 2013 a été le théâtre de nombreux changements ou projets de changements :

- La réforme du 3<sup>ème</sup> cycle,
- Le vote de la loi portant réforme de la biologie médicale,
- L'autorisation de vendre des médicaments sur internet par les pharmaciens,
- Le Pacte de confiance pour l'hôpital,
- Le rapport sur les conditions de travail des étudiants, internes et assistants qui a conduit à une revalorisation de l'indemnisation des gardes et des indemnités de sujétion.

Autant de nouveautés qui auront un impact direct sur vos études et sur votre exercice professionnel futur.

Vous simplifier l'accès à l'information, bénéficier de l'expérience des anciens, ne pas tomber dans les mêmes embûches, profiter de leurs « bons plans », vous adresser aux bons interlocuteurs, connaître les bonnes démarches pour les bons objectifs : voilà le but du guide. Beaucoup de questions se bousculent dans la tête, mais lesquelles poser pour avoir les réponses utiles ? Pour cela il faut y voir clair dans l'organisation et s'y retrouver dans ces grandes administrations que sont le CHU, l'hôpital et l'université.

Bienvenue dans ce nouveau monde professionnel hospitalier et universitaire passionnant !

Ce guide vous apporte les informations indispensables pour prendre les décisions qui conditionneront votre devenir professionnel :

- Un point exhaustif sur le parcours universitaire et hospitalier de l'interne ainsi que l'identité de vos interlocuteurs.
- Un exposé clair sur le déroulement de vos stages hospitaliers au CHU, en inter-CHU ou à l'étranger, sur vos droits ou votre statut au sein de l'hôpital.
- Des informations concrètes sur votre protection sociale et vos bulletins de salaire.
- Des conseils pratiques sur les remplacements, la carrière hospitalière ou en secteur privé.

Groupe Pasteur Mutualité est heureux d'accompagner les futurs pharmaciens ou biologistes médicaux que vous êtes appelés à devenir. Nous espérons être, ainsi, à vos côtés à tous les moments importants de votre carrière.

Je remercie personnellement la FNSIP, par l'intermédiaire de ses Présidents et Vice-présidents, pour la richesse de ce partenariat, dont le présent guide est un très bel exemple. Nous avons été très heureux d'y contribuer dans le cadre d'un partenariat porteur et efficace.

Cher(e) ami(e), souhaitant que ce guide contribue au lancement de belles carrières, je vous adresse mes plus sincères vœux de réussite.

Docteur Bruno Gaudeau  
Président de Groupe Pasteur Mutualité



## Professionnels de santé : votre assurance

DES SOLUTIONS  
CONÇUES PAR ET POUR  
LES PROFESSIONNELS  
DE SANTÉ

- **Santé :**  
Complétez vos remboursements de frais de santé.
- **Prévoyance :**  
Maintenez vos revenus en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et protégez votre famille en cas de décès.
- **Responsabilité civile professionnelle et protection juridique :**  
Protégez-vous des litiges de votre vie professionnelle et assurez la réparation financière d'un préjudice causé à un tiers.
- **Multirisque du cabinet :**  
Faites face aux risques matériels de toutes sortes et assurez la pérennité de votre cabinet.
- **Épargne / Retraite :**  
Constituez-vous un capital, dynamisez votre épargne ou préparez votre retraite grâce à nos contrats d'assurance vie Altiscore.
- **Perte d'autonomie :**  
Bénéficiez du versement d'une rente en cas de dépendance totale ou partielle.
- **Garantie en couverture de prêt :**  
Assurez vos emprunts immobiliers et/ou professionnels.
- **Auto / Habitation :**  
Assurez vos véhicules et votre habitation.
- **Garantie exercice en groupe :**  
Faites face à l'absence ou à la disparition d'un associé.

Pour plus d'informations :

01 40 54 54 54

Du lundi au vendredi de 8H30 à 18H00

ou

[www.gpm.fr](http://www.gpm.fr)



# Le mot du Doyen

---

Beaucoup de nos étudiants en Pharmacie se posent de nombreuses questions sur le concours de l'internat et sur les fonctions de l'interne en pharmacie dans nos hôpitaux. Une fois le concours réussi, le jeune interne s'interroge alors sur le cursus de formation qu'il va suivre, sur les possibilités de mobilité, sur l'accès à la recherche et bien d'autres questions encore.

Où en trouver les réponses ?

Jusqu'à présent, les réponses se trouvaient essentiellement dans différents textes réglementaires ou à partir d'éléments d'information épars glanés çà et là dans tel ou tel guide à destination des étudiants. Aujourd'hui, grâce à la Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie (FNSIP), la réponse est tout autre puisque cette Fédération s'est courageusement attaquée à cette problématique en décidant de rédiger un guide de l'Interne.

À parcourir le sommaire de ce guide, nous sommes totalement confortés sur le fait que tout étudiant ou tout interne en Pharmacie trouvera ici les réponses aux questions qu'il se pose et même à toutes les questions qu'il ne s'est peut-être jamais posées. Le travail présenté est absolument remarquable, à la fois d'une extrême précision et d'une exhaustivité sans faille. Tous les sujets sont abordés : les études pharmaceutiques, les acteurs de la formation, le parcours de l'interne, ses fonctions et ses perspectives professionnelles à l'issue de ses quatre années de formation.

Ce guide, j'en suis sûr, va devenir très vite un outil indispensable à l'étudiant, au corps enseignant, aux collègues hospitaliers. Que la FNSIP soit vivement remerciée de cette initiative et de la qualité du travail accompli.

**Dominique PORQUET**

*Ancien Interne en Pharmacie des Hôpitaux de Paris  
Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université Paris Sud  
Président de la Conférence Nationale des  
Doyens des Facultés de Pharmacie*

# Offre spéciale étudiants et internes en pharmacie



Professionnels de santé :  
votre assurance

## Le Pack SENOÏS OFFERT, avec...

- Une assurance Responsabilité Civile Professionnelle
- Une garantie Protection Juridique Professionnelle
- Un capital Invalidité de Reconversion de 10 000 €\* pour préserver votre avenir et celui de vos proches si vous êtes dans l'incapacité de poursuivre vos études

## Et aussi aux meilleurs tarifs...

- Une Complémentaire Santé + Assistance, pour compléter les remboursements de votre régime obligatoire
- Une garantie Maintien de Revenu en cas d'incapacité de travail
- Une assurance Habitation, Auto et 2 roues
- Une garantie en Couverture de Prêt, pour sécuriser vos emprunts
- Un Capital Décès, pour protéger vos proches en cas de décès



Stages conventionnés ou  
missions humanitaires bénévoles,  
**vous êtes couvert à l'étranger** (1)

\*porté à 15 000 € si vous souscrivez par l'intermédiaire de votre association

(1) Sauf en cas de remplacements en libéral, nous contacter. Voir conditions d'application et de territorialité aux conditions générales du contrat.

Pour bénéficier de toutes ces offres spéciales,

rendez-vous sur [www.gpm.fr](http://www.gpm.fr)

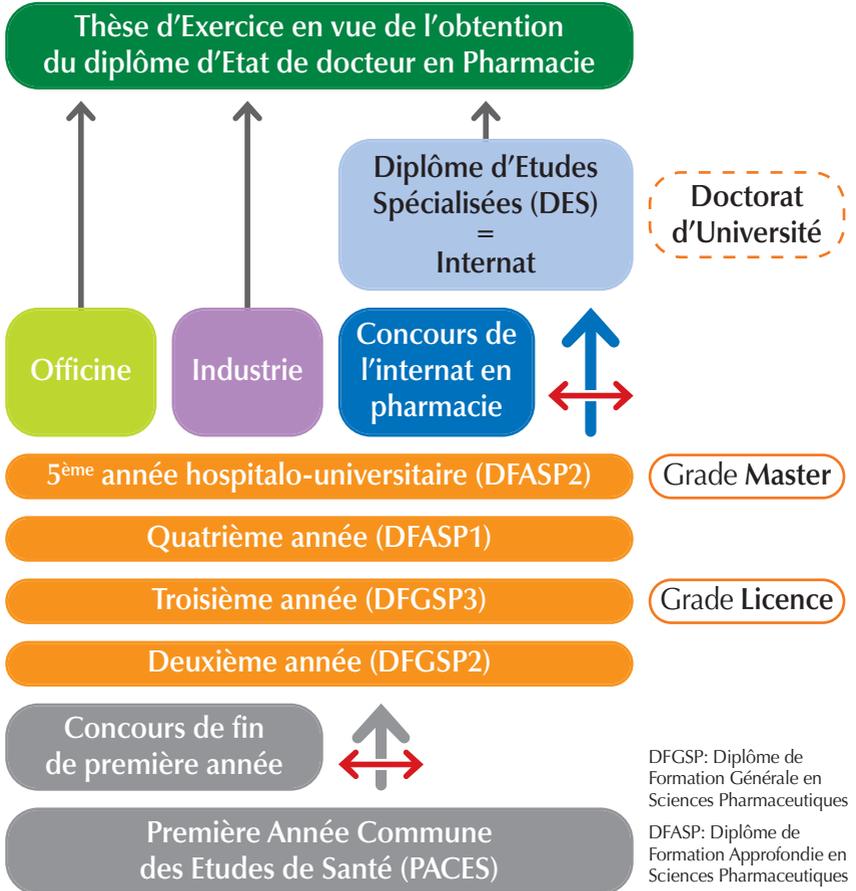
ou contactez-nous au **01 40 54 54 54**

Du lundi au vendredi de 8H30 à 18H00

Votre conseiller départemental se déplace pour vous rencontrer

# I. LES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

## 1 LE SCHÉMA DES ÉTUDES



(Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie)

## 2 LE CONCOURS DE L'INTERNAT EN PHARMACIE

Il a lieu en mai chaque année. Il existe la possibilité de concourir 2 fois à partir de la 5<sup>ème</sup> année validée, et un étudiant classé en rang utile lors de sa première « chance », qui choisit de repasser le concours, perd automatiquement le bénéfice de son classement précédent. **La réforme des études de pharmacie devra normalement entraîner le déplacement de la date du concours de l'internat à la fin novembre de chaque année. Il y aura ainsi en 2014 deux concours, un en mai et un en novembre, puis le suivant en novembre 2015. La prise de fonctions s'effectuera toujours en novembre.**

## 2.1. Programme :

- 3 épreuves :
  - QCM (1h30, 120 points).
  - Exercices (2h, 200 points).
  - Dossiers thérapeutiques et biologiques (3h, cotation sur 300 points).
- Programme :
  - Formation commune de base.
  - Posologies.
  - Valeurs biologiques.
- **Section 1** : Sciences mathématiques, physiques et chimiques.
- **Section 2** : Sciences de la vie.
- **Section 3** : Sciences de la santé publique et de l'environnement.
- **Section 4** : Éléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique.
- **Section 5** : Sciences du médicament.

A l'issu des délibérations, les étudiants classés en rang utile choisissent leur filière, leur inter-région et dans un deuxième temps leur premier terrain de stage, en fonction du classement. Il est à noter que depuis le décret 2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle des études pharmaceutiques les internes sont également affectés à un CHU de rattachement, qui peut être différent du CHU d'affectation. En pratique, l'interne n'a pas obligation d'effectuer des semestres au sein de son CHU de rattachement (qui gère durant toute la durée de son internat le dossier administratif de l'interne), comme précisé dans la circulaire interministérielle n°DGOS/RH1/DGESIPA/MFS/2013/ 230 du 5 juin 2013.

## 2.2. Les sept interrégions :

- Ile-de-France
- Nord-Est
- Nord-Ouest
- Ouest
- Rhône-Alpes-Auvergne
- Sud
- Sud-Ouest

(Arrêté du 27 mars 2012 portant détermination des interrégions d'internat de pharmacie)

# II. LES ACTEURS DE LA FORMATION

## 1 L'UNIVERSITÉ ET L'UFR DE PHARMACIE :

Chaque interne est rattaché à une université. Il faut noter que l'université de rattachement peut être différente de celle où l'étudiant a réalisé son cursus lors de sa formation initiale, et différente de celle où il réalise ses stages hospitaliers. Arriver dans une nouvelle université peut être déroutant, mais il ne faut pas hésiter à se renseigner lors de son inscription. En effet, les universités offrent de nombreuses activités culturelles ou sportives et recensent généralement de multiples associations.

Une fois l'inscription universitaire réalisée, il faut penser à l'inscription pédagogique à l'UFR de pharmacie. Si, souvent, cette dernière est automatique, ce n'est pas le cas partout. **Il ne faut pourtant pas l'oublier car elle est primordiale.**

Il est possible de s'inscrire et de suivre des formations complémentaires telles que des diplômes universitaires (DU) ou inter-universitaires (DIU) ainsi que des masters (M1, M2). Il faudra, dans ce cas, prévoir une autre inscription universitaire dans l'UFR proposant cette formation.

## 2 LES ÉTABLISSEMENTS FORMATEURS

### 2.1. Les territoires de santé :

L'établissement de formation incontournable est, bien entendu, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU). Depuis la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 dite Hôpital Patient Santé Territoire (HPST), les régions sont organisées en territoires de santé. Le découpage de ces régions dépend de l'offre de soins et des Agences Régionales de Santé (ARS).

Le premier territoire comprend le CHU, les autres territoires de santé peuvent comporter des centres hospitaliers disposant pour la plupart d'agrément pour effectuer des stages d'internat.

N'hésitez pas à vous renseigner directement auprès de votre ARS ou de votre structure locale représentant les internes afin de connaître au mieux le découpage de votre région.

### 2.2. Les établissements spécialisés :

Outre le CHU, les territoires de santé englobent également de nombreux établissements spécialisés, publics ou privés, pouvant devenir selon les conventions et les agréments, des alternatives particulièrement enrichissantes comme terrain de stages. Ainsi, les centres de lutte contre le cancer, les centres de recherche, les industries, s'ils sont agréés, peuvent accueillir des internes. Enfin, les ARS, les UFR, les agences, le ministère et, peut-être dans l'avenir, les centres hospitaliers privés, peuvent offrir des terrains de stages différents.

## III. LE PARCOURS DE L'INTERNE

### 1 LES INTERLOCUTEURS

*(Vous trouverez les coordonnées spécifiques de vos interlocuteurs dans chaque ville en annexe 2) ;*

**FNSIP (Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie)**

**Adresse postale : 5 rue Frédérick Lemaître, 75020 PARIS**

**Site : [www.fnsip.fr](http://www.fnsip.fr) - Twitter : @fnsip**

#### 1.1. L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) :

L'inscription auprès d'une Unité de Formation et de Recherche (UFR) est **obligatoire.**

L'interne relève de l'UFR pour :

- son inscription universitaire,
- sa formation théorique,
- le suivi du cursus,
- les stages hors subdivision (dits « interCHU »),
- la validation des stages,
- le mémoire de fin d'internat (dit « mémoire de DES »),
- la thèse d'Exercice,
- la délivrance du diplôme.

N'hésitez pas à vous renseigner lors de votre inscription, directement sur le site internet de l'UFR ou auprès de la structure locale représentant les internes.

## 1.2. L'Agence Régionale de Santé (ARS) :

L'interne relève de l'ARS pour :

- l'organisation des choix de poste ou le choix des postes lui-même,
- les affectations,
- le suivi des maquettes en collaboration avec l'UFR de Pharmacie,
- l'attribution des années recherches,
- le droit au remords, \*
- les semestres « libres » hors filière,
- les stages inter-CHU.

*\* Le droit au remords est la possibilité de changer définitivement de discipline. Ce droit ne peut être exercé qu'une seule fois à condition que le changement ait lieu avant la fin du 2<sup>ème</sup> semestre d'internat, dans la subdivision d'affectation d'origine et que le rang initial de classement de l'interne demandeur soit au moins égal à celui du dernier candidat issu des mêmes épreuves classantes nationales, et affecté dans cette discipline au niveau de la subdivision.*

L'ARS doit être informée des « **situations particulières** » telles que les congés de maternité, les mises en disponibilité, les demandes de stages industriels...

N'hésitez pas à vous renseigner avant l'organisation des choix, ou directement via la structure locale représentant les internes en pharmacie.

## 1.3. Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) :

Le CHU procède aux **nominations des internes de tous les établissements de la région**. Il gère les mises en **disponibilité** et le **suivi des dossiers** (congés, relevés de stages...).

Votre interlocuteur est le Bureau des Affaires Médicales, n'hésitez pas à le contacter soit directement, soit via la structure locale représentant les internes en pharmacie.

## 1.4. Le Centre Hospitalier (CH) :

Lorsque l'interne est affecté dans un Centre Hospitalier qui n'est pas le CHU, le CH assure tous **les actes de gestion** : paye, gardes, demandes de congés...

## 1.5. Les coordonnateurs :

Chaque DES est placé dans l'interrégion sous la responsabilité d'un coordonnateur, **désigné pour 3 ans** renouvelable une fois, et chargé de coordonner l'organisation des enseignements théoriques et pratiques. Le coordonnateur interrégional est relayé dans chaque subdivision par un coordonnateur régional.

Ce dernier ne possède cependant plus de caractère officiel depuis le décret n°2012-257 du 22 février 2012 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques et de biologie médicale.

Le coordonnateur interrégional intervient pour :

- la validation des stages,
- la validation de l'internat,
- les demandes de stages interrégionaux,
- les problèmes de validation de stage.

## 1.6. Les représentants des internes :

Chaque ville, où une UFR de pharmacie est présente, possède une **structure locale représentant les internes en pharmacie**. Ces structures locales adhèrent toutes à la **FNSIP** (Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie) représentant l'ensemble des internes en sciences pharmaceutiques et en biologie médicale.

Si vous avez des questions sur le déroulement de l'internat dans une ville (accueil, cursus mais aussi sur le côté évènementiel), les coordonnées de chaque association sont référencées dans l'annexe 2 du présent guide ainsi que sur le site de la FNSIP : <http://villes.fnsip.fr>.

# 2

## LE CHOIX DE LA SPECIALITÉ

### 2.1. Le Diplôme d'Études Spécialisées (DES) :

Pendant son internat, l'interne reçoit une formation théorique et pratique permettant d'obtenir un DES. Cette inscription est organisée au sein d'une interrégion dans le cadre d'une régulation des flux de spécialités.

#### 2.1.1. Organisation :

Le DES comprend :

- une **formation pratique** qui s'effectue dans des services agréés. Les stages sont semestriels.
- une **formation théorique** assurée par l'UFR et le CHU.

La durée, le contenu des enseignements théoriques et la nature des stages pratiques de chaque DES constituent la maquette. Cette dernière est fixée par arrêté du ministère de l'Éducation Nationale.

Son respect est obligatoire et conditionne l'obtention du DES.

### 2.1.2. Conditions d'inscription

Un candidat reçu à un concours d'internat en pharmacie ne peut être nommé interne que s'il a validé complètement son année hospitalo-universitaire. L'interne a le choix entre différentes spécialités. Le nombre de postes offerts dans ces spécialités est fixé chaque année par le Ministère.

Notez que vos représentants nationaux participent aux réunions du ministère fixant les postes offerts, en se fondant sur les besoins, les capacités de formation, le nombre d'internes déjà inscrits dans cette filière et enfin sur ceux ayant demandé et obtenu un changement de discipline.

### 2.1.3. Validation

Le DES est validé définitivement par le directeur de l'UFR de rattachement pour les internes ayant :

- effectué la durée totale d'internat ;
- satisfait au contrôle des connaissances théoriques ;
- accompli et validé la formation pratique dans le respect de la maquette,
- soutenu, à partir du cinquième semestre d'internat, un mémoire pouvant tenir lieu de thèse d'exercice.

*(Article 17 du Décret n° 2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques)*

## 2.2. Les formations complémentaires :

Il existe de nombreuses formations complémentaires pouvant donner lieu pour certaines à un diplôme universitaire.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre université, mais également partout en France. N'oubliez pas de vérifier les dates et la durée (en accord avec le service hospitalier), le programme (en accord avec votre maquette), et bien sûr, le prix (frais d'inscription, mais également transport et hébergement le cas échéant).

**Ces formations permettent d'acquérir des points pour le concours national de Praticien Hospitalier (CNPH).**

## 3

## LES STAGES PRATIQUES

### 3.1. L'agrément des services :

*(Article 10 du Décret n° 2012-257 du 22 février 2012 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques et de biologie médicale).*

Un stage agréé est un stage effectué dans un service ayant reçu l'agrément délivré par le préfet pour accueillir et former des internes.

Le Préfet délivre cet agrément sur proposition d'une commission composée de représentants de l'ARS, des établissements, de l'UFR et des internes.



**Attention, désormais les agréments sont donnés, sauf exception, pour cinq ans.**

Le service demandeur d'agrément répond à une enquête détaillée et établit un projet pédagogique fidèle aux objectifs de la maquette du DES.

Le questionnaire d'évaluation complété par l'interne à la fin de chaque stage est un élément important de cette procédure d'agrément (dans la mesure où cette procédure est en vigueur, ce qui n'est pas le cas partout).

Il est remis en cause :

- lors d'un changement de structure ou de responsable,
- sur demande du coordonnateur interrégional,
- sur demande du directeur de l'UFR ou du pharmacien inspecteur régional,
- sur demande motivée des représentants des internes.

### 3.2. L'adéquation / répartition des stages :

Pour les services agréés, selon l'interrégion, l'ouverture des stages tient compte :

- du pré-choix des internes,
- du nombre et de la spécialisation des internes participant à la répartition,
- des besoins de formation (respect des maquettes),
- des besoins de fonctionnement des CHU et des CH,
- du nombre de stages financés dans chacun des CHU et des CH,
- du type d'agrément des terrains de stage.

### 3.3. Le choix des stages :

Le calendrier des répartitions est affiché à l'ARS (chaque ARS dispose de son site Internet - voir annexe 3), à l'UFR et dans les établissements, au moins deux mois avant le choix. Le choix a lieu entre la mi-septembre et la mi-octobre pour le semestre d'hiver (débutant le 2 novembre), entre la mi-mars et la mi-avril pour le semestre d'été (débutant le 2 mai). Il a lieu par ancienneté de semestres validés. À ancienneté égale, le choix s'effectue selon le rang de classement au concours de l'internat.

Les internes qui effectuent une année recherche indiquent les périodes pendant lesquelles ils ne participeront pas au choix des stages.

### 3.4. La validation des stages :

Le stage est validé par le directeur de l'UFR. La validation est subordonnée :

- à la durée effective du stage : **4 mois minimum** (incluant les congés annuels et formations)
- à l'avis du chef du service dans lequel a été affecté l'interne,
- à l'avis du coordonnateur.

## 4

## LA MOBILITÉ

La mobilité est recommandée aux internes pour ses nombreux avantages : acquérir des compétences nouvelles, approfondir une technique, mener un travail de recherche, **établir des collaborations** inter-CHU. L'interne étant affecté dans une interrégion, la mobilité au sein de cette même interrégion ne pose aucun problème administratif.

## 4.1. Inter-CHU :

Pour réaliser un stage dans un autre CHU que le CHU d'affectation (c'est-à-dire en dehors de l'interrégion d'origine), il faut préparer son dossier deux semestres avant celui de l'inter-CHU en respectant les dates des commissions d'inter-CHU dans les interrégions d'accueil et d'origine (se renseigner auprès des structures locales).

Ce dossier doit comporter, tout d'abord, l'accord du directeur de l'UFR d'origine, du directeur du CHU de rattachement de l'interne, des coordonnateurs des 2 interrégions, du chef de service du stage d'accueil ainsi que l'avis des représentants des internes de l'interrégion d'origine. Chaque dossier sera alors évalué par les deux commissions d'inter-CHU et devra être accepté par le directeur de l'UFR.

Il est recommandé de prévenir l'UFR d'origine et celle d'accueil très tôt (plus de 6 mois) afin d'avoir le temps de préparer le dossier et de permettre à l'administration de s'organiser.

L'arrêté du 24 mai 2011 relatif aux conventions permettant l'accueil des internes effectuant des stages en dehors de leur centre hospitalier universitaire de rattachement en définit le contenu et les modalités. La convention doit préciser les éléments constituant sa rémunération, la désignation de l'établissement en charge de son versement à l'interne ainsi que les obligations assurantielles des différentes parties à la convention. L'établissement d'accueil remboursera, selon les termes de la convention, la part revenant au CHU. Un exemplaire de la convention d'accueil vous est remis à chaque nouvelle affectation.

Il est possible de demander à effectuer 3 stages hors subdivision (inter-CHU ou étranger) **dont maximum 2 stages à l'étranger.**

## 4.2. Stages à l'étranger / dans les DOM-COM / stages humanitaires :

Comme vous poursuivez des études, vous avez droit en tant qu'étudiants à l'ensemble des programmes d'études et de stages à l'étranger comme ERASMUS <http://www.europe-education-formation.fr/erasmus.php> ou le Programme Vacances Travail (PVT) : plus de renseignement auprès de la Caisse des Français à l'étranger (0810 11 77 77).

En tant qu'interne, il est prévu, dans votre statut (*Art R.6153-27 du Code de la Santé Publique*), la possibilité d'être détaché par l'hôpital pour faire un à deux stages à l'étranger, le cas échéant à visée humanitaire et pouvant être validé comme un stage d'internat (en particulier en biologie médicale). Il doit être agréé et le financement justifié.

Pendant les stages effectués dans ce cadre, vous serez placé dans une position particulière durant laquelle **vous ne bénéficierez plus:**

- de vos indemnités liées aux gardes et astreintes,
- de votre prime de responsabilité (pour les étudiants de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année)

- des indemnités pour participation, en dehors des obligations de service, à des enseignements et aux jurys de concours, à l'enseignement et à la formation des personnels des établissements hospitaliers
- du remboursement de vos frais de déplacements temporaires (*Art R.6153-27 et R.6153-10*).

Il faut avoir préalablement validé au moins deux semestres. La durée maximum du stage à l'étranger est de deux semestres (Arrêté du 23 avril 2012 portant organisation du troisième cycle). Les règles dans lesquelles les internes peuvent effectuer un stage à l'étranger sont soumises à l'approbation des présidents d'universités.

Certaines universités peuvent avoir des accords spécifiques d'échanges avec certains pays ou hôpitaux étrangers.

Concrètement, votre CHU de rattachement peut accepter ou non ce détachement qu'il doit financer puisque, dans ce cadre juridique, vous continuez de percevoir vos émoluments de base (voir infra : « Rémunération »).

En cas de refus, si vous avez 6 mois de fonctions effectives en tant qu'interne, il est possible de demander une mise en disponibilité (*Art R.6153-26 du CSP*). Vous devrez négocier la rémunération avec l'hôpital de destination et vous n'avez plus de lien salarié avec l'hôpital d'origine.

Les stages effectués dans les DOM COM (ex DOM TOM) bénéficient également d'un statut particulier.

#### 4.2.1. Votre protection sociale en cas de stage à l'étranger :

Attention à votre protection sociale (assurance maladie et maintien du revenu en cas d'arrêt de travail) : dans tous les cas, vous perdez votre protection sociale complémentaire de l'hôpital.

##### • **Couverture santé et prévoyance :**

##### 3 questions essentielles à se poser :

- Pendant le stage, quel statut aurez-vous ?
- Comment seront pris en charge vos soins de santé, d'éventuels arrêts de travail, congé de maternité ou accident du travail ?
- Quelles démarches effectuer pour s'assurer une bonne couverture face à ces risques ?

##### **Votre protection sociale sera en effet différente :**

- Selon que vous êtes externe ou interne, bénévole ou salarié, ou en disponibilité ;
  - Selon le pays dans lequel vous effectuez votre stage ;
  - Selon votre nationalité.

## Si vous avez le statut de « détaché » de votre CHU :

### Pour vos frais médicaux, si vous allez :

- Dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), vous continuerez à bénéficier de votre régime de protection sociale français grâce à la carte européenne valable un an.
- Dans un pays hors EEE ayant signé une convention avec la France, vous aurez le choix entre le régime local ou le régime d'assurance maladie français.
- Dans un pays hors EEE sans convention avec la France, vous devrez vous affilier au régime local et à la CFE (Caisse des Français à l'Étranger).

### Pour vos arrêts de travail :

- Vos indemnités journalières seront prises en charge sur la base et dans la limite des taux et montants français.

### Si vous partez dans le cadre d'une année de disponibilité :

- **Cette double cotisation est obligatoire si vous êtes en disponibilité pour l'arrêt de travail comme pour les frais médicaux :** vous devez alors vous affilier au régime local et au CFE et voir avec votre employeur local pour vos arrêts de travail.

#### 4.2.2. Démarches à effectuer :

- Si vous allez dans un pays européen ou en Suisse, munissez-vous de votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM), à demander au moins 15 jours avant votre départ (Attention : il faut se connecter à son compte européen pour la demander, donc penser à créer votre compte avant, le temps de recevoir les codes d'accès).

La carte est valable 1 an.

- Si vous allez dans un pays tiers (hors EEE) renseignez-vous sur l'obligation ou non, de vous affilier au régime local de protection sociale et sur l'existence éventuelle d'une convention bilatérale ou consultez les sites Internet que nous vous conseillons ci-après.

### À vérifier avant de partir :

- L'état sanitaire du pays d'accueil.
- Les délais d'accès aux soins publics qui peuvent être très longs : au Royaume Uni, en Italie, en Espagne...



**Dans certains pays hors EEE et sans convention avec la France, cette prise en charge peut nécessiter une double affiliation : au régime local + à la CFE, ce qui suppose une double cotisation.**

- Si vous allez au Québec, renseignez-vous sur les accords spécifiques prévus pour les étudiants. Consultez le site de la Sécurité Sociale, [www.Ameli.fr](http://www.Ameli.fr).
- Sachez que les COM, collectivités d'outre-mer, sont assimilées aux pays hors EEE pour tout ce qui concerne le régime applicable.

#### 4.2.3. La Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) :

L'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) est **indispensable** à l'étranger car vous serez perdu face au système judiciaire local et face aux démarches à accomplir en cas de recherche de votre responsabilité.

L'accord national signé par la FNSIP avec le Groupe Pasteur Mutualité prévoit la possibilité d'étendre votre garantie responsabilité civile dans le monde entier, sur déclaration spécifique de votre part, pour participer à des missions humanitaires à titre bénévole (exclusivement), pour des séjours allant jusqu'à quatre mois.

**Cette extension ne s'applique pas aux conséquences d'actes médicaux ou de soins effectués aux Etats-Unis et au Canada, que ces actes soient réalisés par l'assuré lui-même ou sous sa direction.**

 **Si vous partez aux USA, Canada, Australie, ou Nouvelle-Zélande, les coûts des soins de santé et d'hospitalisation sont extrêmement élevés et nécessitent la souscription d'une assurance spécialisée indispensable pour ces frais exceptionnels et un rapatriement éventuel.**

Renseignez-vous auprès de vos référents FNSIP.

#### Sites Internet conseillés :

- [www.mfe.org](http://www.mfe.org) : le site institutionnel de l'expatriation.
- [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) : le site des Affaires Étrangères.
- [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) : le site de l'Assurance Maladie.
- [www.cfe.fr](http://www.cfe.fr) : le site de la Caisse des Français de l'Étranger.
- [www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr) : Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale. Pour obtenir des informations précises sur les Conventions Internationales de Sécurité Sociale et sur les législations étrangères, il faut contacter cet organisme.

Tél. : 01 45 26 33 41 - Fax : 01 49 95 06 50.

## 5

### LA RECHERCHE DURANT L'INTERNAT

#### 5.1. La formation à la recherche, le master et la thèse d'Université:

Il est possible durant l'internat d'avoir une activité de recherche, notamment dans un cadre institutionnel, comprenant la réalisation d'un parcours master et doctoral. De nombreux internes réalisent ainsi durant l'internat un master, débutent et poursuivent une thèse d'université. Le master comporte un master 1 (M1) et un master 2 (M2). Le diplôme de master donne accès

à l'inscription à une école doctorale en vue de la préparation d'une thèse d'Université de 3<sup>ème</sup> cycle. Le M1 peut être réalisé entre la 2<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> année des études pharmaceutiques, ou pendant l'internat.

Chaque unité d'enseignement (UE) de master comporte un certain nombre de crédits dits « ECTS » (European Credit Transfert and accumulation System). Pour acquérir le M1 et pouvoir candidater en M2, il faut en obtenir 60.

Le M2 est l'équivalent des anciens DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies) et DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées), puisqu'on ne différencie plus aujourd'hui les M2 recherche des M2 professionnels.

Il se réalise sur un an et comporte :

- un enseignement théorique,
- un stage pratique de 6 mois dans un laboratoire d'accueil,
- un mémoire.

Il impose, la plupart du temps, une mise en disponibilité d'un an (renouvelable une fois).

La validation du M2 donne la possibilité de s'inscrire en 3<sup>ème</sup> cycle et de préparer une thèse de sciences de 3<sup>ème</sup> cycle.

## 5.2. La disponibilité pour recherche :

Cette position, **autorisée après 6 mois de fonctions effectives**, permet de mener un projet d'étude et de recherche pendant une durée d'un an renouvelable une fois.

C'est le directeur général du centre hospitalier régional de rattachement de l'interne qui accorde ou non la disponibilité en cas de poursuite d'étude ou de recherche présentant un intérêt général.

En théorie, la demande auprès de l'établissement d'affectation doit être déposée 2 mois avant le début du semestre mais il est vivement conseillé de prévenir l'ARS et l'association locale le plus tôt possible.

Au terme de la disponibilité, la réintégration dans son centre hospitalier régional de rattachement, dépend de la limite des postes disponibles.

Pendant cette période, l'interne peut effectuer des gardes dans un établissement public de santé, après accord du directeur de cet établissement et sous la responsabilité du chef de service ou du responsable de la structure (*Art R.6153-26 du CSP*).

## 5.3. Les financements :

La recherche de financement demande une longue préparation qui nécessite de constituer de nombreux dossiers exhaustifs, mais elle est souvent rentable.

En premier lieu, **il faut anticiper sa recherche de financement une année avant la mise en disponibilité** pour faire un M2.

Les organismes qui subventionnent les internes ont des délais de soumission courts et à respecter impérativement. **Les dates limites de soumission varient du 15 février au 15 juin** pour une prise de disponibilité en novembre de la même année.



Credit photo : iStockphoto



# Appel à candidature pour des bourses de recherche de la Fondation d'entreprise Groupe Pasteur Mutualité

Notre fondation a pour mission de soutenir et promouvoir les connaissances et les nouvelles techniques thérapeutiques applicables au bénéfice des patients. Dans ce cadre, elle attribue chaque année des bourses pouvant atteindre 20 000 euros chacune pour une valeur globale d'au moins 100 000 euros.

Renseignements et téléchargement des dossiers de demande de bourse sur [www.fondationgpm.fr](http://www.fondationgpm.fr)  
Contact : [fondation@gpm.fr](mailto:fondation@gpm.fr) / **Date limite de dépôt des dossiers de candidature : le 31 mars de chaque année**

Fondation d'entreprise Groupe Pasteur Mutualité - 34, boulevard de Courcelles 75809 Paris cedex 17.  
Fondation d'entreprise régie par la loi n°90-559 du 4 juillet 1990 et par le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 modifié.

Le financement de cette disponibilité peut être obtenu par le biais :

- de « **L'année recherche** », dont le nombre de postes est fixé chaque année au plan national, est proposée aux internes pour réaliser un master, débiter ou poursuivre une thèse de sciences de 3<sup>ème</sup> cycle ou un diplôme équivalent dans un laboratoire français agréé ou à l'étranger. Elle s'effectue entre le 1<sup>er</sup> novembre de l'année de la demande et le 31 octobre de l'année suivante. L'allocation perçue est égale à la moyenne d'une rémunération d'interne de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année (cf. **annexe 1**). **Le CHU de rattachement assure la rémunération de l'étudiant. Il est remboursé par l'État au vu des justificatifs nécessaires** (Art R6153-11).

Peuvent postuler à cette bourse, tous les internes ayant effectué au moins un semestre, et ayant encore à accomplir au moins un semestre après l'année recherche. **Cette année ne peut être réalisée que si un contrat a été conclu entre l'étudiant concerné, le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant et le directeur du CHU de rattachement** (Art R6153-11).

Pour plus d'informations, se référer à l'arrêté du 4 octobre 2006 (modifié le 8 juillet 2010 et définissant les modalités d'organisation de l'année-recherche durant le troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie), texte disponible sur le site de la FNSIP.

- des CHU : pour soutenir les projets de recherche clinique et d'innovation des CHU, les délégations à la recherche clinique et aux innovations (DRCI) de chaque CHU annoncent régulièrement desancements d'appels d'offres pour financer les équipes de recherche (achat de matériel, financement d'un attaché de recherche clinique ou d'un étudiant en M2).
  - Les AOL (Appel d'Offre Local) sont lancés en général une fois par an et peuvent être spécifiques « Jeunes Chercheurs ». N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre tuteur au sein de votre laboratoire de recherche ou à contacter le service chargé de la recherche clinique.
  - L'année médaille est la possibilité de faire deux semestres supplémentaires à la fin de l'internat. Elle permet, en général, de poursuivre des travaux débutés pendant l'internat ou de faire une thèse d'université. La rémunération est équivalente à un interne en dernier semestre. L'obtention de l'année médaille se fait sur concours : rédaction d'un projet de 40 à 80 pages à soutenir à l'oral, une épreuve écrite d'analyse d'articles, également en fonction des titres et travaux (diplômes, publications, enseignement...). Cette disposition n'est cependant pas présente dans tous les CHU.
- de **Groupe Pasteur Mutualité** : partenaire de la FNSIP, ce groupe mutualiste lance chaque année, **via la Fondation d'entreprise Groupe Pasteur Mutualité, un appel à candidature pour des bourses d'un montant global de 110 000 €**. **Ces bourses ont pour vocation de soutenir le financement de projets de recherche menés par des chercheurs en santé qu'ils soient en formation (internes) ou praticiens en spécialités médicales ou non.**

**Chaque lauréat peut bénéficier d'une bourse d'un montant allant jusqu'à 20 000 €.** Ces bourses sont destinées en priorité à des praticiens et des chercheurs en santé âgés de moins de quarante ans. Les étudiants, internes et pharmaciens peuvent déposer un dossier de candidature.

**En 2013, parmi les 425 candidatures reçues, 46 dossiers ont été déposés par des pharmaciens et un interne en pharmacie faisait partie des 11 lauréats récompensés.**

À travers sa Fondation, Groupe Pasteur Mutualité affiche sa volonté d'être au plus près des préoccupations des professionnels de santé dès leurs années d'études. La Fondation a pour mission de soutenir la recherche de haut niveau scientifique et de promouvoir les nouvelles thérapeutiques applicables au bénéfice des patients.

La procédure d'attribution des bourses comporte deux phases :

- une phase d'analyse et d'évaluation des dossiers par un conseil scientifique composé d'experts ;
- une phase de sélection des dossiers par le conseil d'administration de la Fondation.

Date limite de dépôt des dossiers : 31 mars.

**Pour en savoir plus :**  
**[www.fondationgpm.fr](http://www.fondationgpm.fr) ou contactez-les à l'adresse : [fondation@gpm.fr](mailto:fondation@gpm.fr)**

• **Via les fondations médicales généralistes :**

- Fondations pour la recherche médicale : la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) soutient des projets réalisés par des internes ou anciens internes pour une durée d'un an non renouvelable (dans le cadre du M2). Le financement peut avoir lieu sous forme d'une subvention via l'organisme gestionnaire du laboratoire d'accueil. Le dossier doit être déposé par le directeur du laboratoire d'accueil. Les appels d'offres sont ouverts (selon les thèmes) de février à octobre avec une date de clôture des dossiers le mois qui suit la date d'ouverture.

**Pour en savoir plus : <http://www.frm.org>**  
(rubrique espace chercheurs / programme Espoirs de la recherche)

L'Académie Nationale de Médecine propose plusieurs bourses de 3<sup>ème</sup> cycle auxquelles les internes en pharmacie peuvent postuler. ATTENTION : Il n'y aura pas de bourses pour l'année universitaire 2013-2014.

Amgen propose également des PARIS « Prix Amgen pour la recherche & l'Innovation ». Les appels d'offres sont thématiques.

Un site web généraliste recense également tous les appels d'offres pour l'année en cours : attention les bourses vont de la musique aux sciences littéraires en passant par les maladies respiratoires... Néanmoins on peut trouver quelques informations intéressantes.

**Pour en savoir plus :** <http://www.iedu.asso.fr/index.php>  
(Onglet « bourses »)

- Financement également possible via le laboratoire d'accueil lui-même : chaque laboratoire de recherche qui accueille un étudiant préparant un diplôme universitaire (M2 dans notre cas) a l'obligation de signer une convention de stage avec celui-ci. Une convention type figure dans le guide des stages des étudiants à l'adresse suivante : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid20428/Stages.html>

Enfin, pour vous aider, le site du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche consacre une partie sur le cursus du Doctorat d'Université : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/le-doctorat.html>

 **Quel que soit le mode de financement, la disponibilité pour recherche n'est pas prise en compte pour la validation du DES.**

## 6 REMPLACEMENTS

Pendant la durée d'un stage, les internes ne peuvent pas effectuer de remplacements dans l'entité où ils sont accueillis (*Art R.6153-6 du CSP*).

### 6.1. Les remplacements en officine

Les pharmaciens travaillant à l'hôpital ne peuvent pas remplacer un pharmacien d'officine (*Art R.5124-32 du CSP*).

### 6.2. Remplacements en industrie, en laboratoire de biologie médicale et en établissement de santé ou médico-social :

#### 6.2.1. Industrie pharmaceutique :

Il faut être diplômé pour travailler dans ce secteur, le recrutement de pharmaciens responsables ou délégués intérimaires en vue du remplacement des titulaires du poste devant être prévu par l'entreprise, conformément au Code de la Santé Publique. Les internes en pharmacie peuvent postuler pour des semestres en établissement industriel.

#### 6.2.2. Laboratoire de biologie médicale :

Depuis la parution de la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale, l'ordonnance du 13 janvier 2010 est ratifiée et modifiée pour permettre à nouveau aux biologistes médicaux issus des UFR de pharmacie de réaliser des remplacements en laboratoire de biologie médicale. Cette disposition sera applicable à la parution des décrets d'application correspondants (ce qui n'est pas le cas au moment de la rédaction de ce présent guide). Nous vous invitons à prendre contact avec vos représentants pour connaître la législation en vigueur à la parution de ce guide.

### 6.2.3. Etablissement de santé ou médico-social

S'agissant de remplacements dans une entité autre que leur lieu de stage, elle n'est pas autorisée pour les internes inscrits en DES pharmacie. **A l'heure actuelle, vos représentants se sont saisis du dossier avec l'aval des coordonnateurs du DES afin de proposer prochainement une évolution de la réglementation.** Les internes inscrits en DES biologie médicale ont d'ores et déjà la possibilité de réaliser des remplacements en établissement de santé ou médico-social.

## IV. LES FONCTIONS DE L'INTERNE

L'interne est un praticien en formation spécialisée. Il consacre la totalité de son temps à ses activités de professionnel de santé et à sa formation. Il assure des fonctions par délégation et sous la responsabilité du praticien dont il relève (*Chapitre III du Code de la Santé Publique*)

### 1 LES OBLIGATIONS

#### 1.1. Les obligations de service :

Les obligations hebdomadaires sont de :

- 9 demi-journées d'exercice effectif de fonctions dans la structure d'accueil, sans que la durée de travail puisse excéder 48 heures par période de 7 jours, cette durée étant calculée en moyenne sur une période de 4 mois.
- Et de 2 demi-journées consacrées à la formation universitaire.

*(Décret n°2011-954 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions relatives au 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales, Art 2, II).*

L'interne est soumis au règlement intérieur des établissements dans lesquels il exerce son activité.

#### 1.2. Le service de gardes et astreintes :

L'interne participe obligatoirement au service de gardes et astreintes. Le service de garde normal est d'une garde de nuit par semaine et d'un dimanche ou jour férié par mois. L'indemnité des gardes effectuées au-delà du service normal est majorée. Le travail effectué le week-end au titre de la continuité des soins est rémunéré.

Les gardes sont intégrées aux 11 demi-journées hebdomadaires de service.

A l'issue de chaque garde de nuit, l'interne est en position de repos de sécurité (minimum 11 heures), constitué par une interruption totale de l'activité hospitalière, ambulatoire et universitaire.

Une circulaire du ministère de la Santé du 10 septembre 2012 exige des agences régionales de santé qu'elles s'assurent que le temps de travail des internes est conforme à ces obligations légales.

A compter du 3<sup>ème</sup> mois de grossesse, les femmes enceintes peuvent être dispensées des gardes de nuit. Les missions de l'interne en garde s'effectuent sous la supervision, les conseils et la responsabilité du praticien de permanence qui reste joignable pendant toute la durée de la garde.

La mise en place d'une ligne de garde n'est possible que si 5 internes au moins figurent au tableau, à défaut un tableau mixte interne - sénior doit être mis en place.

Toute proposition de création d'une nouvelle ligne de garde ou de modification d'une ligne de garde existante est présentée à la commission médicale d'établissement (CME) par la commission de l'organisation et de la permanence des soins (à laquelle participent des représentants des internes).

2

## LES DROITS

L'interne est affilié

- Pour les prestations d'assurance maladie : au régime général de la sécurité sociale ;
- Pour l'indemnisation de l'arrêt de travail (temporaire ou invalidité) : au régime général de la sécurité sociale complété par l'hôpital, conformément aux dispositions prévues par le code de la santé publique.

Cette indemnisation reste, en tout état de cause, incomplète et ne prend notamment pas en compte les indemnités variables comme les gardes et astreintes. Contactez la FNSIP ou Groupe Pasteur Mutualité pour les garantir à un prix « étudiant » ;

- Pour la retraite et le décès, en tant qu'agent non titulaire de l'état, vous bénéficiez d'un régime spécifique complémentaire au régime vieillesse de base, l'IRCANTEC.

Si vous exercez ensuite, en tant qu'indépendant (ou salarié), n'oubliez pas ces périodes cotisées pendant l'internat, qui seront précieuses pour vos calculs de durée d'activité et celui des pensions ! **De façon générale, conservez toutes vos feuilles de paie, même celles des « jobs » d'été en tant qu'étudiant !**

Les cotisations payées par l'interne « part ouvrière » ou par l'employeur « part patronale » sont prélevées directement sur le salaire.

*Voir le détail dans l'explication du bulletin de salaire dans la partie « Rémunération ».*

### 2.1. Congés :

Ils sont gérés par l'établissement d'affectation.

**Congés annuels** : 30 jours ouvrables, le samedi étant décompté comme jour ouvrable. Chaque congé annuel doit faire l'objet d'une demande d'autorisation signée par le chef de service et transmise à la Direction de l'établissement.

Pris en une seule fois, le congé ne peut excéder 24 jours ouvrables. Les jours de congés annuels doivent être pris entre le 2 novembre et le 31 octobre de l'année n+1. Durant ce congé l'interne perçoit ses émoluments forfaitaires mensuels, éventuellement son indemnité représentative et dans le cas des internes de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année leur prime de responsabilité (Art R.6153-12 du CSP).

**Congé de maternité** : durée des congés maternité en fonction du nombre de fœtus :

	Avant accouchement	Après accouchement	Total
<b>Grossesse simple</b>	6 semaines	10 semaines	16 semaines
<b>Jumeaux</b>	12 ou 16 semaines	18 ou 22 semaines	34 semaines
<b>Triplés et plus</b>	24 semaines	22 semaines	46 semaines

*La rémunération est maintenue pendant ce congé y compris la prime de responsabilité prévue à compter de la quatrième année.*

**Congé d'adoption** : 10 semaines.

**Congé de paternité** : 11 jours consécutifs et non fractionnables.

**Congé de présence parentale** : 310 jours maximum sur 36 mois, non rémunéré.

**Congé d'éducation** : à temps plein, trois ans maximum pour un enfant jusqu'à l'âge de 3 ans ou un an maximum pour un enfant âgé de 3 à 16 ans, non rémunéré.

**Congé de solidarité familiale** : 3 mois maximum, renouvelable une fois.

S'adresse à l'interne dont un proche souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital. Il ne peut exercer aucune autre activité durant ce congé non rémunéré. Pris en compte pour l'ancienneté, l'interne retrouve son statut et sa rémunération à son retour.

**Congés maladie** : trois types de congé sont définis, le congé de maladie ordinaire, le congé longue durée et le congé longue maladie.

L'interne perçoit alors :

**Congé de maladie ordinaire :**

12 mois indemnisables par l'hôpital (Art R.6153-14 du CSP)

Les 3 premiers mois d'arrêt	100 % de ses émoluments forfaitaires mensuels + prime de responsabilité pour les 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> année hors toute autre indemnité (dont les gardes et astreintes).
9 mois suivants	50 % de ses émoluments forfaitaires mensuels hors toute autre indemnité.
après 9 mois d'arrêt	<b>Congé sans rémunération</b> de 12 mois maximum Au-delà, l'interne est sorti des effectifs de l'hôpital s'il n'est pas reconnu en congé de longue durée ou de longue maladie. Il reste indemnisé par la Sécurité Sociale sous forme d'indemnités journalières ou de rente d'invalidité. 18 premiers mois.

## Congé maladie de longue durée : l'interne a droit à 36 mois d'indemnisation maximum par l'hôpital (Art R.6153-15 du CSP)

18 premiers mois	2/3 des émoluments forfaitaires mensuels + prime de responsabilité pour les 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> année hors toute autre indemnité (dont les gardes et astreintes).
18 mois suivants	La moitié des émoluments forfaitaires mensuels.

Au-delà de ces indemnisations, la Sécurité Sociale verse une indemnité journalière à hauteur de 50% des émoluments de base plafonnés ou, au terme de 3 ans d'arrêt de travail, une rente d'invalidité.

**⚠ L'interne ayant un statut d'agent public (Article R6153-2), il est soumis au jour de carence conformément à l'article 105 de la loi n°2011-197 du 28 décembre 2011. Le prochain projet de Loi de finances (PLF) pour 2014 devrait voir une proposition de suppression de cette mesure, qui serait alors applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

## Congé de longue maladie : l'interne a droit à 36 mois maximum d'indemnisation par l'hôpital (Art R.6153-16 du CSP)

12 premiers mois	2/3 des émoluments forfaitaires mensuels + prime de responsabilité pour 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> année.
24 mois suivants	La moitié des émoluments forfaitaires mensuels.

Au-delà de ces indemnisations, la Sécurité Sociale verse une indemnité journalière à hauteur de 50% des émoluments de base plafonnés ou, au terme de 3 ans d'arrêt de travail, une rente d'invalidité.

L'interne qui a obtenu un congé de longue maladie ne peut bénéficier d'un autre congé de même nature que s'il a repris ses activités pendant 1 an au moins (Art R.6153-16 du CSP).

### Temps partiel thérapeutique :

(Art R.6153-18-1 du décret n°2010-1187 du 8 octobre 2010)

L'interne qui remplit des conditions de service effectif supérieures à 4 mois de temps plein, peut être autorisé à effectuer un temps partiel thérapeutique après :

- Un congé de longue maladie ou de longue durée pour une période de 3 mois renouvelable dans la limite de 1 an par affection ayant ouvert un droit à un congé de longue maladie ou de longue durée.
- Un congé pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice de ses fonctions pour une période maximum de 6 mois renouvelable une fois.

Les internes autorisés à travailler à temps partiel pour raison thérapeutique perçoivent la totalité de leurs émoluments forfaitaires, de leur prime de responsabilité s'ils sont en 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> année ainsi que le cas échéant des indemnités compensatrices en nature. Ils peuvent, à leur demande, être dispensés d'effectuer des gardes et astreintes après avis du médecin du travail.

## 2.2. Position de « surnombre » :

L'interne prévoyant une absence ne lui permettant pas d'effectuer la durée minimale de 4 mois de stage peut demander à être affecté en surnombre. Pour en bénéficier, un justificatif (médical en cas de grossesse par exemple) et un vœu d'affectation doivent être transmis à l'ARS. Prenez contact avec l'ARS responsable de votre interrégion pour connaître les dates limites de demande en surnombre.

Un stage en surnombre pourra être validant et dans ce cas, la validation du stage est soumise aux dispositions de l'article R. 6153-20 du code de la santé publique (c'est-à-dire validation de 4 mois de stage incluant congés annuels et maladie) au regard du décret n° 2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques.

## 2.3. Autorisations d'absences rémunérées :

- mariage ou conclusion d'un PACS : 5 jours ouvrables (attention, ces congés ne sont pas cumulables en cas de PACS et de mariage),
- naissance ou adoption : 3 jours ouvrables,
- décès ou maladie grave du conjoint, partenaire, père, mère ou enfant : 3 jours ouvrables.

## 2.4. Disponibilité :

La disponibilité peut être accordée, pour une durée de 6 mois à 1 an. Vous n'avez alors temporairement plus de lien salarié avec l'hôpital. La durée maximale cumulée de mise en disponibilité possible au cours de l'internat est de 2 ans.

MOTIF	PIÈCES À FOURNIR
Convenances personnelles (ancienneté minimum : 1 an)	- Demande écrite - Accord écrit du coordonnateur de DES
Études ou recherches présentant un intérêt général (ancienneté minimum : 6 mois)	- Demande écrite - Accord écrit du coordonnateur de DES
Stage de formation ou de perfectionnement en France ou à l'étranger (ancienneté minimum : 6 mois)	- Demande écrite - Accord écrit du coordonnateur de DES
Maladie grave du conjoint ou d'un enfant	- Demande écrite - Certificat médical établi par médecin assermenté - Copie du livret de famille

Les fonctions exercées par un interne en disponibilité ne peuvent donner, sauf exception, lieu à validation de stage. Le CHU de rattachement gère les demandes de disponibilité. Pour être recevable, la demande doit être impérativement transmise à l'ARS selon une date fixée qui doit être précisée au moment du recueil des vœux.

Prenez contact avec votre ARS pour définir les modalités qui s'appliquent dans votre interrégion.

## 2.5. Droit syndical et droit de grève :

Le droit syndical est reconnu aux internes. En l'absence de précision sur les autorisations spéciales d'absence accordées aux représentants syndicaux des internes, l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique est le texte régissant les absences syndicales des représentants des internes.

Il prévoit, au cours d'une année, 10 jours maximum d'absences syndicales dans le cas de participation aux congrès des syndicats nationaux, des fédérations et des confédérations des syndicats.

Cette limite est portée à 20 jours par an lorsque le représentant syndical est appelé à participer aux congrès syndicaux internationaux ou aux réunions des organismes directeurs des organisations syndicales internationales, des syndicats nationaux, des confédérations, des fédérations, des unions régionales et des unions départementales de syndicats.

 **Les absences syndicales ne sont pas considérées comme des congés. Elles ne peuvent pas être décomptées pour calculer le nombre de jours effectifs de stage contrairement aux congés annuels.**

Le droit de grève est un droit constitutionnel. Les internes sont tenus de déposer, localement, un préavis de grève 5 jours francs avant le début de la grève. Un préavis national dispense du dépôt d'un préavis local.

## 3 LA RÉMUNÉRATION

Lorsque l'interne est affecté dans un CHU ou un établissement public, c'est l'établissement d'accueil effectif qui prend en charge la rémunération.

Lorsque le stage se déroule dans un établissement privé conventionné avec le CHU, c'est le CHU qui prend en charge le salaire de l'interne et se fait rembourser par la suite par l'établissement privé.

La rémunération est publiée chaque année au Journal Officiel.

Elle est composée :

- des émoluments de base publiés au Journal Officiel dont le montant varie suivant l'ancienneté. Voir en annexe l'échelle des rémunérations.

Et selon le cas :

- des indemnités de logement et nourriture,
- du supplément familial,
- des indemnités liées au service de gardes et d'astreintes,
- de l'indemnité de sujétion,
- de la prime de responsabilité

Émoluments fixés par arrêté ministériel. En cas d'arrêt de travail, vous n'êtes indemnisé que sur la base de ces montants\* (100% puis 50%) hors gardes et astreintes !

C. Paie	Libellé	Nb ou Taux
005	Traitement Base Médical	
611	Astreinte Opér. de Base	10,00
612	Demi-Astreinte Opér.	1,00
613	lex Déplacement (Médecin)	2,00
616	1/2 Pér. addit N Di JP	1,00

Fac similé d'un extrait de feuille de Paie PH

### Interne de spécialité et interne de médecine générale 3<sup>ème</sup> année - Non logé, non nourri

Intitulé	Taux annuels bruts	Taux mensuels bruts	Cotisations	Taux mensuels nets
Traitement de base	25 348,46	2112,37		
Majoration logement	332,32	27,69		
Majoration nourriture	666,29	55,52		
Total brut		2195,59		
Sécurité sociale mal.		2195,59	0,75%	16,47
Cot. vieil. déplafonnée	①	2195,59	0,10%	2,20
Sécurité sociale vieil.		2195,59	6,75%	148,20
Ircantec	②	1408,25	2,45%	34,50
CSG		2157,17	7,50%	161,79
RDS	③	2157,17	0,50%	10,79
Cont. solidarité		1994,22	1,00%	19,94
<b>TOTAL NET</b>				<b>1801,71</b>
<b>TOTAL TTC</b>				<b>3160,88</b>

Charges sociales : ± 18% du brut

#### Supplément familial

1 enfant : 2,29 €  
 2 enfants : 73,04 €  
 3 enfants : 181,56 €  
 Par enfant en plus : 129,31 €  
 \* Avec charges patronales

#### Indemnité pour gardes

119,02 € (taux au 01/07/2010)

Indemnité pour garde supplémentaire au-delà du service normal  
 130,02 € (taux au 01/07/2010)

Jamais indemnisée en cas d'arrêt de travail

Intégrées dans le « Total brut » et soumises aux charges sociales

- ① Régimes de base Maladie et Vieillesse    ② Régime vieillesse complémentaire    ③ Contributions sociales

Source : EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique Fichier permanent des personnels médicaux)

**A noter :** Le montant annuel brut de la prime de responsabilité pour les internes de 4<sup>ème</sup> année s'élève à 2026,11 € par an.

### Interne de spécialité et interne de médecine générale 5<sup>ème</sup> année - Non logé, non nourri

Intitulé	Taux annuels bruts	Taux mensuels bruts	Cotisations	Taux mensuels nets
Traitement de base	25 348,46	2112,37		
Majoration logement	332,32	27,69		
Majoration nourriture	666,29	55,52		
Prime de responsabilité		335,00		
Total brut		2530,59		
Sécurité sociale mal.		2530,59	0,75%	18,98
Cot. vieil. déplafonnée		2530,59	0,10%	2,53
Sécurité sociale vieil.		2530,59	6,75%	170,81
Ircantec		1631,58	2,45%	39,97
CSG		2486,30	7,50%	186,47
RDS		2486,30	0,50%	12,43
Cont. solidarité		2298,29	1,00%	22,98
<b>TOTAL NET</b>				<b>2076,40</b>
<b>TOTAL TTC</b>				<b>3657,43</b>

#### Supplément familial

1 enfant : 2,29 €    3 enfants : 181,56 €  
 2 enfants : 73,04 €    Par enfant en plus : 129,31 €

\* Avec charges patronales

Indemnité pour gardes 119,02 € (taux au 01/07/2010)

Indemnité pour garde supplémentaire au-delà du service normal 130,02 € (taux au 01/07/2010)

Prime de responsabilité interne de 5<sup>ème</sup> année : 335 € (taux au 01/07/2010)

Source : EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique Fichier permanent des personnels médicaux)

## Interne en année de recherche

Intitulé	Taux annuels bruts	Taux mensuels bruts	Cotisations	Taux mensuels nets
Rémunération	24 038,50	20003,21		
Sécurité sociale mal.		20003,21	0,75%	15,02
Cot. vieil. dé plafonnée		20003,21	0,10%	2,00
Sécurité sociale vieil.		20003,21	6,75%	135,22
Ircantec		1335,47	2,45%	32,72
CSG		1968,15	7,50%	147,61
RDS		1968,15	0,50%	9,84
Cont. solidarité		1818,25	1,00%	18,18
<b>TOTAL NET</b>				<b>1642,61</b>
<b>TOTAL TTC*</b>				<b>2877,76</b>

### Supplément familial

1 enfant : 2,29 €  
2 enfants : 73,04 €  
3 enfants : 181,56 €  
Par enfant en plus : 129,31 €

Indemnité pour gardes 119,02 € (taux au 01/07/2010)

Indemnité pour garde supplémentaire au-delà du service normal 130,02 € (taux au 01/07/2010)  
\* Avec charges patronales

Source : EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique Fichier permanent des personnels médicaux)

Les internes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année perçoivent une indemnité de sujétion.

À partir de la 4<sup>ème</sup> année les internes bénéficient d'une prime de responsabilité (Décret n°2010-1187, art 4).

## 4 LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'INTERNE

### 4.1. La responsabilité civile :

**La faute technique** : dans le cadre de l'activité de soins salariée hospitalière de l'interne, l'établissement prend à sa charge, par l'intermédiaire de son assurance, les conséquences financières des actes fautifs qui ont été réalisés à l'encontre de patients, hormis les cas rarissimes où la faute est dite « détachable du service public » pour les hospitaliers, ou « personnelle » pour les salariés du privé. Il s'agit des fautes d'une particulière gravité constituée par un manquement volontaire et inexcusable (vol, coups et blessures, décès d'un patient suite au non déplacement d'un pharmacien en astreinte, malgré de nombreux appels etc...).

**La faute déontologique** : défaut d'information, défaut de recueil du consentement du patient à l'acte médical, violation du secret professionnel, prise de risques disproportionnée en l'absence de nécessité médicale... Ces fautes peuvent être source de responsabilité civile et ordinaire entraînant sanctions financières et / ou disciplinaires dont l'interdiction d'exercer.

**Le cadre juridique permettant de couvrir l'interne en cas de mise en cause de sa responsabilité civile médicale dans le cadre d'une faute détachable du service ou « personnelle » est l'assurance personnelle de responsabilité civile médicale professionnelle (RCP).**

### 4.2. La responsabilité pénale :

**Elle est strictement personnelle.**

Les types d'infraction pouvant mettre en cause un pharmacien sont : l'homicide involontaire, l'atteinte involontaire à l'intégrité d'autrui

(causée par imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement), la mise en danger d'autrui, la non assistance à personne en péril, la violation du secret professionnel...).

*Les assurances ne couvrent pas les sanctions, conséquences de la responsabilité pénale (peine de prison, amendes...). En revanche, une assurance protection juridique peut intervenir dans la prise en charge des frais engagés à l'occasion d'une mise en cause pénale.*

Dans les actions contentieuses, le rôle du dossier médical est considérable : il peut certes représenter pour le plaignant le moyen d'obtenir réparation lorsque ses droits ne sont pas respectés mais c'est aussi, pour le professionnel, un moyen de prouver l'absence de faute et de préserver la qualité de la communication avec le patient.

Dans le cadre de l'accord FNSIP avec Groupe Pasteur Mutualité, votre responsabilité civile en tant qu'interne est assurée **gratuitement**, y compris pendant vos remplacements.

*Groupe Pasteur Mutualité prend à sa charge la totalité de la cotisation.*

*S'y ajoutent une protection juridique vie professionnelle et le versement d'un capital de 15 000 à 40 000 € si, pour des raisons de santé, vous êtes obligé d'envisager une reconversion professionnelle.*

*Adressez-vous à votre association ou syndicat local (voir Annexe 2).*

## V. CURSUS DE L'INTERNE

Il faut être classé en rang utile au concours de l'internat en pharmacie pour pouvoir s'inscrire à un DES (Diplôme d'Études Spécialisées). Le DES de biologie médicale est le seul qui soit accessible aux filières médicales ou pharmaceutiques. Le diplôme est délivré à la fin des 4 années d'internat.

Le cursus de 4 ans se divise en deux niveaux dont la durée varie suivant le DES choisi, la durée du niveau 1 variant de 2 à 4 semestres, celle du niveau 2 de 2 à 6 semestres.

Il existe 3 DES différents :

- **un DES PHARMACIE avec :**

- **Option PH-PR** (*Pharmacie Hospitalière - Pratique et Recherche*), cette option mène à des carrières hospitalière et hospitalo-universitaire : formation polyvalente et complète dans toutes les disciplines majeures de la pharmacie hospitalière.
- **Option PIBM** (*Pharmacie Industrielle et BioMédicale*), cette option mène fréquemment à des carrières en milieu industriel mais ouvre également à des carrières au sein des agences sanitaires, en laboratoire de recherche, voire en milieu hospitalier. Cette filière permet à l'interne d'acquérir une culture et une connaissance pratique des produits de santé au cours des stages hospitaliers mais également

de développer une vision globale du système de santé, en ayant la possibilité de réaliser des semestres en établissement industriel (un au minimum) ou en agence principalement.

- **un DES IPR** - Innovation Pharmaceutique et Recherche menant à des carrières dans la recherche publique (recherche universitaire, hospitalo-universitaire, instituts de recherche type CNRS, agences sanitaires type InVS, AFSSAPS) ou privée (recherche et développement dans l'industrie pharmaceutique, des biomatériaux, des bioréactifs).
- **un DES BM** - Biologie Médicale menant à des carrières de biologiste médical privées (laboratoire de biologie médicale polyvalent ou spécialisé, industrie de l'analyse et du bioréactif) ou en milieu hospitalo-universitaire (CHU), général (CHG) ou dans l'enseignement.

### Déroulement général du cursus / Maquette :

L'internat se décompose en 8 stages de 6 mois. Quel que soit le niveau, ces semestres doivent être effectués dans des services agréés pour ce DES et l'activité doit être en rapport avec le cursus prévu par l'interne.

**Maquette :** Vous devez élaborer un projet professionnel sous la conduite d'un tuteur agréé par le coordonnateur avant la fin du niveau 1 de l'internat (au cours de la première ou de la 2<sup>ème</sup> année selon le DES).

La maquette doit être approuvée par le conseil de l'UFR de pharmacie où l'étudiant prend ses inscriptions annuelles. Tuteur, coordonnateur, directeur d'hôpital et interne conviennent ensuite, par engagement écrit, des conditions de déroulement du cursus de l'interne. Seul le projet pédagogique et professionnel de l'interne est pris en compte.

Le tuteur doit veiller avec les responsables du stage hospitalier à la compatibilité des fonctions hospitalières et de la formation théorique suivie (il est possible de demander des aménagements spéciaux du temps de travail à cet effet).

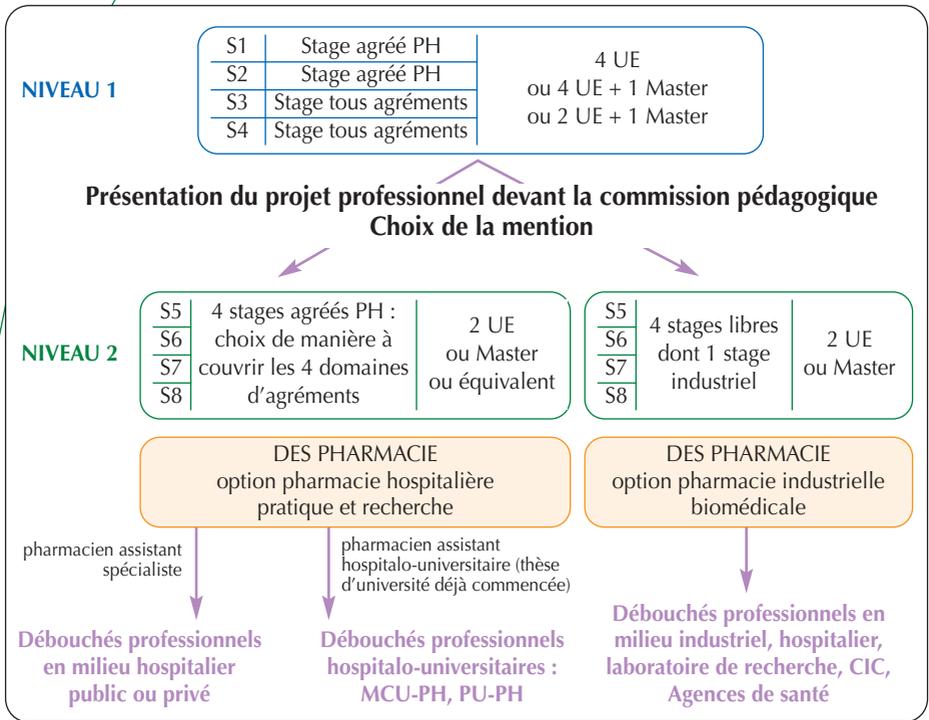
**Changement de pré-choix :** Lorsque le DES prévoit un choix entre deux options, si l'interne n'est pas satisfait de son premier choix, il peut demander un changement de pré-choix. Accordé à titre exceptionnel avant la 4<sup>ème</sup> année, durant le 6<sup>ème</sup> semestre, ce changement de pré-choix se distingue du « droit au remords » concernant l'affectation de l'internat (cf. III-1-1-2 Parcours de l'interne ARS). Il est indépendant du classement au concours et nécessite, en pratique, une validation du changement de maquette lors de la commission pédagogique.

## 1 DES de Pharmacie (DES PHARMA)

2 options pour ce DES :

- Option Pharmacie Hospitalière - Pratique et Recherche (PH-PR)
- Option Pharmacie Industrielle et Biomédicale (PIBM)

## 1.1. Déroulement et obtention du DES PHARMA : Schéma des études :



Pour ce DES, l'internat se déroule en 2 étapes :

### • 1<sup>ère</sup> étape : validation du « niveau 1 » - 4 semestres communs aux deux options

Les deux premières années sont communes aux deux options accessibles par ce DES, PH-PR ou PIBM :

#### - 1<sup>ère</sup> année :

Les deux premiers semestres du niveau 1 sont effectués dans des services ayant l'agrément pour un des quatre domaines de pharmacie hospitalière (appelé stage PH sur le schéma) :

1. Pharmacie clinique et dispensation,
2. Économie de la santé et vigilances,
3. Préparation et contrôle,
4. Dispositifs médicaux et stérilisation.

#### - 2<sup>ème</sup> année :

En 2<sup>ème</sup> année, vous pouvez choisir soit :

- des stages validant un des 4 domaines,
- des stages dans des structures extra-hospitalières (industries, agences sanitaires, laboratoires de recherche...), ou hospitalières « hors-domaine ».

**Maquette :** Lors de son 3<sup>ème</sup> semestre, l'interne doit rédiger sa maquette en fonction de l'option choisie. Elle sera validée par la commission pédagogique à la fin du 3<sup>ème</sup> ou au début du 4<sup>ème</sup> semestre. Ce choix n'est pas imposé car il n'y a pas de quotas pour les 2 options. Seul le projet pédagogique et professionnel de l'interne est pris en compte.

**Le choix des stages pendant les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semestres du niveau 1 est très important : Après une année hospitalière, l'interne peut effectuer un semestre « libre » pour choisir au mieux son option et déterminer une maquette adaptée aux compétences qu'il souhaite acquérir pour sa future carrière.**

- **2<sup>ème</sup> étape : validation du niveau 2 - choix de l'option - 4 semestres**

**À retenir :** les stages ayant l'agrément de pharmacie hospitalière sont agréés par domaine et non par niveau comme pour le DES de biologie médicale, par exemple (voir infra). Seul le cursus est découpé en 2 niveaux, correspondant au choix de l'option.

## 1.2. Option PH-PR Formation et débouchés :

**Petit rappel :** l'option « PH-PR » se décompose en « P » = pratique et « R » = recherche.

Elle a pour objectif :

1. De délivrer une formation polyvalente et complète dans toutes les disciplines majeures de la pharmacie hospitalière pour les internes souhaitant s'orienter vers une carrière hospitalière.
2. De favoriser les carrières hospitalo-universitaires en pharmacie hospitalière.

Contrairement à l'ancien DES de Pharmacie Hospitalière et des Collectivités, des aménagements du temps de travail sont prévus par les textes pour valider un M2 et/ou commencer sa thèse d'Université pendant l'internat.

- **Formation pratique :**

Elle est constituée de 6 semestres obligatoires dans des stages ayant l'agrément de pharmacie hospitalière à la fin du cursus de l'internat. Parmi ces six semestres, un stage dans chacun des 4 domaines de l'agrément de pharmacie hospitalière doit être effectué.

Il reste donc 2 semestres à choisir librement, en rapport avec votre projet pédagogique de l'interne.

- **Formation théorique :**

Vous devez valider des unités d'enseignement dispensées dans votre interrégion pour un crédit total d'au moins 60 ECTS. Certaines formations peuvent en parallèle vous permettre d'obtenir ces crédits comme le diplôme inter-universitaire du CESAM, le diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) de radiopharmacie, les M2. En fonction de votre projet professionnel, vous pouvez vous inscrire à des diplômes universitaires théoriques complémentaires pour enrichir vos compétences sur un

domaine particulier (oncologie, infectiologie, dispositifs médicaux, éducation thérapeutique, assurance qualité, stérilisation...). En ce qui concerne les autres diplômes (DU, DIU), les commissions pédagogiques interrégionales sont souveraines en terme d'équivalence dans le cadre de la validation du DES. Il est donc important de se renseigner en amont sur ces possibilités d'intégration au DES de pharmacie.

• **Débouchés :**

1. Secteur public :

- Carrière hospitalière pure (CHU, CHR, CHG, établissements médico-sociaux publics comme les EHPAD publics) : s'adresse principalement aux internes ayant suivi un cursus orienté « pratique » pour devenir praticien hospitalier ;
- Carrière hospitalo-universitaire : s'adresse aux internes ayant suivi un cursus orienté « pratique et recherche » dans le but de devenir bi-appartenant (AHU, MCU-PH, PU-PH);
- Agences sanitaires.

2. Secteur privé :

- Structures de soins privées : cliniques privées, établissement participant au service public hospitalier (comme les centres de lutte contre le cancer), établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) privée, maisons de convalescence, centres de rééducation... ;
- Etablissement industriel ;
- Structures d'achats type groupement de coopération sanitaire (GCS).

### 1.3. Option PIBM Formation et débouchés :

Cette filière n'a pas pour seul débouché l'industrie pharmaceutique. Le principal objectif de l'option PIBM est de permettre à l'interne de se spécialiser dans un domaine tout en gardant une connaissance approfondie du milieu hospitalier. La plus value de l'interne PIBM est la connaissance du milieu hospitalier mais également l'ouverture sur les domaines extra-hospitaliers et ce, quelle que soit sa spécialisation.

• **Formation pratique :**

Elle comprend 3 semestres obligatoires dont deux premiers semestres du niveau 1 à effectuer dans des services ayant l'agrément d'un des quatre domaines de pharmacie hospitalière et un semestre en établissement industriel agréé. Cinq semestres « libres » choisis en cohérence avec la maquette de l'interne (semestre hospitalier, en établissement industriel agréé, en agence sanitaire...).

Il n'y a aucune obligation de valider un semestre dans chacun des 4 domaines de pharmacie hospitalière.

### • Formation théorique :

Vous devez valider des unités d'enseignement dispensées dans votre interrégion pour un crédit total d'au moins 60 ECTS. Certaines formations parallèles peuvent vous permettre de valider des crédits en compléments des UE disponibles dans votre interrégion: le Diplôme Inter-Universitaire (DIU) du CESAM, une UE du Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires (DESC) de radiopharmacie, un Master 2. Les modalités de participation à d'autres enseignements ainsi que leur éventuelle intégration dans la validation du DES de pharmacie répond aux mêmes critères que pour l'option PH-PR.

### • Débouchés : ils sont nombreux et variés

- Industries du médicament, du dispositif médical, des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (DMDIV) et matériels : affaires réglementaires, essais cliniques, management qualité, relation publique, relation commerciale, direction scientifique, pharmacovigilance, évaluation médico-économique, production, recherche et développement (moins fréquent)... ;
- Agences sanitaires ;
- Laboratoires de recherche ;
- Milieu hospitalier pour développer des domaines particuliers : vigilances, essais cliniques, épidémiologie, pharmacotechnie, évaluation médico-économique, achats, stérilisation, vigilances...
- Centre d'investigation clinique (CIC)

Pour plus de précisions : *arrêté du 31 octobre 2008* réglementant les DES de pharmacie.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la FNSIP : [vp-pharmacie@fnsip.fr](mailto:vp-pharmacie@fnsip.fr).

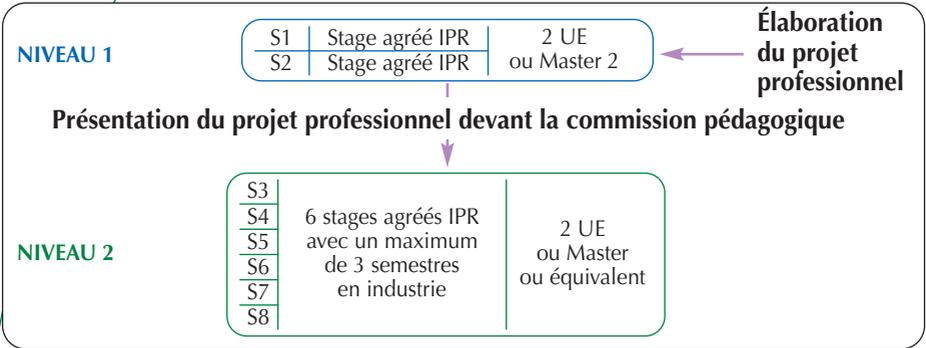
## 2 DES Innovation Pharmaceutique et Recherche (DES IPR)

Ce DES permet de former des internes à l'innovation thérapeutique et biologique en complémentarité avec les secteurs couverts par les DES de pharmacie et de biologie médicale (recherche fondamentale ou appliquée avec la réalisation d'une thèse d'Université) et à des compétences hospitalières dans des disciplines et/ou spécialités particulières et innovantes notamment en :

- Santé publique et environnement, Pharmaco épidémiologie,
- Domaines particuliers de la thérapie génique et de la thérapie cellulaire,
- Hygiène hospitalière,
- Biotechnologie et nanosciences,
- Diagnostic In vitro,
- Nutrition,
- Toutes nouvelles thérapeutiques (bio organes, biomatériaux)...

## 2.1. Déroulement et obtention du DES :

### Schéma des études :



Chaque interne de cette filière valide un cursus unique, résultat d'une démarche personnelle. Le déroulement de ce DES est très hétérogène en fonction des interrégions voire des villes dans lesquelles il est suivi, il est donc conseillé de prendre contact au plus tôt avec les responsables locaux de filière afin de pouvoir préparer au mieux votre projet.

#### • 1<sup>ère</sup> étape : validation du niveau 1 - deux premiers semestres

L'interne doit élaborer un projet professionnel original sous la conduite d'un tuteur agréé par le coordonnateur, avant sa prise de fonction d'interne ou au plus tard au cours du premier semestre de son internat.

La maquette doit être approuvée par le conseil de l'UFR de pharmacie où l'étudiant prend ses inscriptions annuelles avant la fin de la première année d'internat. Le tuteur doit veiller avec les responsables du stage hospitalier à la compatibilité des fonctions hospitalières et de la formation théorique suivie par l'interne (il est possible de demander des aménagements spéciaux du temps de travail à cet effet).

Si l'interne envisage une carrière universitaire ou de recherche, le plan de cursus doit comporter la préparation d'un **Master 2** et un projet de **thèse d'Université**.

Pour un cursus orienté vers l'industrie, le coordonnateur du DES est autorisé à accorder au maximum trois semestres dans des établissements industriels agréés.

**Chaque année, l'interne doit remettre à son tuteur un rapport sur son travail de l'année universitaire précédente. En fin d'internat, l'interne remet un rapport final sur ses acquis universitaires, pratiques et de recherche.**

#### • 2<sup>ème</sup> étape : validation du niveau 2 - six semestres

##### • Formation théorique et pratique :

L'interne en IPR doit valider parmi les différents enseignements au moins deux des UE proposées dans le DES de pharmacie. Certaines équivalences peuvent être accordées, y compris lors de stages de recherche à l'étranger.

Le choix est libre quant au moment du suivi de ces UE (niveau 1 ou 2) sachant qu'il est préférable de les valider en niveau 1.

L'équivalence entre le concours de l'Internat et un diplôme de master 1 n'est pas spécialement reconnue par les responsables de M2 (ni même par les UFR d'origine). Si l'interne souhaite s'orienter vers un cursus universitaire ou de recherche (avec obtention d'un M2 et d'une thèse d'Université), il lui est fortement conseillé d'avoir déjà au minimum un master 1 avant de commencer l'internat. N'hésitez pas à prendre contact avec le responsable local de la filière de votre future interrégion pour obtenir des informations supplémentaires.

Concernant le reste de la formation théorique, il peut s'agir d'UE proposées lors d'un M2, par l'école doctorale, de DU, ... (pour cela il est conseillé de se renseigner auprès du coordonnateur local car les critères de validation du DES sont UFR-dépendants).

## 2.2. Débouchés :

### 1. Secteur public :

- Carrières universitaires pures : s'adressent aux internes souhaitant exercer en tant qu'enseignant-chercheur (maître de conférences des universités, professeur des universités),
- Carrières hospitalo-universitaires (ce débouché est actuellement lié à l'organisation à venir des DES de biologie et de pharmacie et bien que rare, il reste cependant d'actualité dans les disciplines listées dans l'annexe II définissant le DES IPR),
- Chercheur dans des instituts de recherche publics (type CNRS, INSERM, INRA IRD...),
- Carrières hospitalières pures : s'adressent aux internes dont le but est de devenir praticien hospitalier dans les disciplines accessibles avec le DES IPR,
- Agences sanitaires : s'adressent aux internes souhaitant exercer dans les domaines de la santé publique et de l'épidémiologie (InVS, ANSM, HAS ...).

### 2. Secteur privé :

- Industrie dans le domaine Recherche et Développement (industrie pharmaceutique, des biomatériaux, des bioréactifs),
- Développement de start-up innovantes.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la FNSIP : [vp-ipr@fnsip.fr](mailto:vp-ipr@fnsip.fr).

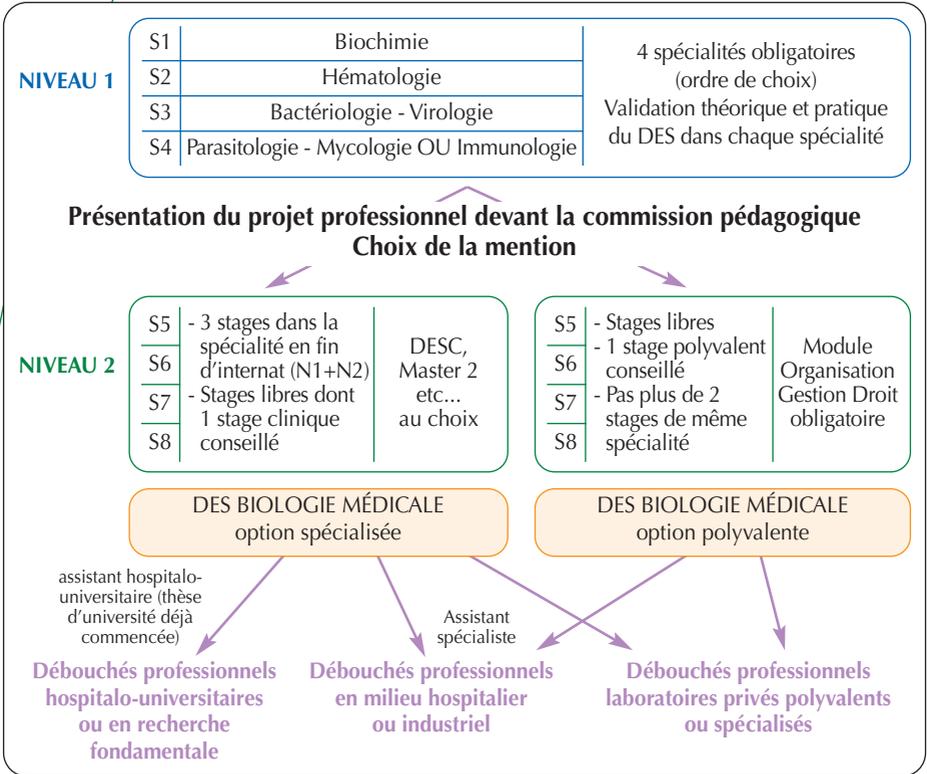
3

## DES de Biologie Médicale (DES BM)

La biologie médicale est la discipline spécialisée dans la réalisation des examens de biologie médicale, regroupant toutes les étapes du prélèvement proprement dit à l'interprétation des résultats. Ces examens ne peuvent être effectués que dans un Laboratoire de Biologie Médicale (LBM) sous la responsabilité d'un biologiste, titulaire du DES de biologie médicale. Les examens de biologie médicale sont définis par le Code de la Santé Publique.

### 3.1. Déroulement et obtention du DES :

Schéma des études :



La biologie médicale est une discipline accessible par les filières médicales ou pharmaceutiques. Il faut donc passer l'**Épreuve Classante Nationale (ECN)** anciennement Concours de l'Internat en Médecine ou le Concours de l'Internat en Pharmacie et être classé en rang utile pour pouvoir s'inscrire au DES de biologie médicale. Le DES est délivré à la fin des 4 ans d'internat. L'internat en biologie médicale possède une maquette originale qui se décompose en 2 étapes :

• **1<sup>ère</sup> étape validation du « niveau 1 » - deux premières années**

La biologie médicale est une spécialité qui se décompose en de nombreuses sous spécialités dites « spécialités biologiques ». Au cours de ses deux premières années, l'interne va devoir acquérir les bases de la biologie médicale. Pour cela, il va devoir valider quatre semestres dans des services agréés de biologie spécialisée où il recevra une formation théorique et pratique. Ces spécialités obligatoires sont les suivantes :

- bactériologie-virologie,
- biochimie,
- hématologie,
- immunologie ou parasitologie-mycologie.

## • 2<sup>ème</sup> étape : choix de l'option ou validation du niveau 2 - Troisième et quatrième années

Une fois les quatre semestres obligatoires validés sur le versant hospitalier comme universitaire, l'interne va devoir choisir entre une formation **spécialisée** ou une formation **généraliste**. Ce choix sera exprimé devant une commission pédagogique interrégionale chargée de le conseiller et de valider la maquette déterminée par l'interne.

**Option biologie polyvalente** : cette spécialité s'adresse aux internes qui souhaitent exercer dans un laboratoire polyvalent, c'est-à-dire effectuant tous les types d'analyse. Ce type de laboratoire se trouve dans le privé (en ville) mais également dans les centres hospitaliers régionaux (CHR) ou les centres hospitaliers généraux (CHG). L'interne effectuera ses quatre derniers semestres dans les services de son choix mais ne pourra pas valider plus de 2 semestres dans une même spécialité. Il devra en plus valider des enseignements d'assurance qualité et d'organisation / gestion / droit appliqués à la biologie.

**Option biologie spécialisée** : cette spécialité s'adresse aux internes qui souhaitent exercer dans un laboratoire spécialisé et/ou s'orienter vers une carrière hospitalo-universitaire. En choisissant biologie spécialisée, l'interne va devoir désigner la spécialité vers laquelle il souhaite s'orienter dans la liste suivante :

- bactériologie, virologie et hygiène hospitalière,
- biochimie,
- biologie de la reproduction,
- génétique,
- hématologie,
- immunologie,
- parasitologie-mycologie et risques environnementaux,
- pharmacologie-toxicologie,
- thérapie cellulaire et thérapie génique.

**Depuis la loi HPST confirmée par la loi portant réforme de la biologie médicale du 30 mai 2013 tous les LBM sont soumis à l'accréditation. Il est ainsi recommandé aux internes de biologie médicale de se former à l'assurance qualité pendant leur cursus.** Une fois les quatre années d'internat accomplies, et après avoir présenté le mémoire de fin d'internat qui peut tenir lieu de thèse d'exercice (possibilité de soutenance dès le 5<sup>ème</sup> semestre validé), l'interne obtient ainsi le DES de biologie médicale. La mention biologie polyvalente ou biologie spécialisée est mentionnée sur le diplôme qui reste toutefois unique.

### 3.2. Débouchés :

Le DES de biologie médicale en poche, il est possible :

- d'exercer son métier de biologiste médical,
- de se spécialiser si cela n'a pas été fait pendant l'internat (M2 ou DESC),
- d'effectuer 2 à 6 ans d'assistantat en milieu hospitalier.

### 1. Secteur public :

- LBM hospitaliers spécialisés : en général localisés dans les CHU, ces laboratoires assurent la routine et effectuent les analyses spécialisées. Le biologiste peut y exercer en tant que praticien hospitalier après avoir réussi le concours dans la spécialité souhaitée. Un versant universitaire (thèse d'Université) est fortement recommandé dans ce type de carrière.
- LBM hospitalier polyvalent : en général localisés dans les CHG, ces laboratoires effectuent toutes les analyses de ces hôpitaux. Il faut auparavant, réussir le concours national de praticien hospitalier (CNPH).
- Carrière hospitalo-universitaire : il est possible de devenir bi-appartenant (enseignant chercheur et hospitalier), une thèse d'Université est alors indispensable.

### 2. Secteur privé :

- LBM privés polyvalents : c'est le secteur où s'orientait traditionnellement la majorité des nouveaux biologistes, avec une tendance actuelle à l'équilibre avec les débouchés hospitaliers. Le biologiste pratique de la biologie polyvalente en tant que responsable ou co-responsable du LBM.
- Laboratoires de biologie médicale spécialisée : ces laboratoires privés spécialisés sont des grosses structures qui tendent à se développer.
- Industrie de l'analyse et du bioréactif : bien qu'il soit un peu délaissé, ce secteur est aussi un débouché possible.

Pour plus de précisions :

- *Décret n°2003-76 du 23 janvier 2003* fixant la réglementation du DES de biologie médicale,
- Objectifs pédagogiques et liste des spécialités biologiques du DES de biologie médicale,
- Objectifs pédagogiques de niveau 2 du DES de biologie médicale.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la FNSIP : [vp-biologie@fnsip.fr](mailto:vp-biologie@fnsip.fr).

## VI. LA FIN DU PARCOURS

### 1 LA THÈSE

Le mémoire de fin d'internat qui tient également lieu de thèse de Docteur en Pharmacie (article 25 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie) peut être soutenu au plus tôt dès la validation du 5<sup>ème</sup> semestre d'internat. La thèse d'exercice permet d'obtenir le diplôme d'État de Docteur en Pharmacie mais n'ouvre pas droit à l'exercice de la profession, lequel nécessite la validation complète du 3<sup>ème</sup> cycle et conjointement la délivrance du DES obtenu. C'est à partir de cette date qu'il sera possible de s'inscrire au Conseil de l'Ordre notamment pour être recruté.

**Comme pour la filière officine, avoir soutenu sa thèse d'État de Docteur en Pharmacie est un pré-requis nécessaire pour pouvoir signer tout contrat (privé, assistant). Il faut donc impérativement la soutenir avant la fin de son internat pour pouvoir exercer.**

### 1.1. Déroulement et conseils :

La thèse vous octroie le titre de Docteur en Pharmacie. Cet exercice imposé peut paraître effrayant et rebutant, mais c'est une occasion unique de réaliser un travail de réflexion et de synthèse sur un thème précis. Les apprentissages acquis lors de cette démarche de réflexion, de recherche de l'information, de synthèse et de restitution seront indispensables lors de l'exercice futur de votre profession.

Il vous est vivement conseillé de commencer à y réfléchir dès le début de votre troisième cycle.

Les modalités pratiques pour « passer » sa thèse (impression du mémoire, coder les mots clés, inscription en bibliothèque universitaire, délai de remise, délai de présentation,...) varient selon les universités. Il est fortement conseillé de se renseigner auprès d'anciens internes thésés et directement auprès de votre UFR de rattachement. Pensez également à le spécifier lors de votre inscription pédagogique de début d'année.

Les modalités règlementaires de délivrance du diplôme d'études spécialisées sont précisées par l'article 17 du chapitre III du décret n°2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et par le décret n°2003-76 du 23 janvier 2003 fixant la réglementation du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale.

### 1.2. La composition du jury de DES :

**DES de Pharmacie et IPR** (décret n°2012-172 du 3 février 2012), le jury doit être composé de 4 membres minimum dont au moins :

- Deux Universitaires (U) ou Hospitalo-universitaires (HU) de 2 UFR Pharmacie différentes. *Ce peut être des pharmaciens ou autre du moment qu'ils sont rattachés à l'UFR de pharmacie et appartiennent aux sections HU 80,81, 82 ou U 85, 86 et 87 du groupe des disciplines pharmaceutiques du Conseil National des Universités (CNU). Les enseignants chercheurs affectés en UFR de pharmacie mais dépendants de sections autres (sciences par exemple), ne peuvent composer le jury de DES qu'au titre d'un 5<sup>ème</sup> membre supplémentaire. Il en est de même pour les enseignants chercheurs affectés à d'autres UFR que pharmacie (médecine,...). Ces 2 membres devront également appartenir à 2 UFR de pharmacie différentes, soit 2 villes différentes.*
- Deux Non-Universitaires dont 1 Praticien Hospitalier Pharmacien (ou un résident pharmacien), le deuxième pouvant être pharmacien, médecin ou autre.

SERMENT  DE GALIEN

Je jure, en présence des maîtres de la Faculté, des conseillers de l'Ordre des pharmaciens et de mes condisciples :

D'honorer ceux qui m'ont instruit dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle à leur enseignement.

D'essayer, dans l'intérêt de la santé publique, ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles de l'honneur, de la probité et du désintéressement.

De ne jamais oublier ma responsabilité et mes devoirs envers le malade et sa dignité humaine. Et en aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser des actes criminels.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert d'opprobre et mépris de mes confrères si j'y manque.

GROUPE  
PASTEUR  
MUTUALITE



# Prix de thèse Pharmaciens

Groupe Pasteur Mutualité - GPM Pharmaciens

En partenariat avec la  FNSIP

Les Prix de thèse de Groupe Pasteur Mutualité et GPM Pharmaciens ont pour objectif de distinguer des travaux issus des sections Pharmacie, Biologie Médicale et Innovation Pharmaceutique et Recherche. Trois prix d'une valeur de 2 000 euros chacun sont remis chaque année au lauréat de chaque spécialité. Ils concrétisent la politique active d'encouragement à la recherche de Groupe Pasteur Mutualité et de sa mutuelle dédiée aux pharmaciens.

Renseignements et téléchargement des dossiers de candidature sur [www.gpm.fr](http://www.gpm.fr)

Le directeur de thèse peut être n'importe lequel de ces membres du jury, en revanche, le président du jury doit être obligatoirement un des deux membres universitaires du jury, l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) n'étant pas indispensable.

La composition du jury doit être validée par le président de l'université sur conseil du directeur de l'UFR de rattachement de l'interne.

**DES de Biologie Médicale** (décret n°2003-76 du 23 janvier 2003), le jury doit être composé de 4 membres minimum dont

- un Professeur des Universités (praticien hospitalier ou non) de Pharmacie
- un Professeur des Universités (praticien hospitalier ou non) de médecine.

*Important : Renseignez-vous auprès du bureau de la scolarité du 3<sup>ème</sup> cycle de votre UFR afin de vous assurer que les modalités de soutenance soient bien identiques à la description faite dans lesdits textes.*

### 1.3. Le Prix de thèse GPM Pharmaciens :

Le Groupe Pasteur Mutualité et GPM Pharmaciens récompensent trois thèses d'exercice déjà soutenues, d'internes en pharmacie par des bourses d'une valeur de 2 000 € chacune.

**Qui peut participer ?** Sont autorisés à concourir tous les internes spécialisés en biologie médicale, en pharmacie hospitalière ou en innovation pharmaceutique et recherche.

**Pour tout complément d'information sur les bourses GPM Pharmaciens :** consultez le site Internet de Groupe Pasteur Mutualité :

[www.gpm.fr](http://www.gpm.fr)

<http://www.fnsip.fr/test/parteneriat/pharmaceutiques/>

ou contactez-les à l'adresse : [prixdethese@gpm.fr](mailto:prixdethese@gpm.fr)

## 2 LE POST INTERNAT

Les conditions générales d'accès au post-internat sont la soutenance de la thèse, la validation du troisième cycle (DES) et l'inscription au Conseil de l'Ordre.

Trois types de fonctions peuvent être assurées durant la période de « post-internat » en ce qui concerne les carrières en milieu hospitalier.

Ces trois statuts prévoient la possibilité de prendre, après accord du chef de pôle, un congé de 30 jours, la première année, puis de 45 jours les années suivantes pour faire des remplacements.

### 2.1. Les fonctions hospitalo-universitaires : Assistant Hospitalo-Universitaire

Les AHU assurent des fonctions d'enseignement pour la formation initiale et continue, des fonctions de recherche et des fonctions hospitalières.

Les AHU sont recrutés par décision conjointe du directeur de l'UFR et du Directeur Général du CHU, après avis du Conseil d'UFR et de la Commission Médicale d'Établissement (CME). Ils sont nommés pour deux ans avec possibilité de 2 renouvellements d'une année. Ils peuvent ensuite se présenter devant les différentes sections du conseil national des universités en vu d'être qualifié, dans une ou plusieurs disciplines, aux fonctions de MCU-PH (évolution possible, sous réserve de mobilité, vers le statut de PU-PH). Ils peuvent également par la suite se présenter au CNPH en vu de s'orienter vers une carrière uniquement hospitalière.

Rémunération : émoluments universitaires + indemnités hospitalières + prime d'engagement de service public exclusif (cf. annexe 1).

## **2.2. Les fonctions en centre hospitalier : Assistant spécialiste des hôpitaux**

Les assistants exercent en CH (dans certains cas, les assistants peuvent aussi exercer en CHU).

Ils sont recrutés par contrat signé avec le Directeur de l'établissement de santé après avis de la CME et de l'ARS.

Rémunération : salaire hospitalier + prime d'engagement de service public exclusif (cf. annexe 1). Les assistants spécialistes peuvent se présenter au CNPH en vu d'être inscrits sur une liste d'aptitude aux fonctions de praticien hospitalier.

## **2.3. Les fonctions partagées entre CHU et CH : Assistant Spécialiste Régional**

Ce nouveau dispositif (en vigueur depuis 2009) permet à des candidats sélectionnés sur dossier d'accéder à un poste d'assistant spécialiste régional à temps partagé entre le CHU et un établissement de santé de la région. Le statut est celui d'assistant spécialiste (voir ci-dessus) mais la fonction permet de compléter sa formation au CHU.

Les disciplines prioritaires sont celles qui sont particulièrement déficitaires au niveau de la région mais le dispositif est ouvert à toutes les disciplines. Renseignez vous auprès de votre ARS pour connaître les modalités pratiques.

## **2.4. Protection sociale / Responsabilité civile professionnelle :**

 **Pour ces statuts temporaires, en cas d'arrêt de travail, la couverture de la Sécurité Sociale et de l'hôpital est partielle, elle ne prend pas en compte les gardes et les astreintes.**

[www.gpm.fr](http://www.gpm.fr)

Guide des praticiens hospitaliers,  
Les droits, obligations et protection sociale de tous les statuts

En début de vie professionnelle et privée, il est important de garantir son revenu. Il existe des contrats pour améliorer le revenu de remplacement.

*Renseignez-vous auprès de l'organisation locale des internes qui vous fera bénéficier de leur partenariat avec le Groupe Pasteur Mutualité.*

**⚠ Assurez-vous pour la faute détachable du service et pour les remplacements libéraux pendant les congés statutaires avec la Responsabilité Civile professionnelle.**

*Renseignez-vous auprès de l'organisation locale des internes ou auprès du Groupe Pasteur Mutualité, des tarifs individuels avantageux spécifiques pour ce statut vous seront proposés.*

### 3 L'INSTALLATION EN BIOLOGIE MÉDICALE

Il n'est pas possible dans le cadre de cet ouvrage de résumer en quelques lignes la problématique de l'installation du jeune biologiste médical, dans le cadre de carrières privées. La complexité et la diversité de la situation (statut de salarié ou rachat de parts, ...) à laquelle il faut rajouter la promulgation récente de la loi portant réforme de la biologie médicale (31 mai 2013) qui apporte des éléments nouveaux nous incite à inviter les internes curieux à questionner directement la FNSIP (vp-biologie@fnsip.fr). En 2013 sera organisé comme en 2011 un « Tour de France de la biologie médicale » en partenariat avec Groupe Pasteur Mutualité, qui permettra également aux internes désireux de se renseigner au mieux. Un guide d'installation du jeune biologiste est actuellement à l'étude.

### 4 LA CARRIÈRE HOSPITALIÈRE ET HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

#### 4.1. Le recrutement :

##### 4.1.1. Hospitalier

Le recrutement en qualité de praticien hospitalier (PH) est possible après réussite au CNPH pour devenir PH temps plein ou temps partiel. À l'issue du concours, une liste d'aptitude valable 4 ans est établie par discipline (biologie médicale ou pharmacie polyvalente et hospitalière).

Pour s'inscrire au CNPH, le candidat doit remplir trois conditions :

- être titulaire du diplôme d'état de Docteur en Pharmacie,
- être inscrit à l'Ordre national des Pharmaciens,
- être de nationalité Française ou ressortissant d'un état de l'Union Européenne.

Il existe deux types de concours :

- **Le concours de type I**, accessible aux anciens internes et à toutes les personnes ayant validé le 3<sup>ème</sup> cycle des études de pharmacie, ayant exercé pendant deux ans durant les cinq dernières années des fonctions de pharmacien dans une administration, un établissement public ou un organisme à but non lucratif (le plus souvent comme assistant ou attaché). Il comporte une évaluation des titres et travaux (100 points), une évaluation des services rendus (100 points), et une épreuve orale d'entretien avec le jury (100 points).

- **Le concours de type II**, accessible à toutes les autres personnes ne pouvant prétendre au type I (et notamment les pharmaciens diplômés n'ayant pas passé l'internat). Il comporte en plus des 3 épreuves du type I, une épreuve orale de connaissances professionnelles (200 points).

L'épreuve orale d'entretien avec le jury, d'une durée de 30 minutes maximum, doit permettre au jury d'apprécier la motivation du candidat pour devenir praticien en milieu hospitalier public, d'évaluer la connaissance de cet environnement, son projet professionnel, son aptitude à travailler en équipe. L'épreuve orale de connaissances professionnelles, dont sont dispensés les anciens internes, dure également 30 minutes maximum et consiste en une mise en situation pratique en rapport direct avec l'exercice de la spécialité (tirage au sort d'un sujet, préparation pendant 10 minutes, et présentation de sa réponse). Les modalités administratives sont fixées annuellement par arrêté du ministère de la Santé. Les candidats ne peuvent se présenter que dans une seule ARS, pour un seul type de concours, et dans une seule spécialité donnée. À l'issue des épreuves les candidats reçus seront inscrits sur une liste d'aptitude valide pendant 4 ans. Les membres du jury sont désignés par tirage au sort et nommés sur arrêté du ministère de la Santé. Ils ne peuvent siéger deux années consécutives ni être membres de la Commission Nationale Statutaire.

**Attention**, même nommé à titre permanent sur concours, le praticien hospitalier n'est pas fonctionnaire. S'il bénéficie d'une protection sociale statutaire en cas d'arrêt de travail meilleure qu'en tant qu'AHU, celle-ci reste partielle et ne prend pas en compte les indemnités variables ni les gardes et astreintes. N'omettez pas de souscrire un contrat spécialisé, tenant compte des avantages statutaires dans vos cotisations, pour protéger vos revenus en cas d'arrêt de travail. Si vous avez déjà été assuré auprès de notre partenaire Groupe Pasteur Mutualité en tant qu'interne et AHU, signalez votre changement de statut, ils adapteront les garanties au statut de PH et prendront en compte la totalité de votre revenu.

#### 4.1.2. Hospitalo-universitaire

- Praticien Hospitalier Universitaire :

L'assistant hospitalier-universitaire, qui ne peut exercer ses fonctions que 4 années maximum, peut être amené, dans l'attente de la vacance d'un poste de praticien hospitalier, à occuper le statut de praticien hospitalier universitaire (PHU) au sein d'un Centre hospitalier universitaire.

Le recrutement en qualité de PHU se fait à titre temporaire pendant une période de huit ans maximum et n'est possible qu'après un minimum de deux années d'exercice en qualité d'AHU. Il est à noter que l'accès à ce statut demeure en pratique assez rare.

- Professeur des Universités (PU PH) et Maître de conférences des Universités (MCU PH) :

Les PU PH et MCU PH sont fonctionnaires au titre de leur rattachement à l'Université, pour leur fonction d'enseignement et de recherche.

Le recrutement se fait sur concours national organisé pour chaque discipline pharmaceutique. Chaque candidat peut se présenter à 4 concours.

Procédure à suivre pour se présenter :

- Le candidat doit être éligible aux critères d'exigence du conseil national des universités (section 80, 81 ou 82) aux dites fonctions, dans une ou plusieurs disciplines. La qualification par le CNU se fait sur dossier, en fonction de la productivité scientifique du candidat notamment (minimum de trois publications nationales ou internationales en premier auteur, ...)

Le candidat reçu à un des concours peut alors postuler sur les postes vacants qui sont publiés au journal officiel. La gestion du recrutement et le suivi est réalisé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 par le conseil national de gestion (CNG).

## 4.2. Démarches administratives :

Lorsque vous obtenez votre diplôme vous devez ensuite vous inscrire au Conseil de l'Ordre des pharmaciens :

- section G si vous travaillez comme pharmacien biologiste (privé ou public) ;
- section H si vous exercez comme pharmacien dans les établissements de santé ou médico-sociaux (privé ou public), les établissements de transfusion sanguine, les services départementaux d'incendie et de secours, les dispensaires antituberculeux, les centres de planification ou d'éducation familiale et les centres spécialisés de soins aux toxicomanes.

### Pièces à fournir pour toute inscription :

- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Une copie du diplôme français d'état de docteur en pharmacie ou du diplôme français d'état de pharmacien (ou du certificat provisoire) ou une copie d'un diplôme, certificat ou titre de formation de pharmacien (*art. L.4221-1, 1°*) accompagnée, le cas échéant, d'une traduction par un traducteur agréé ;
- Pour les ressortissants d'un État étranger, un extrait de casier judiciaire ou un document équivalent datant de moins de trois mois, délivré par une autorité compétente de l'État d'origine ou de provenance ;

- Une déclaration sur l'honneur ainsi rédigée : « Je soussigné(e) (prénom et nom) certifie sur l'honneur qu'à ma connaissance, aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au Tableau n'est en cours à mon encontre » (dater et signer) ;
- Une copie du certificat de radiation d'inscription ou d'enregistrement délivré par l'autorité auprès de laquelle le demandeur était antérieurement inscrit ou enregistré, ou, à défaut une déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'il n'a jamais été inscrit ou enregistré, ou, à défaut, un certificat d'inscription ou d'enregistrement dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'EEE ;
- Si ressortissant étranger : tout élément de nature à établir que le demandeur possède les connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de sa profession en France (Art. L.4222-6) ;
- Un curriculum vitae ;
- Un formulaire de demande d'inscription dûment complété (imprimé téléchargeable pour la section G à <http://www.ordre.pharmacien.fr/fr/pdf/Section-G-inscription.pdf> et pour la section H à <http://www.ordre.pharmacien.fr/fr/pdf/Section-H-inscription.pdf>).

#### 4.2.1. Pièces à fournir selon la spécialité :

##### › Pour la section G

- une copie du DES de biologie médicale.

##### › Pour la section H (pharmaciens hospitaliers) selon la spécialité, en plus des pièces à fournir pour toute inscription

- *Pharmacien gérant pharmacie à usage intérieur - établissement de santé ou médico-social privé :*
  - Un exemplaire du contrat de gérance et ses annexes (dont le contrat de travail avec mention du temps de présence, de la rémunération et de son mode de calcul) ;
  - Une copie de l'arrêté d'autorisation prévue à l'Art R.5126-16 du CSP de la pharmacie à usage intérieur (licence).
- *Pharmacien adjoint pharmacie à usage intérieur - établissement de santé ou médico-social privé :*
  - Un exemplaire du contrat de travail (avec mention du temps de présence, de la rémunération et de son mode de calcul).
- *Praticien hospitalier (temps plein ou temps partiel) pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :*
  - Une copie de l'arrêté de nomination et du procès-verbal d'installation ;

- Une copie de votre désignation comme responsable de pôle ou responsable de structure interne de pharmacie si vous exercez les fonctions de pharmacien gérant ;
  - Une copie de l'arrêté d'autorisation pour la pharmacie à usage intérieur (licence).
- *Pharmacien praticien contractuel pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :*
- Un exemplaire du contrat de recrutement par l'établissement ;
  - Une copie de l'arrêté d'autorisation (licence) si vous assurez les fonctions de pharmacien gérant.
- *Praticien attaché pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :*
- Un exemplaire du contrat de recrutement établi par l'établissement précisant le nombre de demi-journées.
- *Assistant spécialiste ou généraliste pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :*
- Un exemplaire du contrat de recrutement par l'établissement.
- *Praticien adjoint contractuel pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :*
- Un arrêté portant autorisation individuelle d'exercice de la pharmacie en qualité de praticien adjoint contractuel ;
  - Un exemplaire de votre contrat de recrutement par l'établissement.
- *Radiopharmacien :*
- Une copie de l'autorisation pour la pharmacie à usage intérieur d'exercer l'activité de préparation des médicaments radiopharmaceutiques ;
  - Une copie du diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) de radiopharmacie et radiobiologie ou à défaut une attestation d'études relatives à la pharmacie aux applications des radioéléments artificiels ;
  - Un exemplaire du document attestant de votre nomination pour les fonctions objet de l'inscription, mentionnant votre temps de présence (contrat) ;
  - Une copie de la délégation écrite du pharmacien gérant la pharmacie à usage intérieur confirmant la responsabilité de l'activité de radiopharmacie (lorsque le radiopharmacien n'est pas le gérant).
- *Pharmacien chargé des produits dérivés sanguins labiles :*
- Une copie du diplôme universitaire de transfusion sanguine ou une expérience d'une durée au moins égale à un an au titre d'une activité transfusionnelle au sein d'un établissement de transfusion sanguine ou d'un établissement de santé ;
  - Un exemplaire du document attestant de votre nomination pour les fonctions objet de l'inscription ;
  - Un exemplaire de la convention qui lie votre hôpital et l'établissement de transfusion sanguine.

- *Pharmacien sapeur pompier :*

- Un arrêté préfectoral de nomination de pharmacien sapeur pompier professionnel ou volontaire ou un contrat de travail ou toute pièce justifiant le recrutement en qualité de pharmacien sapeur pompier contractuel ;
- Une copie de votre désignation comme pharmacien gérant par le président du conseil d'administration (*Art R.5126-77 du Code de la Santé Publique*) ;
- Une copie de votre désignation en qualité de pharmacien sapeur pompier adjoint professionnel ou volontaire ;
- Une copie de l'arrêté d'autorisation de création d'une pharmacie à usage intérieur au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

- *Pharmacien d'un centre de planification ou d'éducation familiale :*

- Une attestation du directeur du centre avec mention du temps de présence, de la rémunération qui sera versée au pharmacien (contrat).

- *Pharmacien d'un centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie, dispensaires antituberculeux (autres) :*

- Un exemplaire du document attestant de votre désignation pour les fonctions objet de l'inscription et démontrant que vos activités comportent un exercice pharmaceutique et mentionnant votre temps de présence (contrat).

#### **4.2.2. L'obtention de la Carte de Professionnel de Santé (CPS) :**

Si vous êtes salarié d'un établissement de soins c'est le directeur de l'établissement (mandataire) ou un mandataire délégué qui fait la demande de carte CPS pour lui-même et pour les personnels de l'établissement.

Les salariés non professionnels de santé recevront alors une Carte de Personnel d'Etablissement (CPE) tandis que les salariés professionnels de santé recevront une Carte de Professionnel de Santé.

Pour toute information, contactez l'ASIP Santé (<http://esante.gouv.fr/>).

#### **4.2.3. Le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) :**

Ce nouveau fichier de référence des professionnels de santé commun aux organismes du secteur sanitaire et social français, a été élaboré par l'État en collaboration avec les Ordres et l'Assurance Maladie. Il répertorie l'ensemble des données d'identification, de diplômes, des activités, des modes et des structures d'exercice de tout professionnel de santé. Désormais les Ordres deviennent des « guichets uniques » ce qui a pour but de faciliter l'ensemble des démarches administratives.

L'Ordre des pharmaciens applique, depuis le 18 janvier 2010, les procédures de « guichet unique » du professionnel pour ses démarches administratives au travers du répertoire RPPS.



## Professionnels de santé : votre assurance

DES SOLUTIONS  
CONÇUES PAR ET POUR  
LES PROFESSIONNELS  
DE SANTÉ

- **Santé :**  
Complétez vos remboursements de frais de santé.
- **Prévoyance :**  
Maintenez vos revenus en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et protégez votre famille en cas de décès.
- **Responsabilité civile professionnelle et protection juridique :**  
Protégez-vous des litiges de votre vie professionnelle et assurez la réparation financière d'un préjudice causé à un tiers.
- **Multirisque du cabinet :**  
Faites face aux risques matériels de toutes sortes et assurez la pérennité de votre cabinet.
- **Épargne / Retraite :**  
Constituez-vous un capital, dynamisez votre épargne ou préparez votre retraite grâce à nos contrats d'assurance vie Altiscore.
- **Perte d'autonomie :**  
Bénéficiez du versement d'une rente en cas de dépendance totale ou partielle.
- **Garantie en couverture de prêt :**  
Assurez vos emprunts immobiliers et/ou professionnels.
- **Auto / Habitation :**  
Assurez vos véhicules et votre habitation.
- **Garantie exercice en groupe :**  
Faites face à l'absence ou à la disparition d'un associé.

Pour plus d'informations :

**01 40 54 54 54**

Du lundi au vendredi de 8H30 à 18H00

ou

**www.gpm.fr**



L'inscription au RPPS est obligatoire. Pour vous inscrire il suffit de contacter l'Ordre.

Plus d'information sur le site du Conseil de l'Ordre des pharmaciens : [http://www.ordre.pharmacien.fr/Actualites/frame\\_news1.asp?actu\\_id=1061](http://www.ordre.pharmacien.fr/Actualites/frame_news1.asp?actu_id=1061).

Chaque pharmacien a un identifiant unique qui est exigé par les caisses d'assurance maladie afin d'identifier les prescripteurs. Les caisses ne rembourseront plus les ordonnances médicales sur lesquelles ne figureront pas cet identifiant.

[www.gpm.fr](http://www.gpm.fr)

Guide des praticiens hospitaliers,  
Les droits, obligations et protection sociale de tous les statuts

## VII. LA VIE PRATIQUE ET ASSOCIATIVE

### 1 LE LOGEMENT

Il est possible d'être logé :

- soit dans une résidence universitaire, les logements étant attribués sur la base de critères universitaires et sociaux ;
- soit en ville : parc public (HLM), parc privé (consulter agences immobilières, petites annonces), résidences étudiantes privées...

Les Centres Régionaux d'Information de la Jeunesse possèdent généralement des fiches thématiques sur le logement « comment louer » ; « les résidences pour étudiants ». Ces centres éditent également un Guide Pratique du logement étudiant.

- soit dans les internats des établissements d'affectation. Renseignez-vous auprès des associations locales d'internes en pharmacie (coordonnées disponibles en annexe 2 et sur <http://www.fnsip.fr>).

Des aides sont susceptibles d'être accordées par la Caisse d'Allocations Familiales pour accéder à la location, sous conditions de ressources (généralement remplies la première année de l'internat).

Pour en savoir plus : <http://www.caf.fr>.

### 2 LA SANTÉ ET LES ASSURANCES

En tant que futur professionnel de santé, il est nécessaire de prendre conscience du fait que l'exercice de la pharmacie génère de nombreuses satisfactions (utilité sociale, satisfactions professionnelles, bon niveau socio-économique...), mais qu'il expose également, comme tout métier, à des risques professionnels. Outre les risques infectieux (hépatites, VIH...), il ne faut pas oublier les risques physiques (radiations, lasers...), chimiques (cytostatiques, gaz anesthésiques...) et organisationnels (violence, fatigue, stress...).

# VOTRE HÔTEL AU CŒUR DE PARIS

## HOTEL *Le Meditel*

*Pour vos voyages  
professionnels...*



Tarif préférentiel  
pour les adhérents de  
Groupe Pasteur Mutualité

*...et de loisirs*



Renseignements et réservation



01 45 67 08 77



[www.lemeditel.com](http://www.lemeditel.com)



Hôtel Le Meditel - 28, boulevard Pasteur - 75015 PARIS



[reception@lemeditel.com](mailto:reception@lemeditel.com)

Les risques professionnels sont multiples et les moyens de protection, souvent simples (vaccination, port de gants et de masques, respect des mesures de prudence lors des manipulations de produits chimiques et de médicaments), sont trop souvent négligés.

*« On n'est pas meilleur praticien parce que l'on prend des risques... on est juste praticien moins longtemps ».*

## 2.1. Les assurances obligatoires ou indispensables :

### • Assurances Responsabilité Civile Professionnelle

En tant qu'interne, vous êtes assuré gratuitement par le FNSIP, y compris pendant vos remplacements. Le partenaire de la FNSIP, Groupe Pasteur Mutualité prend la cotisation de cette assurance entièrement en charge. En tant qu'assistant faisant des remplacements ou en tant que biologiste, cette assurance responsabilité civile est **obligatoire et nécessaire**.

Vous pouvez vous reporter aux différents chapitres de ce guide qui abordent cette question selon le statut et le mode d'exercice.

### • Assurances Auto - Habitation : assurances obligatoires

Pour assurer votre auto et votre habitation, GPM Direct vous propose des contrats d'assurance auto et habitation à des prix attractifs.

Exemples de tarifs 2013 pour l'assurance auto :

- **tarif « tous risques »** avec garantie du conducteur usage privé (permis  $\geq$  36 mois) :

**Clio III Confort dynamique 1.4 Essence 6 CV 5 portes à Bordeaux avec un bonus de 80% : 977,88 €/an.**

**Citroën C2 Diesel 4 CV 3 portes à Paris avec un bonus de 70 % : 783,22 €/an.**

- **tarif « au tiers vol et incendie »** avec garantie du conducteur, garantie contre le vol, l'incendie et les bris de glaces, usage privé :

**Clio III Confort dynamique 1.4 Essence 6 cv 5 portes à Bordeaux avec un bonus de 80% : 410,43 €/an.**

**Citroën C2 Diesel 4 CV 3 portes à Paris avec un bonus de 70 % : 470,28 €/an.**

Exemples de tarifs 2013 pour l'assurance Habitation :

- 2 pièces à Paris : **84,70 €/an**

- 5 pièces à Nantes : **172,30 €/an**

En dessous de 3 pièces le prix de l'assurance est celui appliqué pour les étudiants, au dessus de 3 pièces le tarif qui s'applique est celui appliqué pour les non étudiants.

Demandez votre devis personnalisé Auto ou Habitation au numéro  
Groupe Pasteur Mutualité suivant :

**0 810 229 505** ou souscrivez en ligne :  
<http://www.gpm-direct.fr/index.xhtml>

**N'hésitez pas à contacter et à poser vos questions aux représentants locaux  
de la FNSIP**

### **Remplacements, conseils pratiques**

**Logement** : Si vous quittez votre logement, pour un stage ou un remplacement, pour une longue durée, prévenez votre assureur. Si une inondation a lieu en votre absence, il vous garantira. Soyez attentifs également si vous logez au domicile du biologiste ou pharmacien que vous remplacez de vérifier que vous êtes garanti par son assurance.

**Automobile** : si vous utilisez votre véhicule exceptionnellement pour un usage professionnel, vous devez le déclarer à votre assureur. De la même façon, le professionnel que vous remplacez doit vous déclarer à son assureur si vous utilisez son véhicule.

### • **Contrats complémentaires pour protéger vos revenus**

En devenant interne vous devenez salarié. Vous avez constaté, à la lecture de ce guide, qu'en cas de maladie ou d'accident votre rémunération baisse notablement.

Les rémunérations supplémentaires (qui constituent une partie importante de vos revenus) ne sont pas indemnisées, ce qui fragilise votre équilibre financier de jeune actif.

C'est pourquoi vous avez besoin de solides assurances complémentaires pour garantir l'ensemble de vos revenus en cas d'arrêt de travail ou d'accident.

 **En tant que membre de la FNSIP, nous vous conseillons de contacter vos représentants locaux afin de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses.**

Notre partenariat avec Groupe Pasteur Mutualité, vous permet de bénéficier de contrats de prévoyance complémentaire qui vous garantissent le versement d'indemnités journalières dès la 1<sup>ère</sup> année du 3<sup>ème</sup> cycle.

Si à la suite d'un accident ou d'une maladie, vous êtes dans l'impossibilité d'exercer vos fonctions à l'hôpital, vous percevez des indemnités journalières à hauteur de 90% de votre traitement de base (prestations de l'établissement hospitalier et/ou de la sécurité sociale incluses) ainsi que 90% du montant de vos gardes et astreintes si vous souscrivez l'option.

Ces indemnités journalières sont versées dès que l'hôpital cesse de vous verser 100% de vos émoluments, c'est-à-dire au 91<sup>e</sup> jour jusqu'au 365<sup>ème</sup> jour.

Les gardes et astreintes n'étant pas couvertes par l'hôpital, le contrat prévoit de les indemniser du 15<sup>ème</sup> jour au 365<sup>ème</sup> jour si la cause de l'arrêt est la maladie mais dès le 4<sup>ème</sup> jour en cas d'hospitalisation continue ou en cas d'accident si la durée de l'arrêt de travail est au moins de 15 jours.

**Le tarif, en 2013, inchangé depuis 2010, est de 23 €/an pour garantir les émoluments de base, 32 €/an pour garantir les gardes et astreintes, 47 €/an pour garantir les deux.** Il vous permet de garantir vos revenus en cas d'arrêt de travail.

Vous pouvez souscrire en ligne, à condition d'avoir 35 ans maximum à l'adhésion et d'effectuer une déclaration de bonne santé.

**Plus d'information :**

<http://www.gpm.fr/votre-profession/jeunes-professionnels/internes.html>

#### • **Le contrat complémentaire santé pour les internes**

Il complète les remboursements de votre régime obligatoire. Vous avez le choix entre 2 niveaux de garantie (163,03 € HT et 228,24 € HT /an). L'âge limite de souscription est de 35 ans.

**C'est une couverture performante en termes de garanties et une assurance que vous pourrez conserver en tant qu'actif.**

**Plus d'information :**

<http://www.gpm.fr/votre-profession/jeunes-professionnels/internes.html>

#### **La couverture de prêt**

L'assurance de vos emprunts est obligatoire. Ce contrat permet de les sécuriser :

Vous n'êtes pas obligé de prendre le contrat proposé par la banque. Négociez avec un assureur extérieur, souvent moins cher et plus performant (franchises, garanties).

Le contrat de couverture de prêt de Groupe Pasteur Mutualité permet le remboursement du capital ou des échéances restant dues à l'organisme assureur en cas de décès, ou en cas d'incapacité temporaire ou d'invalidité survenue à la suite d'un accident ou d'une maladie. Vos cotisations sont fixes pendant toute la durée du contrat.

#### **2.2. Médecine du travail :**

En tant que salarié, l'interne relève de la médecine du travail de son établissement d'affectation. En cas d'accident du travail ou maladie professionnelle, il doit prendre contact rapidement avec ce service et faire une déclaration d'accident dans les 48 heures auprès des Affaires Médicales de son établissement. Ceci est particulièrement important en cas d'accident avec exposition au sang où un traitement prophylactique est parfois nécessaire, et ceci dans les 4 heures suivant l'accident.

**3**

## ACCÈS À L'INFORMATION

Les CHU et universités disposent souvent d'une bibliothèque électronique très complète qui permet notamment :

- de consulter différentes rubriques ;
- d'accéder à plusieurs bases de données : Medline; Vidal, AntibioGARDE ;
- d'accéder à l'information spécialisée : APM, Hospimédia
- de commander des documents non disponibles en texte intégral.

Pensez également à vous renseigner dans les différents stages où vous serez affecté, là encore, il y a souvent des revues à lire. De plus, vos représentants locaux ou la FNSIP peuvent vous faire profiter d'offres d'abonnements avantageuses à certaines revues (Prescrire, Option Bio, Feuillet de Biologie ...) !

**4**

## LA VIE ASSOCIATIVE

Dans chaque ville il y a des « bureaux de l'internat », des associations ou des syndicats. Parfois mixte « médecin pharmacien », parfois mixte « interne assistant ». Dans tous les cas, n'hésitez pas à vous rapprocher d'eux (Coordonnées en annexe 2 et sur <http://villes.fnsip.fr>).

En effet, en plus de gérer toute la partie pratique au niveau local, ces structures sont fédérées au niveau national par l'intermédiaire de la FNSIP, afin de défendre au mieux les intérêts de l'ensemble des internes en pharmacie.

**5**

## LES LOISIRS

En tant qu'interne nous avons encore le statut étudiant qui nous permet de nous inscrire aux activités universitaires (associations sportives de l'UFR par exemple). De plus, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos associations locales pour en savoir plus sur les différentes manifestations sportives et culturelles ayant lieu dans vos régions.

## ANNEXE 1

- Chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux et assistants hospitaliers universitaires (montants bruts annuels)

### Émoluments hospitaliers (hors rémunération universitaire)

Échelons	Montants au 1 <sup>er</sup> juillet 2010 (en euros)
2 <sup>ème</sup> échelon (après 2 ans de fonctions)	20 437,45 €
1 <sup>er</sup> échelon (avant 2 ans de fonctions)	17 550,16 €
Indemnité de service public exclusif (montant brut mensuel)	487,49 €

Source : JO du 21 juillet 2010 (Arrêté du 12/07/2010 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux exerçant leurs fonctions à temps plein ou partiel dans les établissements publics de santé).

### Rémunération universitaire

Échelons	Montants au 1 <sup>er</sup> novembre 2010 (en euros)
2 <sup>ème</sup> échelon (après 2 ans de fonctions)	19 464,45 €
1 <sup>er</sup> échelon (avant 2 ans de fonctions)	16 714,92 €

Source : Arrêté du 26 août 2010 relatif à la rémunération universitaire de certains personnels des centres hospitaliers et universitaires et des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires

- Émoluments des assistants spécialistes 1<sup>ère</sup> - 2<sup>ème</sup> année et 3<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> année (montants bruts annuels)

Années/Statut	Montants au 1 <sup>er</sup> juillet 2010 (en euros)
3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> année	34 449,09 €
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	31 644,19 €

Source : Émoluments des assistants des hôpitaux - Articles R. 6152-501 à R. 6152-541 du Code de la Santé Publique

- Rémunération des internes en médecine, des internes en pharmacie, des internes en odontologie et des résidents en médecine (montants bruts annuels)

**I -** Montants bruts annuels de la rémunération des internes en médecine, des internes en pharmacie, des internes en odontologie et des résidents en médecine.

Années/Statut	Montants au 1 <sup>er</sup> juillet 2010 (en euros)
Internes de 5 <sup>ème</sup> année	25 348,46 €
Internes de 4 <sup>ème</sup> année	25 348,46 €
Internes et résidents de 3 <sup>ème</sup> année	25 348,46 €
Internes et résidents de 2 <sup>ème</sup> année	18 273,81 €
Internes et résidents de 1 <sup>ère</sup> année	16 506,09 €
Prime de responsabilité Interne 4 <sup>ème</sup> année	2 026,11 €
Prime de responsabilité Interne 5 <sup>ème</sup> année	4 020 €

**II -** Émoluments forfaitaire alloués aux étudiants « faisant fonction d'interne » (taux brut annuel).

15 105,87 €

**III -** Montant brut annuel de la rémunération des étudiants effectuant une année de recherche.

24 038,50 €

**IV -** Montants bruts annuels des indemnités compensatrices d'avantages en nature pour les internes et les résidents en médecine et les étudiants en médecine et pharmacie désignées pour occuper provisoirement un poste d'interne.

Majoration pour ceux qui sont non logés et non nourris

998,62 €

Majoration pour ceux qui sont non logés mais nourris

332,32 €

Majoration pour ceux qui sont non nourris mais logés

666,29 €

Source : JO du 21 juillet 2010 (Arrêté du 12/07/2010 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux exerçant leurs fonctions à temps plein ou partiel dans les établissements publics de santé).

**V -** Montant brut mensuel de l'indemnité de sujétions particulières allouée aux internes pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semestres: 371,23 €.

**A noter :** Un arrêté prévu pour novembre 2013 prévoit une revalorisation de 59 € brut des indemnités de sujétion pour les internes en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année d'internat. Le montant de l'indemnité sera alors de 430,23 € brut par mois au lieu de 371,23 €.

**VI -** Montant brut annuel de la prime de responsabilité pour les internes de 4<sup>ème</sup> année: 2026,11 €.



Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie

- **Co-présidents** : [president@fnsip.fr](mailto:president@fnsip.fr) - 06.10.28.39.18
  - Clément MASSÉ
  - Clémentine NESME
- **Secrétaire général** : [secretaire@fnsip.fr](mailto:secretaire@fnsip.fr)
  - Thomas RIQUIER
- **Trésorière** : [tresorier@fnsip.fr](mailto:tresorier@fnsip.fr)
  - Baptiste SIMONET
- **Partenariats** : [partenariats@fnsip.fr](mailto:partenariats@fnsip.fr) - 06.24.59.42.97
  - Xavier DEVIOT
- **Communication** : [communication@fnsip.fr](mailto:communication@fnsip.fr)
  - Anaïs ANDREO
- **Spécialité biologie médicale** : [vp-biologie@fnsip.fr](mailto:vp-biologie@fnsip.fr)
  - Anne-Sophie ALARY
  - Jean-Baptiste CAMPERGUE
- **Spécialités pharmaceutiques** : [vp-pharmacie@fnsip.fr](mailto:vp-pharmacie@fnsip.fr) & [vp-ipr@fnsip.fr](mailto:vp-ipr@fnsip.fr)
  - Lorraine LEGELEUX
  - Véronique MENET
- **Relations universitaires** : [vp-univ@fnsip.fr](mailto:vp-univ@fnsip.fr)
  - Élise PAPE
- **Chargés de mission** :
  - Anthony LÉON
  - Sylvain MILLET
  - Florian SLIMANO

5, rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris

[www.fnsip.fr](http://www.fnsip.fr) / [@FNSIP](https://twitter.com/FNSIP)

**SPÉCIAL  
PHARMACIEN**

**GROUPE  
PASTEUR  
MUTUALITE**



**PHARMATEAM**  
l'assureur du pharmacien

Parce que  
nous vous **connaissons bien**  
nous vous **protégeons mieux !**

**Côté vie  
professionnelle :**

- ▶ Prévoyance
- ▶ Emprunteur
- ▶ Santé
- ▶ Multirisque  
Officine dont RCP
- ▶ Multirisque  
Immeuble

**Côté vie privée :**

- ▶ Épargne Retraite
- ▶ Habitation
- ▶ Automobile

**CONTACTEZ-NOUS :**

**04 72 82 33 55**

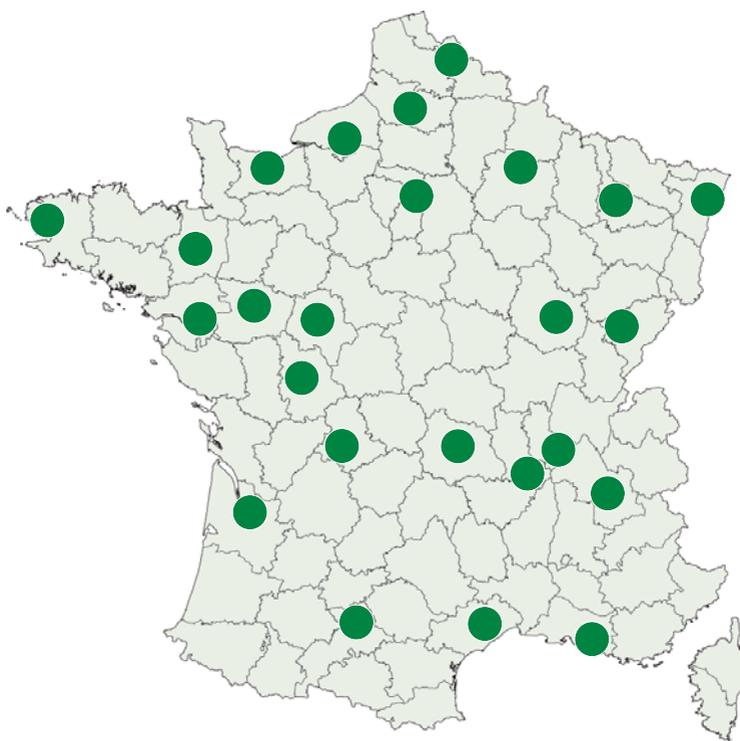
ou

**[www.pharmateam.fr](http://www.pharmateam.fr)**

### *Félicitations, tu as réussi le concours !!*

Cependant, ce n'est pas tout à fait terminé : en fonction de ton classement, il va falloir choisir une interrégion d'affectation pour les 4 ans à venir.

Pour t'aider, en collaboration avec tous les représentants des associations locales, nous avons regroupé dans cette annexe les renseignements utiles par interrégion et mais aussi par région..



*Chaque région a du talent,  
alors bonne réflexion !*

# Interrégion Ile-de-France

## Paris



### Les coordonnateurs des DES :

#### Filière Biologie Médicale :

Pr Jean DUPOUY-CAMET

Cochin St Vincent de Paul - Parasitologie -  
Mycologie

27 rue du Faubourg Saint-jacques

75014 PARIS

☎ 01 58 41 22 51

@ Jean-dupouy-camet@cch-ap-hop-paris.fr

#### Filière Pharmacie - Option PHPR :

Dr François LEMARE

Institut de cancérologie Gustave Roussy (IGR)

Département de pharmacie clinique

39 Rue Camille Desmoulins

94805 VILLEJUIF Cedex 15

☎ 01 42 11 50 12

@ francois.lemare@igr.fr /  
francoislemare@parisdescartes.fr

#### Filière Pharmacie - Option PIBM :

Pr Robert FARINOTTI

ARS, Direction de l'offre de soin  
et médico-sociale

OMEDIT

35, rue de la gare

75935 PARIS Cedex 19

☎ 01 44 02 05 94

@ robert.farinotti@ars.sante.fr /  
robert.farinotti@u-psud.fr

#### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Jacques-Christian DARBORD

Agence générale des équipements et produits  
de santé - Laboratoire de bactériologie

7, rue du fer à moulins

75005 PARIS

☎ 01 46 69 15 10

@ jacques.darbord@parisdescartes.fr

#### Radiopharmacie et radiobiologie :

Nathalie RIZZO-PADOIN

Pharmacien, MCU-PH - Université Paris Descartes

Hôpital Saint-Louis, Service Pharmacie

Radiopharmacie - Unité Claude Kellershohn

1, avenue Claude Vellefaux - 75475 Paris cedex 10

@ nathalie.rizzo@sls.aphp.fr

### Adresses utiles :

#### UFR de pharmacie : PARIS V -

##### René Descartes

4, avenue de l'Observatoire

75270 PARIS 06

☎ 01 53 73 95 41

@ axel.ajorque@parisdescartes.fr

#### UFR de pharmacie : PARIS XI

5, rue J.B Clément

92029 CHATENAY MALABRY

☎ 01 46 83 53 42

@ patricia.buffat@u-psud.fr

#### Agence Régionale de Santé (ARS) :

35, rue de la Gare - 75935 Paris Cedex 19

☎ 01 44 02 00 00

#### CHU - Direction des Affaires Médicales :

Chef du bureau des internes :

M<sup>me</sup> GUERRIER Marie

Secrétaire : M<sup>me</sup> Besson Monique

@ monique.besson@sap.aphp.fr

#### Syndicat des Internes en Pharmacie des

##### Hôpitaux d'Île-de-France (SIPHIF) :

Hôpital Broussais - 96, rue Didot

75014 PARIS

Site : <http://siphif.org/>

@ presidentsiphif@gmail.com

# Interrégion Ile-de-France

## Paris



### Pourquoi venir à Paris ?

Voilà les résultats sont tombés : vous passerez votre internat en Ile-de-France !!

C'est le drame pour vous qui venez d'un pays où l'on ne compte plus les jours de soleil, où l'on hésite entre la piscine ou la plage après le boulot ! Et la famille ? Les amis ? Le copain/la copine ?!

Pourtant, effectuer son internat en pharmacie en Ile-de-France est loin du chemin de croix redouté par tant d'internes.

Ce qui fait la force de l'internat parisien, c'est **la richesse de sa formation** :

- La cinquantaine d'Hôpitaux de l'APHP et Hors- APHP est la garantie pour chaque interne de pouvoir découvrir des équipes différentes, de personnaliser son internat, tout en développant sa polyvalence.
- A Paris on trouve de nombreuses possibilités de stages à l'**ANSM** mais également dans le **milieu industriel**.
- Pour les internes ayant soif de découvertes scientifiques : les plus grands **centres de recherches**, les plus grandes équipes et tous les domaines de recherche sont présents.

Paris c'est aussi, **la culture, les musées, la mode, les soirées endiablées, les salles de gardes et les tonus !!!**

Alors oui c'est vrai Paris c'est galère pour se loger mais on a encore jamais vu un interne dormir TOUS les soirs en chambre de garde. Il y a toujours possibilité de trouver un appart ou une colocation.

Enfin pour les expatriés n'oubliez pas que les **5 gares TGV** desservent la France entière !!

Et si vous avez peur d'être perdu en pleine jungle, le **Syndicat des Internes en Pharmacie d'Ile-de-France** qui représente près de 500 internes sera présent pour vous accueillir et vous conseiller au mieux pour votre premier poste et ensuite tout au long de ces quatre merveilleuses années!

Alors si une partie de vous est attirée par l'aura parisienne n'hésitez plus, rejoignez nous !

# Interrégion Nord-Est

**Nancy • Strasbourg**  
**Reims • Besançon**  
**Dijon**

La gestion des internes  
de l'interrégion est assurée  
par l'**ARS de Lorraine**.

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Christophe DE CHAMPS  
Centre Hospitalier Universitaire de Reims  
Laboratoire de Bactériologie-virologie-hygiène  
Avenue du Général Koenig  
51092 REIMS Cedex  
☎ 03 26 78 77 02  
@ cdechamps@chu-reims.fr

### Filière Pharmacie - Option PHPR :

Pr Samuel LIMAT  
Université de Besançon - UFR de Pharmacie  
CHRU de Besançon - Pôle Pharmaceutique  
3, Boulevard Fleming  
25030 BESANCON Cedex  
☎ 03 81 66 89 03  
@ slimat@chu-besancon.fr

### Filière Pharmacie - Option PIBM :

Pr Stéphane GIBAUD  
Faculté de pharmacie  
Laboratoire de pharmacie clinique  
5, rue Albert Lebrun - 54000 NANCY  
☎ 03 83 68 23 08  
@ Stephane.Gibaud@pharma.uhp-nancy.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Jean Yves JOUZEAU  
Université Henri Poincaré - Nancy 1  
Faculté de Médecine  
9, avenue de la Forêt de Haye  
BP 184 - 54505 VANDOEUVRE Cedex  
☎ 03 83 68 42 16  
@ Jean-Yves.Jouzeau@pharma.uhp-nancy.fr

# Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg  
Reims • Besançon  
Dijon

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Chantal FINANCE  
Centre Hospitalier Universitaire  
Laboratoire de Virologie  
Rue du Morvan  
54500 VANDOEUVRE LÈS NANCY  
☎ 03 83 15 34 72  
@ c.finance@chu-nancy.fr

### Filière Pharmacie - Option PHPR :

Dr Béatrice DEMORÉ  
UFR de Pharmacie  
5, rue Albert Lebrun - 54000 NANCY  
☎ 03 83 68 23 09  
@ beatrice.demore@pharma.uhp-nancy.fr /  
beatrice.demore@univ-lorraine.fr

ou

CHU Brabois  
5, rue du Morvan  
54500 VANDOEUVRE LÈS NANCY  
☎ 03 83 15 44 10 (secrétariat)  
@ b.demore@chu-nancy.fr

### Filière Pharmacie :

Pr Stéphane GIBAUD  
Faculté de pharmacie  
Laboratoire de pharmacie clinique  
5, rue Albert Lebrun - 54000 NANCY  
☎ 03 83 68 23 08  
@ Stephane.Gibaud@pharma.uhp-nancy.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Jean Yves JOUZEAU  
Université Henri Poincaré - Nancy 1  
Faculté de Médecine  
9, avenue de la Forêt de Haye  
BP 184 - 54505 VANDOEUVRE Cedex  
☎ 03 83 68 42 16  
@ Jean-Yves.Jouzeau@pharma.uhp-nancy.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

Rue Albert Lebrun  
54000 NANCY  
☎ 03 83 68 23 00  
@ francoise.cambresy@pharma.uhp-nancy.fr

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

4, rue Piroux - 54036 NANCY Cedex  
Valérie HANSSLER - Gestion de l'Internat  
en pharmacie  
☎ 03 83 39 29 03  
@ valerie.hanssler@ars.sante.fr

### CHU - Direction des affaires médicales :

Bureau des affaires médicales  
29, avenue du Maréchal Lattre de Tassigny  
C0 n°34 - 54037 NANCY Cedex  
☎ 03 83 85 18 58  
@ s.apparu@chu-nancy.fr

### Association des Internes en Pharmacie de Nancy (AIPHN) :

Bureau des internes en exercice  
5, Rue Albert Lebrun,  
BP 403 - 54001 NANCY Cedex  
Site: <https://sites.google.com/site/aiphnancy/Home>  
@ aiphn.nancy@gmail.com

# Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg  
Reims • Besançon  
Dijon



## Pourquoi venir à Nancy ?

### Ville étudiante et culturelle

Une ville de charme :

- les places Stanislas, d'Alliance, de la Carrière forment un ensemble unique, véritable chef-d'œuvre de génie créatif et sont inscrites au Patrimoine mondial de l'Humanité.

- Enorme patrimoine culturel à découvrir en particulier sur l'Art Nouveau (Ecole de Nancy)
- De nombreuses soirées étudiantes, de nombreux bars et restaurants dans le centre ville
- De nombreux événements tout au long de l'année : festivals de musique dont Nancy Jazz Pulsations, Le Jardin de Michel, les Sonosphères mais aussi la Saint Nicolas, le festival du film fantastique de Gérardmer, le spectacle de son et lumière...
- De nombreuses salles de concerts, théâtres et musées.

La région Lorraine est aussi très agréable à découvrir. Nancy se situe à 1h des Vosges pour aller skier en hiver et pratiquer d'autres activités nature l'été (randonnées, VTT...) et à 35 minutes de Metz où vous découvrirez le centre Pompidou-Metz, petit frère du Centre Pompidou de Paris

Ville située à 1h30 de Paris en TGV, à 1h30 du Luxembourg, 2h00 de la Belgique et à 2h00 de l'Allemagne. La gare TGV Lorraine (accessible en navette gratuite depuis Nancy) propose des TGV pour de nombreuses destinations.

Possibilité de vous accueillir à l'internat de Nancy, l'intern'Apollon.

**Intégration rapide des nouveaux** internes avec **apéro** tous les jeudis soirs avec des Happy Hours et le fameux punch lorrain.

Des **sorties**, des **soirées de formation** et un **week-end nature** sont organisés tout au long de l'année par l'AIPHN. Régulièrement sont organisées des soirées internat avec les associations d'internes en médecines de Nancy.

Pour le DES de pharmacie, **stages formateurs** surtout en périphérie et en services cliniques, en particulier dans le domaine de l'antibiothérapie et de l'oncologie.

Pour le DES de biologie médicale, **formation solide** en hématologie, bactériologie et en parasitologie. De très bons stages en biologie polyvalente sont également proposés en périphérie.

# Interrégion Nord-Est

Nancy • **Strasbourg**  
Reims • Besançon  
Dijon

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Jean Marc LESSINGER  
Hôpitaux Universitaires de Strasbourg  
Laboratoire de Biochimie Générale et  
Spécialisée - CCOM - BP 49  
67098 STRASBOURG Cedex

☎ 03 88 55 21 05

@ jeanmarc.lessinger@chru-strasbourg.fr

### Filière Pharmacie :

Pr Geneviève UBEAUD-SEQUIER  
Laboratoire de contrôle, Service pharmacie  
des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg  
1, place de l'hôpital - 67000 STRASBOURG

☎ 03 88 11 58 31 (ou 03 88 11 80 91)

@ genevieve.sequier@chru-strasbourg.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Thierry VANDAMME  
UMR 7199 - Conception molécules bioactives,  
Faculté de pharmacie d'Illkirch,  
74, route du Rhin - BP 60024  
67401 ILLKIRCH Cedex

☎ 03 68 85 41 06

@ thierry.vandamme@pharma.u-strasbg.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

BP 24  
67401 ILLKRICH GRAFFENSTADEN  
☎ 03 8867 69 00

### CHU - Direction des affaires médicales :

Bureau des affaires médicales  
1, place de l'Hôpital - BP 426  
67091 STRASBOURG  
☎ 03 88 11 67 68

### Association des Internes et Anciens Internes en Pharmacie d'Alsace (AIAIPA) :

Internat - Hôpitaux universitaires de  
Strasbourg  
1, place de l'hôpital  
67091 STRASBOURG Cedex

# Interrégion Nord-Est

Nancy • **Strasbourg**  
Reims • Besançon  
Dijon



## Pourquoi venir à Strasbourg ?

### Strasbourg, une ville accueillante.

Strasbourg est une ville **jeune et universitaire**. Elle est **capitale européenne**. Le centre-ville, **patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco** depuis 1988, compte des chefs d'œuvre architecturaux avec, notamment, la Cathédrale en grès des Vosges et le

quartier de la Petite France ; Strasbourg possède une **scène culturelle vivante et diversifiée** : théâtre National de Strasbourg, théâtre du Maillon, opéra National du Rhin, nombreux cafés-théâtres... Avec la carte culture (15 € lors de l'inscription à la fac), tous ces spectacles vous seront accessibles pour 5,5 € !

Au-delà de ses nombreux avantages, Strasbourg a su rester **une ville à taille humaine**.

On ne s'ennuie pas à Strasbourg **le soir** ! Les Winstub sont des caveaux typiques alsaciens, on se retrouve entre amis en fin de journée pour déguster du vin et une spécialité culinaire alsacienne : traditionnelle choucroute garnie, kugelhof, irrésistible tarte flambée... Un vendredi par mois, un « tonus » est organisé à l'hôpital, l'occasion de décompresser entre internes (médecine, pharmacie, dentaire). L'AIAPA organise régulièrement des événements spécialement pour les pharma : soirée d'accueil des nouveaux, soirée de Noël, soirée des anciens, we ski, barbecue...

Enfin, chaque année (depuis 1570), fin novembre, **le plus grand marché de Noël au monde** s'installe dans toute la ville. Vous pouvez y déguster un verre de vin chaud et du pain d'épices en sortant de l'hôpital...

### Autour de Strasbourg :

La célèbre route des vins traverse de nombreux villages tous plus ravissants les uns que les autres. En voiture, à pied ou à vélo, vous pourrez déguster tout le long du parcours les grands crus d'Alsace.

**Les Vosges** sont à 1h de voiture de Strasbourg. Été comme hiver, vous pourrez y pratiquer de nombreuses activités : randonnées, baignades dans les lacs, pédalo, canyoning, via ferrata, accro branche, ski alpin, ski de randonnée, ski de fond, raquettes...

# Interrégion Nord-Est

Nancy • **Strasbourg**  
Reims • Besançon  
Dijon



## Pourquoi venir à Strasbourg ?

### Transports et accessibilité

La ville a un **réseau de piste cyclable** de 440 km et 6 lignes de **tramway**.

Concernant les **périphs**, elles sont toutes facilement accessibles en TER, et aucune ne vous obligera vraiment à déménager (la plus loin, Mulhouse, est à 1h de train et propose des chambres gratuitement à l'internat). Strasbourg possède également un internat, sur le site de HautePierre, en commun avec les médecins, mais seulement 3 places sont réservées aux pharmaciens.

Le **TGV Est Européen** relie Paris en 2h20 actuellement, 1h 45 en 2016. A partir de décembre 2011, La **LGV Rhin Rhône** reliera Lyon en 3h40. Les **aéroports de Bâle-Mulhouse-Freiburg** et de **Karlsruhe-Baden-Baden** accueillent des compagnies low cost (Ryan air et Easyjet) ; de nombreuses destinations très bon marché : Baléares, Berlin, Londres, Etats-Unis, Bordeaux, Canaries, Sardaigne, Sicile...

### Privilèges alsaciens

L'Alsace possède **son propre régime d'assurance maladie**. Les remboursements couvrent 90 % des frais sur les soins et la pharmacie, 100 % en cas d'hospitalisation. Nous avons également **2 jours fériés de plus** : le 26 décembre et le vendredi Saint de Pâques. Les autoroutes sont gratuites dans toute la région.

**A très bientôt en Alsace !**

# Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg  
Reims • Besançon  
Dijon

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Christophe DE CHAMPS  
Laboratoire de Bactériologie - Virologie - Hygiène  
Avenue du Général Koenig  
51092 REIMS Cedex  
☎ 03 26 78 77 02  
@ cdechamps@chu-reims.fr

### Filière Pharmacie et filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr Jean-Claude WILLEMIN  
Pôle Logistique,  
Rue Roger Aubry,  
51092 REIMS Cedex  
☎ 03 26 78 71 97  
@ jcwillemin@chu-reims.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

51, rue Cognacq-Jay  
51096 REIMS Cedex  
☎ 03 26 91 35 62  
@ scol.pharmacie@univ-reims.fr

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

2, rue Dom Pérignon  
Complexe tertiaire du Mont Bernard  
CS 40513  
51007 CHÂLONS EN CHAMPAGNE  
☎ 03 26 64 42 00

### CHU - Direction des affaires médicales :

Bureau des affaires médicales  
23, rue des moulins  
51092 REIMS Cedex  
☎ 03 26 78 34 67

### Cercle des internes en pharmacie de Champagne-Ardennes :

Bureau de l'internat - Comité des internes  
de Reims Champagne-Ardennes  
CHU de Reims  
Avenue du Général Leclerc  
51 092 Reims Cedex  
@ cipca.reims@gmail.com

# Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg  
**Reims** • Besançon  
Dijon



## Pourquoi venir à Reims ?

### La ville:

*Située à la lisière du bassin parisien, la ville de Reims de par sa population intra-muros est la première sous-préfecture de France et la deuxième ville de l'Est après Strasbourg. Elle est à seulement*

*une heure de la Belgique et à deux heures de Bruxelles et du Luxembourg. Elle est également à 45 minutes en TGV de Paris, ce qui s'avère très pratique lorsqu'on y suit divers enseignements.*

*Au sud de la ville, la montagne de Reims concentre en ses flancs une partie des meilleurs crus des vignobles champenois. Oui, comme vous le savez, la principale spécialité régionale est le champagne, boisson pétillante qui a fait la renommée de Reims et sa région à travers le monde.*

### La formation :

*Comme dans beaucoup de villes de taille humaine, le nombre de postes est limité, tant en biologie médicale qu'en pharmacie et IPR. Ceci a pour avantage un encadrement des internes facilité et une ambiance globalement bonne entre internes.*

### L'internat :

*Il n'existe qu'un internat pour tous les internes, ce qui facilite les contacts et instaure ainsi une excellente ambiance. L'association des internes est d'ailleurs commune aux médecins, pharmaciens et odontologistes, chaque spécialité ou filière ayant en parallèle leur association (pour les pharmaciens de formation, le CICPA). C'est un lieu de restauration et d'animations et il existe environ 14 chambres disponibles pour loger, à condition de s'y prendre relativement tôt !*

### Les périphéries :

*Possibilité de stages à Épernay, Charleville-Mézières, Châlons en Champagne, Saint Dizier et Troyes.*

# Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg  
Reims • Besançon  
Dijon

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Estelle SEILLES  
Université de Besançon - Faculté de pharmacie  
Laboratoire Universitaire d'Immunologie  
19, rue Ambroise Paré  
25041 BESANÇON Cedex 3  
☎ 03 81 66 55 50  
@estelle.seilles@univ-fcomte.fr

### Filière pharmacie - Option PHPR :

Pr Samuel LIMAT  
Université de Besançon - UFR de pharmacie  
CHRU Besançon - Pôle pharmaceutique  
3, bd Fleming  
25030 BESANCON Cedex  
☎ 03 81 66 89 03  
@slimat@chu-besancon.fr

### Filière Pharmacie - Option PIBM :

Pr Yves GUILLAUME  
Université de Besançon - Faculté de pharmacie  
Laboratoire de Chimie Analytique  
2, place Saint-Jacques  
25030 BESANCON Cedex  
☎ 03 81 66 55 44  
@yves.guillaume@univ-fcomte.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Marie Christine WORONOFF-LEMSI  
Université de Besançon - UFR de pharmacie  
CHRU Besançon - DRCI  
2, place Saint-Jacques  
25030 BESANCON Cedex  
☎ 03 81 21 88 83  
@marie-christine.woronoff-lemsi@univ-fcomte.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

19, rue Ambroise Paré  
25030 BESANÇON Cedex  
☎ 03 63 08 22 00

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

La City - 3, avenue Louise Michel  
25041 BESANÇON Cedex  
☎ 03 81 47 82 30

### CHU - Direction des affaires médicales :

2, place Saint-Jacques  
25030 BESANÇON Cedex  
☎ 03 81 21 87 03 / 03 81 21 82 89  
@jmichel@chu-besancon.fr /  
bgelin@chu-besancon.fr

### Syndicat Autonome des Internes en Pharmacie de Franche Comté (SAIFC) :

Internat du CHU J.Minjoz  
3, boulevard Fleming  
25000 BESANÇON Cedex  
☎ 03 81 66 88 60  
Site: [www.internat-besancon.com](http://www.internat-besancon.com)  
@internat@chu-besancon.fr

# Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg  
Reims • **Besançon**  
Dijon



## Pourquoi venir à Besançon ?

### La ville:

*Lovée dans un méandre du Doubs, entourée de sept collines et protégée par sa citadelle, la ville natale de Victor Hugo et des frères Lumière et capitale de la Franche-Comté possède une histoire*

*très riche. Depuis 2008, les fortifications de Vauban qui entourent et dominent la vieille ville sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO.*

*Longtemps capitale horlogère de France, Besançon, grâce à son savoir-faire de précision, est devenue pôle européen des microtechniques et pôle mondial des temps fréquence. Ville universitaire, Besançon vit intensément grâce à une population étudiante qui représente près d'un cinquième de ses 122 000 habitants.*

*Ville d'art et d'histoire, réputée pour sa douceur et sa qualité de vie, Besançon dispose en plus d'un très bon environnement permettant la pratique de nombreuses activités de plein air (randonnées, via ferrata, vtt, aviron, ski...) ainsi que d'une excellente situation permettant des virées dans le Jura, les Alpes, la Suisse... Les spécialités locales sauront également vous reconforter !*

### L'internat :

*Le CHU de Besançon dispose d'un internat accueillant aussi bien les internes de médecine que de pharmacie. Les chambres consistent en de petits studios d'environ 24 m<sup>2</sup> récemment rénovés. Plusieurs salles communes ainsi qu'une piscine non couverte sont à disposition des internes.*

*Les internes en pharmacie possèdent leur propre syndicat, en plus de leur appartenance à l'association commune Médecins/Pharmaciens, permettant d'organiser régulièrement des événements (barbecues, soirées « rotonde », bowling, kart...)*

# Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg  
Reims • **Besançon**  
Dijon



## Pourquoi venir à Besançon ?

### La formation :

Tous les domaines de la Pharmacie Hospitalière et de la Biologie Médicale sont accessibles au CHRU de Besançon (stages cliniques, médecine nucléaire, pharmacovigilance, biologie de la reproduction, biothérapies...).

La formation est intéressante et permet la mise en œuvre et la valorisation de nombreux projets. Le nombre d'interne limité permet une meilleure personnalisation des cursus (M2 durant l'internat, projets de recherche, ...).

Les formations des internes peuvent être enrichies par l'inscription à des DU (thème et lieu au choix de l'interne).

La formation en Pharmacie Hospitalière est complétée par des séminaires de 2 jours de cours dans les cinq villes de l'interrégion pendant les 4 premiers semestres de l'internat.

### Les périphéries :

A côté des postes au CHRU de Besançon, des périphéries sont disponibles :  
Montbéliard - Belfort, Dôle et Novillars.

# Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg  
Reims • Besançon  
Dijon

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Dr François GIRODON  
CHU Dijon - Plateau Technique de Biologie -  
Service d'hématologie biologique  
2, boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny  
BP 77908 - 21000 DIJON  
@ francois.girodon@chu-dijon.fr

### Filière Pharmacie - Option Hôpital :

Dr Philippe FAGNONI  
Pharmacie CHU Dijon  
14 rue Gaffarel  
21079 DIJON Cedex  
@ philippe.fagnoni@chu-dijon.fr

### Filière Pharmacie - Option Industrie :

Dr Anne TESSIER  
Faculté de Pharmacie  
7, boulevard Jeanne d'Arc  
21000 DIJON  
@ anne.tessier@u-bourgogne.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr Anne TESSIER  
Faculté de Pharmacie  
7, boulevard Jeanne d'Arc  
21000 DIJON  
@ anne.tessier@u-bourgogne.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

Faculté de Pharmacie  
7, boulevard Jeanne d'Arc  
21000 DIJON  
☎ 03 80 39 33 35  
@ jacqueline.marche@u-bourgogne.fr

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

Immeuble le Diapason  
2, place des Savoires  
21000 DIJON  
☎ 08 20 20 85 20  
@ marie-odile.maire@ars.sante.fr

### CHU - Direction des affaires médicales :

2, boulevard Mal De Lattre De Tassigny  
BP 77908 - 21079 DIJON Cedex  
☎ 03 80 29 30 31 (standard)  
@ marie-claire.lorriaux@chu-dijon.fr

### Association des Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Dijon :

@ aiph.dijon@gmail.com

# Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg  
Reims • Besançon  
Dijon



## Pourquoi venir à Dijon ?

*DIJON*, ancienne capitale des Ducs de Bourgogne est riche d'un **patrimoine historique et architectural exceptionnel**.

Par ailleurs, la réputation **gastronomique** et **viticole** de notre région n'est plus à faire (vin, moutarde de Dijon, crème de cassis, Kir, pain d'épices...).

En venant à Dijon, vous aurez l'occasion de découvrir notre ville et notre région, situées entre Paris et Lyon (moins de 2h par la route), vous bénéficierez des avantages d'une ville à **taille humaine** tout en restant proche des grandes agglomérations. Pour les globe-trotters, vous n'êtes qu'à 2h de la Suisse ou de l'Allemagne.

Faire son internat à Dijon, c'est travailler au Centre Hospitalier Universitaire de Dijon avec la possibilité d'intégrer d'autres Centre Hospitalier de taille plus modeste de la région de Bourgogne. C'est également réaliser son internat dans une **ville résolument jeune et étudiante** avec près de 27 000 étudiants à l'université de Bourgogne et la vie étudiante qui va avec.

**L'Association des Internes en Pharmacie de Dijon (AIPHD)** sera heureuse de vous accueillir et de vous faire découvrir les bons coins de la Bourgogne, et tout ça autour d'un petit verre de vin.

À consommer avec modération bien entendu.

# Interrégion Nord-Ouest

**Amiens • Caen  
Lille • Rouen**

La gestion des internes de l'interrégion est assurée par l'**ARS Nord-Pas-de-Calais**.

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Brigitte JUDE  
Hôpital cardiologique de LILLE  
59800 LILLE  
☎ 03 20 48 44 91  
@ b-jude@chru-lille.fr

### Filière Pharmacie - Option Hôpital et filière innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Pascal ODOU  
Faculté des Sciences Pharmaceutiques  
et Biologiques  
Laboratoire de Pharmacie Galénique,  
Hospitalière et Biopharmacie  
3, rue du Professeur Laguesse  
BP 83 - 59006 LILLE Cedex  
☎ +33 (0)3 20 96 40 29

# Interrégion Nord-Ouest

**Amiens • Caen**  
**Lille • Rouen**

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Gilles Duverlies  
Doyen de la faculté de Pharmacie d'Amiens  
1, Rue des Louvels  
80037 Amiens Cedex 1  
Chef du Service de Virologie du CHU d'Amiens  
Au Centre de Biologie Humaine  
CHU Amiens - Hôpital Sud  
Avenue René Laënnec  
80054 Amiens Cedex 1  
☎ 03 22 08 70 60 ou 03 22 08 70 00  
(secrétariat du service de Virologie)  
@ gilles.duverlie@u-picardie.fr

### Filière Pharmacie et filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Jean-Marc Chillon  
Pharmacovigilance des Essais Cliniques  
Au CRPV d'Amiens - Centre de Biologie Humaine  
Avenue René Laënnec  
80054 Amiens Cedex 1  
☎ 03 22 08 70 96 (secrétariat de Pharmacovigilance)  
@ chillon.jean-marc@chu-amiens.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

Pôle santé  
1, Rue des Louvels - 80037 AMIENS Cedex 1  
☎ 03 22 82 77 54 ou 55

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

Hélène DOUMAYROU  
Aurore FOURDRAIN  
ARS Picardie  
53, Rue Daire - 80037 Amiens Cedex 1  
☎ 03 22 97 09 86 (H.Doumayrou)  
ou 03 22 97 09 68 (A.Fourdrain)  
Site: <http://www.ars.picardie.sante.fr>  
@ helene.doumayrou@ars.sante.fr /  
aurore.fourdrain@ars.sante.fr

### CHU - Direction des Affaires Médicales :

Chantal Regnaut  
CHU Amiens - Hôpital Sud  
Avenue René Laënnec  
80054 AMIENS Cedex 1  
☎ 03 22 66 80 28  
Site: <http://www.chu-amiens.fr>  
@ regnaut.chantal@chu-amiens.fr

### Association des internes en Pharmacie et Biologie Médicale de Picardie :

Au Centre de Biologie Humaine  
CHU Amiens - Hôpital Sud  
Avenue René Laënnec  
80054 AMIENS Cedex 1  
@ aipbmp@gmail.com

# Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen  
Lille • Rouen



## Pourquoi venir à Amiens ?

*L'avantage de faire son internat dans la région Picardie.*

Amiens bénéficie d'une **bonne situation géographique** : à 1h de Paris et de Lille en train, proche de l'aéroport de Beauvais.

*Amiens se situe à 1h de la mer, en voiture, proximité de la Baie de Somme, de la Normandie.*

*Le CHU d'Amiens est un hôpital de "taille moyenne", à **dimension humaine** où tous les internes se côtoient facilement.*

**Bonne formation** des internes.

*Possibilité de faire un M2 pendant son internat en biologie, en pharmacie hospitalière ou en IPR.*

**Possibilité de loger à l'internat** tout neuf du CHU (40 chambres).

**Bonne ambiance garantie !**

**AMIENS C'EST BIEN !!!**

# Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen  
Lille • Rouen

Paris 230 km - Rennes 185 km  
Tours 255 km - Nantes 300 km



## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

Dominique DAVOURIE  
UFR des sciences pharmaceutiques  
Boulevard Henri Becquerel  
14032 CAEN Cedex  
☎ 02 31 56 60 26 ou  
02 31 56 60 15 (*scolarité*)  
@ dominique.davourie@unicaen.fr

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

Bruno VANDERBRUGGHE  
Agence Régionale de Santé  
Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille  
BP 65366 - 14053 CAEN Cedex 4  
☎ 02 31 53 17 85 ou 02 31 70 96 09  
@ bruno.vanderbrugghe@ars.sante.fr

### CHU - Direction des affaires médicales :

M<sup>lle</sup> Brocquehaye - M<sup>me</sup> Pesnel  
CHU - Direction des affaires médicales  
Avenue Côte de Nacre - 14033 CAEN Cedex  
☎ 02 31 06 31 06  
poste 4400 (*M<sup>lle</sup> Brocquehaye*)  
ou 4778 (*M<sup>me</sup> Pesnel*)  
ou 3016 (*Secrétariat Mathilde Estour-Masson*)  
@ brocquehaye-c@chu-caen.fr /  
pesnel-mh @chu-caen.fr

### L'Association des Internes en Pharmacie et en Biologie Médicale de Caen (AIPBMC) :

Pharmacie - Avenue Côte de Nacre  
14033 CAEN Cedex  
☎ 02 31 06 46 66  
Site: [www.aipbmc.com](http://www.aipbmc.com)  
@ aipbmc@gmail.com

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Dr Sophie KRIEGER  
Laboratoire de Biologie Clinique et  
Oncologique  
Centre François Baclesse  
3, rue Général Harris  
BP 5026 - 14076 CAEN Cedex 05  
☎ 02 31 40 45 54  
@ s.krieger@baclesse.fr

### Filière Pharmacie :

Dr Guillaume SAINT-LORANT  
Pharmacie - Centre Hospitalier  
Universitaire de Caen  
Avenue de la Côte de Nacre  
14033 CAEN cedex 9  
☎ 02 31 06 32 54  
@ saintlorant-g@chu-caen.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Patrick DALLEMAGNE  
Centre d'Etudes et de Recherche  
sur le Médicament de Normandie (CERMN)  
Boulevard Becquerel  
14032 CAEN Cedex  
☎ 02 31 56 59 10  
@ patrick.dallemagne@unicaen.fr

# Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen  
Lille • Rouen



## Pourquoi venir à Caen ?

**La mer à 15 minutes.**

**Activités sportives :** sports aquatiques, VTT, canoë-kayak...

**Transport en commun :** bus, tram, vélo.

**Les plages** du Débarquement (et des parisiens !!).

**Gastronomie réputée :** camembert, cidre, andouille, crème...et plein d'autres choses à venir découvrir (Embuscade (pour 1 verre) : 6 cl de vin blanc sans alcool • 2 cl de calvados sans alcool • 1 cl de sirop de cassis • 0,5 cl de sirop de citron • Bière sans alcool).

**Cinéma pas cher** pour les étudiants.

**Loyers raisonnables.**

## Pourquoi faire son internat à Caen ?

Pour le Bureau de l'AIPBMC : apéros, sorties, organisation de la répartition des stages et des choix, avec bonne ambiance.

Pour son Internat : tonus réguliers, repas améliorés hebdomadaires, peu de chambres disponibles sauf dans les périphériques.

**Périphériques :** bon encadrement par les chefs, pluridisciplinarité...

- Caen CHS (PH)
- Caen Baclesse (centre anticancéreux) (PH-BIO)
- Alençon 100 km (PH-BIO)
- Argentan 60 km (PH)
- Avranches-Granville 100 km (PH-BIO)
- Bayeux 30 km (PH-BIO)
- Cherbourg 125 km (PH-BIO)
- Falaise 35 km (PH-BIO)
- Flers 70 km (PH-BIO)
- Lisieux 60 km (PH-BIO)
- Pontorson 125 km (PH)
- St Lô 70 km (PH-BIO)
- Vire 60 km (PH)

# Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen  
Lille • Rouen



## Pourquoi venir à Caen ?

### Pourquoi venir en Pharmacie Hospitalière à Caen ?

- *Informatisation de la prescription : en plein développement, mise en place progressive dans les services du CHU et des périphériques (Pontorson, Bayeux, Flers, Vire..), et validation pharmaceutique.*
- *Nombreux stages cliniques : Néphrologie, Maladies infectieuses, Médecine interne, Pneumologie, Hématologie, Gériatrie, Pédiatrie, Endocrinologie. En lien avec la pharmacie.*
- *Pharmacotechnie : deux centres de reconstitution d'anticancéreux à Caen et cinq dans les périphériques, automate de nutrition parentérale (CHU), automate de reconditionnement (Bayeux), radiopharmacie (CHU).*
- *Et comme dans toutes les régions, formation des internes aux DM, stérilisation (externalisée au CHU), essais cliniques, CRPV, hygiène...*
- *Au CHU : gardes médicaments, staff toutes les semaines.*
- *Bonne ambiance entre internes, échanges entre internes au sein de l'interrégion.*

### Pourquoi venir en Biologie Médicale à Caen ?

- **Biochimie** : *bonne ambiance de l'équipe, paillasses de spécialités, validation de la routine.*
- **Hématologie** : *CRTH (Centre Régional de Traitement de l'Hémophilie et de la maladie de Willebrand), formation en cytologie, bon encadrement de la part des biologistes.*
- **Bactériologie-Virologie** : *Garde de nuit pour la bactériologie, passage sur les différentes paillasses de routine, accès à la validation en niveau 2. CNR Enterocoques + équipes hospitalières et universitaires motivées.*
  - **Parasitologie** : *Super encadrement, stage très dynamique.*
  - **Immunologie** : *En plein développement d'activité.*
    - *Nombre d'internes pas trop important par stage (4-5 maximum).*
    - *Hôpitaux périphériques très formateurs pour la biologie polyvalente.*
    - *Staff entre internes tous les 15 jours.*
    - *Bonne solidarité entre internes.*

# Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen  
Lille • Rouen

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Thierry BROUSSEAU  
Faculté des Sciences Pharmaceutiques  
et Biologiques  
3, rue du Professeur Laguesse  
BP 83 - 59006 LILLE Cedex  
☎ +33 (0)3 20 96 40 40  
@ thierry.brousseau@univ-lille2.fr

### Filière Pharmacie - Option PHPR :

Dr Bertrand DECAUDIN  
Faculté des Sciences Pharmaceutiques  
et Biologiques  
Laboratoire de Pharmacie Galénique,  
Hospitalière et Biopharmacie  
3, rue du Professeur Laguesse  
BP 83 - 59006 LILLE Cedex  
☎ +33 (0)3 20 96 40 29  
@ bertrand.decaudin@univ-lille2.fr

### Filière Pharmacie - Option PIBM :

*Non concerné à ce jour*

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr Bertrand DECAUDIN  
Faculté des Sciences Pharmaceutiques  
et Biologiques  
Laboratoire de Pharmacie Galénique,  
Hospitalière et Biopharmacie  
3, rue du Professeur Laguesse  
BP 83 - 59006 LILLE Cedex  
☎ +33 (0)3 20 96 40 29  
@ bertrand.decaudin@univ-lille2.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

Faculté de Pharmacie  
3, rue du Professeur Laguesse  
BP83 - 59006 LILLE Cedex  
☎ +33 (0)3 20 96 40 40  
@ severine.fremaut@univ-lille2.fr

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

Bâtiment Onyx A  
556, avenue Willy Brandt  
59777 EURALILLE  
☎ 03 62 72 77 00

### CHU - Direction des affaires médicales :

2, avenue Oscar Lambret  
59037 LILLE  
☎ 03 20 44 59 62

### Association des Internes en Pharmacie et Biologie de Lille (AIPBL) :

3, rue du Professeur Laguesse  
BP83 - 59006 LILLE Cedex  
Site: [www.aipbl.org](http://www.aipbl.org)  
@ aipblweb@yahoo.fr

# Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen  
Lille • Rouen



## Pourquoi venir à Lille ?

Ville de 225 000 habitants au sein de la **4<sup>ème</sup> métropole française** (1 million d'habitants). Lille demeure avant tout un véritable carrefour Européen.

**Accessibilité** : Train : 1h de Paris, 40 min de Bruxelles, 1h30 de Londres, 3h d'Amsterdam. Lille est une ville bien desservie notamment par son réseau ferroviaire

bien développé et par l'aménagement de l'aéroport Lillois et Bruxellois qui desservent plus de 50 destinations dans toute l'Europe.

Ville **jeune, accueillante, étudiante**, Lille demeure en plein essor sur le plan **culturel** (musées/vieux Lille/ Braderie annuelle).

L'AIPBL (Association des internes de Lille) organise mensuellement des activités (restaurant, loisirs, activités sportives, weekend d'été) pour regrouper les internes de la région (une centaine environ : bio, ph et ipr).

Le **CHU de Lille est parmi les plus importants établissements hospitalo-universitaires au sein de l'Europe**. La région dispose d'une multitude d'établissements périphériques de 10 min à 1h de Lille, très appréciés par les internes car ils permettent d'acquérir une plus grande polyvalence, et cela avec la possibilité de loger à l'internat pour certains d'entre eux.

**PH** : La formation est réputée notamment par les enseignements théoriques, par les formations annexes proposées (Master 2 de pharmacotechnie, DU spécifiques ...), par la spécialisation du CHU de Lille dans diverses branches (Dispositif médical, pharmacie clinique ...), par les séminaires organisés dans l'inter-région permettant de développer des liens avec les internes d'Amiens, de Caen et de Rouen.

**IPR** : Le CHU de Lille demeure une plate forme sur le plan de la recherche notamment par son équipe d'accueil et par ses nombreux labos de recherche réputés (INSERM, CNRS ...).

**BIO** : Les cours de DES conséquents, la formation pédagogique complète et la possibilité de réaliser un DU qualité rendent la formation de l'interne en biologie valorisante.

... Alors n'attendez plus et laissez vous tenter par Lille de la tentation ...

# Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen  
Lille • Rouen

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Loïc FAVENNEC  
CHU Charles Nicolle - Laboratoire de Parasitologie  
1 rue de Germont  
76031 ROUEN Cedex  
☎ 02 32 88 14 55 (*secrétariat*)  
@ loic.favennec@chu-rouen.fr

### Filière Pharmacie :

Dr Rémi VARIN  
CHU Charles Nicolle- Service pharmacie  
1, rue de Germont  
76031 ROUEN Cedex  
☎ 02 32 88 82 07 (*secrétariat*)  
@ remi.varin@chu-rouen.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Loïc FAVENNEC  
CHU Charles Nicolle - Laboratoire de Parasitologie  
1 rue de Germont - 76031 ROUEN Cedex  
☎ 02 32 88 14 55 (*secrétariat*)  
@ loic.favennec@chu-rouen.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

22, boulevard Gambetta  
76183 ROUEN Cedex  
☎ 02 35 14 84 16 / 02 35 14 82 59  
@ scolarite.pharmacie@univ-rouen.fr  
Site: [www.univ-rouen.fr/pharmacie](http://www.univ-rouen.fr/pharmacie)

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

31, rue Malouet BP 2061  
76040 ROUEN Cedex  
☎ 02 32 18 32 18

### CHU - Direction des affaires médicales :

1, rue de Germont  
76031 ROUEN Cedex

### Association des internes en pharmacie hospitalière et biologie médicale de Rouen (AIPBR) :

Service Pharmacie - Bureau des internes  
1, rue de Germont  
76031 ROUEN Cedex  
☎ 02 32 88 67 87  
@ aiphbr@gmail.com  
Site: [aipbr.jimdo.com](http://aipbr.jimdo.com)

# Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen  
Lille • Rouen



## Pourquoi venir à Rouen ?

Situé à **1h10 de Paris** en train, **Rouen est la 2<sup>ème</sup> ville de France la plus visitée** (en compétition serrée avec Paris). Voici pourquoi :

Lieu chargé d'Histoire et de forêts en sapin (Jeanne d'Arc en a fait les frais), vous aurez peut-être la chance d'habiter dans un charmant immeuble moyenâgeux avec poutres apparentes.

Mais même sans cela, les internes pourront vous faire découvrir Rouen.

Côté Sport, Rouen dispose d'une équipe de Hockey sur glace multiple-championne et d'une équipe de Basket en pleine ascension.

131 jours de pluie par an, le climat est océanique (source: wikipédia).

Des happy hour, des bars à vins, un bar delirium, la Seine et ses périls, une équipe jeune et dynamique avec un événement par mois: voilà ce qui vous attend à Rouen!

### Pharmacie Hospitalière

Les stages de niveau 1 comme de niveau 2 se font soit au CHU soit en périphérie, certaines ayant même l'avantage d'être proches de la mer! Proche du CHU se situe également le prestigieux centre de lutte contre le cancer Henri Becquerel.

Des cours en coordination avec la ville de Caen et un séminaire tous les 3 mois regroupant les internes de Lille/Amiens/Rouen/Caen pour 2 journées et demi d'interventions suivies de 2 grosses soirées qui sont l'occasion de faire connaissance avec ses voisins co-internes de l'inter-région et synonyme de multiples échanges culturels... L'ambiance conviviale et solidaire des internes est enfin l'argument maître pour vous convaincre de venir faire votre internat dans cette ville historique qu'est Rouen.

### Biologie

Le CHU de Rouen dispose d'un pôle récent de Biologie Clinique qui centralise les services de Bactériologie, Biochimie, Hématologie et Parasitologie/Mycologie, tandis que le service d'Immunologie est situé à 1 minute à la fac de Médecine/Pharmacie.

Beaucoup de cours dispensés en bactériologie et hématologie; pour la parasito/myco, 3 jours par semestre de formation commune avec Reims/Amiens/Caen.

Tous les stages de niveau 1 se font donc à Rouen centre. Les stages de niveau 2 peuvent se faire en périphérie (environ 1h de route maximum et certains au bord de la mer) ou au CHU.

En plus des spécialités classiques, sont accessibles à Rouen: Biologie de la reproduction, pharmacologie, génétique moléculaire, hygiène.

Visitez notre site internet pour avoir plus d'informations sur les lieux de stage et les stages.

# Interrégion Ouest

**Angers • Brest  
Nantes • Poitiers  
Rennes • Tours**

La gestion des internes de l'interrégion est assurée par l'**ARS des Pays de la Loire**.

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Claude GUIGUEN  
Laboratoire de Parasitologie-Mycologie  
CHU Ponchaillou Rennes  
2, rue Henri le Guilloux - 35033 RENNES  
☎ 02 99 28 42 68  
@ claudе.guiguen@univ-rennes1.fr

### Filière Pharmacie :

Dr Gaël GRIMANDI  
Pharmacie centrale - Arsenal  
CHU Nantes - Site Saint Jacques  
85, rue Saint-Jacques  
44093 NANTES Cedex 1  
☎ 02 40 84 64 41  
@ gael.grimandi@chu-nantes.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr Antoine DUPUIS  
Pharmacie centrale - Hôpital de la Milétrie  
2, rue de la Milétrie  
86021 POITIERS Cedex  
☎ 05 49 44 49 10  
@ a.dupuis@chu-poitiers.fr

# Interrégion Ouest

Angers • Brest  
Nantes • Poitiers  
Rennes • Tours

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Dr Véronique ANNAIX  
Faculté de Pharmacie - laboratoire de Biochimie  
16, boulevard Daviers - 49045 ANGERS  
☎ 02 41 22 66 00  
@ veronique.annaix@univ-angers.fr

### Filières pharmacie - Option Hopital

Dr Gaël GRIMANDI  
Pharmacie centrale - Arsenal  
CHU Nantes - Site Saint Jacques  
85 rue Saint-Jacques  
44093 NANTES Cedex 1  
☎ 02 40 84 64 41  
@ gael.grimandi@chu-nantes.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr Antoine DUPUIS  
Pharmacie centrale  
Hôpital de la Milétrie  
2, rue de la Milétrie  
86021 POITIERS Cedex  
☎ 05 49 44 49 10  
@ a.dupuis@chu-poitiers.fr

## Adresses utiles :

### UFR sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé

16, boulevard Daviers  
49045 ANGERS  
☎ 02 41 22 66 00

### ARS des pays de la Loire

17, boulevard Gaston Doumergue  
CS 56223  
44262 NANTES cedex 2  
☎ 02 49 10 40 00

### CHU - direction des affaires médicales

4, rue Larrey  
49933 ANGERS cedex 9  
☎ 02 41 35 32 40  
@ kadesmarres@chu-angers.fr

### Association des internes et anciens internes de médecine et de pharmacie de l'hôpital d'Angers

4, rue Larrey  
49933 ANGERS cedex 9

# Interrégion Ouest

Angers • Brest  
Nantes • Poitiers  
Rennes • Tours



## Pourquoi venir à Angers ?

*Angers est au centre de l'interrégion Ouest.*

*Elle est bien desservie en TGV : 1h30 de Paris, 45mn de Nantes.*

*C'est une ville étudiante avec de très nombreux équipements sportifs dont un lac en plein centre-ville permettant la pratique de nombreuses activités nautiques.*

*Concernant l'hôpital, les installations sont récentes puisque la pharmacie date de 1997 et tous les laboratoires sont des locaux tout neufs (2011).*

# Interrégion Ouest

Angers • Brest  
Nantes • Poitiers  
Rennes • Tours

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Dr Edith BIGOT-CORBEL  
CHU de Nantes Hôtel Dieu  
Institut de Biologie Laboratoire de Biochimie  
9 quai Moncousu - 44093 NANTES Cedex 1  
☎ 02 40 08 33 33  
@ edith.bigot@chu-nantes.fr

### Filière Pharmacie :

Dr Gaël GRIMANDI  
Pharmacie centrale - Arsenal  
CHU Nantes - Site Saint Jacques  
85, rue Saint-Jacques  
44093 NANTES Cedex 1  
☎ 02 40 84 64 41  
@ gael.grimandi@chu-nantes.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

Sophie GASNIER  
9, rue Bias BP53508  
44035 NANTES Cedex 1  
☎ 02 53 48 41 20  
@ decanat.pharmacie@univ-nantes.fr

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

Sebastien PLU  
ARS des Pays de la Loire  
17 boulevard Gaston Doumergue  
CS 56233 - 44262 NANTES Cedex 2  
☎ 02 40 12 80 00  
@ sebastien.plu@ars.sante.fr

### CHU - Direction des affaires médicales :

Cindy TOURNEUR - Sylvaine BOURIGAUD  
Immeuble Deurbroucq - 1<sup>er</sup> étage  
5 allée de l'Île Gloriette  
44093 NANTES Cedex 1  
☎ 02 40 08 72 45  
@ cindy.tourneur@chu-nantes.fr /  
sylvaine.bourigaud@chu-nantes.fr

### Association des Internes en Pharmacie et Biologie de Nantes :

Hôtel Dieu - Pôle de Biologie  
Bureau des internes  
9, quai Moncousu  
44093 NANTES Cedex 1  
☎ 02 40 08 39 54  
@ clemdumortier@gmail.com /  
http://www.internat-nantes.fr

# Interrégion Ouest

Angers • Brest  
Nantes • Poitiers  
Rennes • Tours



## Pourquoi venir à Nantes ?

### Nantes, c'est tout simplement génial !

- Aéroport international (Londres, Montréal, Rome, Dublin...).
- A 2h de Paris en TGV.
- Ville **jeune et dynamique**.
- **Transport en commun** très développé (tram, navibus).
- **Qualité de vie** inégalable avec la mer à seulement 45 minutes, la campagne toute proche, les vignobles et la vallée de la Loire, un climat tempéré.
- Une **gastronomie** réputée.
- Nombreuses **manifestations culturelles et artistiques, patrimoine riche**.
- Une ville « **verte** » : grands espaces, arbres, bords de l'Erdre, activités sportives (aviron sur l'Erdre)...

### Y'a pas à dire : c'est merveilleux !

- L'Hôtel-Dieu : un site en plein centre ville.
- **Dynamisme de l'internat** : tonus et activités régulières, améliorés quotidiens, nombreuses **chambres** dispo (sur 3 sites).
- **Dynamisme du bureau SIPN** : apéro chaque début de mois, animation chaque mois, super ambiance...
- Les périphériques de Nantes : pas trop loin et très intéressants.

# Interrégion Ouest

Angers • Brest  
Nantes • Poitiers  
Rennes • Tours



## Pourquoi venir à Nantes ?

### Pourquoi venir en Biologie Médicale à NANTES ?

- Stages intéressants et formateurs :
  - **Biochimie** : discipline généralement délaissée ; à Nantes, les N2 repassent car les formations et les responsabilités sont données aux internes.
  - **Hématologie** : centre de référence pour les myélomes, bon encadrement de la part des biologistes.
  - **Bactériologie-Virologie** : les N2 des autres villes de l'interrégion viennent pour sa formation excellente.
  - **Parasitologie** : ambiance familiale ; encadrement et formation importants de la part des biologistes.
  - **Immunologie** : responsabilisation des internes dans la validation et recherche possible dans un CHU où la greffe à une renommée internationale.
- Nombre d'internes pas trop important par stage pour une grande ville (6 maximum).
- **Spécialisation possible** dans tous les domaines avec une activité intéressante (PMA, Génétique, EFS...).
- Semaine de prélèvement au centre de prélèvement.

### Pourquoi venir en Pharmacie Hospitalière à NANTES ?

- Une offre de stages couvrant les principaux domaines de la pharmacie hospitalière.  
Domaines d'intérêt : - **informatisation de la prescription**,  
- **éducation thérapeutique**,  
- **radiopharmacie**.
- Des relations privilégiées avec la **pharmacie clinique à Montréal** (possibilité de stages au Québec).

# Interrégion Ouest

Angers • Brest  
Nantes • **Poitiers**  
Rennes • Tours

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Gérard MAUCO  
Laboratoire de Biochimie  
Hôpital de la Milétrie  
2, rue de la Milétrie - 86021 POITIERS Cedex  
☎ 05 49 44 44 30  
@ g.mauco@chu-poitiers.fr

### Filière Pharmacie :

Dr Antoine DUPUIS  
Pharmacie centrale  
Hôpital de la Milétrie  
2, rue de la Milétrie - 86021 POITIERS Cedex  
☎ 05 49 44 49 10  
@ a.dupuis@chu-poitiers.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr Antoine DUPUIS  
Pharmacie centrale  
Hôpital de la Milétrie  
2, rue de la Milétrie - 86021 POITIERS Cedex  
☎ 05 49 44 49 10  
@ a.dupuis@chu-poitiers.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

6, rue de la Milétrie - B9 199  
86034 POITIERS Cedex  
☎ 04 49 45 43 43  
Responsable 3<sup>ème</sup> cycle / M. KITOYI

### Agence Régionale de Santé (ARS) Poitou-Charentes :

4, rue Micheline Ostermeyer  
BP 20570 - 86021 POITIERS Cedex  
☎ 04 49 42 30 00

### CHU - Direction des affaires médicales :

2, rue de la Milétrie  
BP 577 - 86021 POITIERS Cedex  
☎ 05 49 44 39 63  
@ affaires-medicales@chu-poitiers.fr  
Responsable des internes : LAMARCHE T.

### Association des Internes en Pharmacie de Poitiers (A.I.P.P.) :

Internat Jacques Aubert  
2, rue de la Milétrie - 86021 POITIERS Cedex  
Site: <http://site.aipp.free.fr/>  
@ contact.aipp@gmail.com

# Interrégion Ouest

Angers • Brest  
Nantes • **Poitiers**  
Rennes • Tours



## Pourquoi venir à Poitiers ?

*...Et pourquoi pas !!*

**Géographiquement** parlant, c'est la ville la plus au sud de l'interrégion Ouest. Elle se situe sur l'axe Bordeaux-Paris pour le train, ce qui fait que la ville est assez **bien desservie** de ce point de vue là.

C'est une **ville étudiante**... Certes, il y a plus grand et plus animé ailleurs, mais ça reste la ville la plus importante de la région Poitou-Charentes.

Dans les alentours, il y a pas mal de **monuments** et de **sites historiques** à découvrir ; sans oublier l'inratable Parc du **Futuroscope**® qui vous permettra de vous évader dans d'autres mondes, entres internes ou en famille.

La Rochelle fait partie des périphériques qui sont gérés par le CHU de Poitiers, et avec les beaux jours, c'est une destination assez plaisante, d'autant plus que les Iles de Ré et d'Oléron ne sont pas très loin non plus.

Au niveau du CHU, les **installations sont récentes**.

- Le pôle de biologie est organisé sous forme de plateau technique et l'ensemble des internes en biologie est réparti entre les 2 étages du bâtiment qui se trouve au dessus des Urgences (UBM).
- Pour la pharmacie, des locaux tout neufs sont en prévision ; néanmoins, une partie de l'activité se situe au niveau du nouveau pôle régional de cancérologie.
- Pour les IPR, des unités INSERM sont présentes dans la proximité du CHU, permettant de pouvoir travailler au CHU et à l'unité INSERM sans avoir de longs trajets à réaliser.

**L'internat est sympa** et dans un bâtiment proche du CHU. **L'ambiance** y est bonne et les soirées nombreuses.

**L'association des internes en Pharmacie de Poitiers** essaye d'organiser un maximum d'activités tout au long de l'année parce qu'on peut aussi faire des choses en dehors du travail !!

# Interrégion Ouest

Angers • Brest  
Nantes • Poitiers  
Rennes • Tours

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Claude GUIGUEN  
Laboratoire de Parasitologie-Mycologie  
CHU Ponchaillou Rennes  
2, rue Henri le Guilloux - 35033 RENNES  
☎ 02 99 28 42 68  
@ claude.guiguen@univ-rennes1.fr

### Filière Pharmacie :

Dr Gaël GRIMANDI  
Pharmacie centrale - Arsenal  
CHU Nantes - Site Saint Jacques  
85, rue Saint-Jacques - 44093 NANTES Cedex 1  
☎ 02 40 84 64 41  
@ gael.grimandi@chu-nantes.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr Antoine DUPUIS  
Pharmacie centrale - Hôpital de la Milétrie  
2, rue de la Milétrie - 86021 POITIERS Cedex  
☎ 05 49 44 49 10  
@ a.dupuis@chu-poitiers.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

2, rue du professeur Léon Bernard  
35043 RENNES Cedex  
☎ 02 23 23 44 30  
@ martine.desloges@univ-rennes1.fr

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

20, rue d'Isly - CS 14 253  
35042 RENNES Cedex  
☎ 02 90 08 80 00  
Fax : 02 99 30 59 03

### CHU - Direction des affaires médicales :

2, rue Henri Le Guilloux  
35000 RENNES  
☎ 02 99 28 43 21  
@ Martine.nicolas@chu-rennes.fr

### Syndicat Autonome des Internes en Pharmacie de Rennes :

Internat de Pontchaillou  
2, Rue Henri Le Guilloux - 35000 RENNES

#### - Président :

@ president@saipr.fr

#### - DES Pharmacie Hospitalière:

@ vp-ph@saipr.fr

#### - DES Biologie : Vincent JAUFFRET

@ vp-bio@saipr.fr

#### - DES Innovation Pharmaceutique et Recherche :

@ vp-ipr@saipr.fr

# Interrégion Ouest

Angers • Brest  
Nantes • Poitiers  
Rennes • Tours



## Pourquoi venir à Rennes ?

- A seulement 2h de Paris en TGV, 1h26 en 2015 !
- Moins d'1h de la mer l'été...
- Rennes, c'est la capitale de la Bretagne... Une ville située aux portes de cette magnifique région, une des villes les plus visitées de France.

Elle se situe sur un nœud de communication et sa proximité de Paris en fait une ville très accessible.

- C'est une ville qui a su, malgré la forte croissance de sa population lors des 30 dernières années, garder une taille humaine. C'est aussi la deuxième ville la plus dynamique de France. C'est ainsi que vous profiterez lors de votre internat d'un climat très constructif.
- Rennes, c'est surtout un art de vivre, c'est une ville à forte valence universitaire où le stress des villes industrielles n'existe pas.
- A l'hôpital, vous serez accueilli dans des locaux tout neufs (2010), avec un vaste choix de stages dans toute la Bretagne, et par une équipe d'internes soudés et dynamiques, tous réunis au sein du SAIPR, dans une ambiance détendue et conviviale.
- Enfin vous serez au cœur du stade Rennais ou vous pourrez déguster l'incroyable Galette-Saucisse !
- Bref, Rennes, c'est le charme des petites villes et les avantages d'une grosse...
- Et ne vous y trompez pas, en Bretagne il fait doux toute l'année !!!

# Interrégion Ouest

Angers • Brest  
Nantes • Poitiers  
Rennes • Tours

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Jorge DOMENECH  
Laboratoire d'Hématologie  
Hôpital Bretonneau  
2 boulevard Tonnellé - 37044 TOURS  
☎ 02 47 47 47 47  
@ jorge.domenech@univ-tours.fr

### Filière Pharmacie :

Dr Martine LE VERGER  
Service Transversal de Stérilisation  
Hôpital Trousseau  
Av de la République  
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS  
☎ 02 47 47 83 53  
@ m.leverger@chu-tours.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr Antoine DUPUIS  
Pharmacie centrale - Hôpital de la Milétrie  
2, rue de la Milétrie - 86021 POITIERS Cedex  
☎ 05 49 44 49 10  
@ a.dupuis@chu-poitiers.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

31 avenue Monge - 37200 TOURS  
☎ 02 47 36 71 65  
@ ufrpharmacie@univ-tours.fr

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

Catherine TSYBOULA  
ARS du Centre - Cité Coligny  
131 rue du faubourg Bannier - BP 74409  
45044 ORLÉANS Cedex 1  
☎ 02 38 77 47 11  
@ catherine.tsyboula@ars.sante.fr

### CHU - Direction des Affaires Médicales :

Dany CAREME  
2 Boulevard Tonnellé  
37044 TOURS Cedex 9  
☎ 02 18 37 05 99  
@ d.careme@chu-tours.fr

### Association des internes en Pharmacie des Hôpitaux de Tours

Internat Hôpital Bretonneau  
2 boulevard Tonnellé - 37044 TOURS  
@ clementine.fournier@gmail.com

# Interrégion Ouest

Angers • Brest  
Nantes • Poitiers  
Rennes • **Tours**



## Pourquoi venir à Tours ?

### La ville

*Idéalement située dans le magnifique cadre de la vallée de la Loire, Tours est une ville à la campagne, agréable à vivre et conviviale.*

*Animée par une vie estudiantine dynamique, elle saura ravir tout le monde : les amateurs de bon vin (Vouvray, Bourgueil,...), les fines bouches (de nombreux resto variés) et les fêtards (avec les nombreux bars notamment autour de la célèbre place Plum').*

*Pour ceux qui n'en ont jamais assez, Paris centre est à 1h de train et quelques villes européennes à porter de vol (Porto, Marseille, Londres, Dublin, Manchester, Marrakech). Pour ceux qui aiment la mer, La Rochelle est à 2h de route et pour les férus de ski, le Massif Central est accessible en 3h30.*

### La formation

- Un Centre National de Référence VIH,
- Tous les domaines sont accessibles quelle que soit la filière,
- De nombreuses périphéries,
- 2 sites sur 3 situés en plein centre-ville permettant d'aller boire un verre directement en sortant du boulot.

# Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

Lyon • Grenoble  
Saint Etienne  
Clermont-Ferrand



## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Dr Arlette TRIDON  
Laboratoire d'Immunologie  
Faculté de Pharmacie  
28, place Henri Dunant  
63000 CLERMONT-FERRAND  
☎ 04 73 17 79 73  
@ atridon@chu-clermontferrand.fr

### Filière Pharmacie :

Pr Jean CHOPINEAU  
Hôpital Gabriel Montpied  
58, rue Montalembert  
63003 CLERMONT-FERRAND Cedex 1  
☎ 04 73 75 17 60  
@ jchopineau@chu-clermontferrand.fr

# Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

**Lyon • Grenoble**  
Saint Etienne  
Clermont-Ferrand

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Jacques BIENVENU  
Centre de Biologie Sud  
Chemin du Grand Revoyet 69495 PIERRE-BÉNITE  
☎ 04 78 86 12 56  
@ jacques.bienvenu@chu-lyon.fr

### Filière Pharmacie - Option Pharmacie Hospitalière :

Dr Catherine RIOUFOL  
Groupement Hospitalier Lyon Sud  
165 chemin du grand Revoyet  
69495 PIERRE-BÉNITE  
☎ 04 78 86 43 58  
@ catherine.rioufol@chu-lyon.fr

### Filière Pharmacie - Option PIBM :

Dr Fabrice PIROT  
Institut des Sciences Pharmaceutiques  
et Biologiques  
Université Claude Bernard Lyon 1  
8 avenue Rockefeller - 69374 LYON Cedex 08  
☎ 04 78 77 71 67  
@ fabrice.pirot@univ-lyon1.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Florence MORFIN  
Service de Virologie - Centre de Biologie Est  
Hôpital Cardiologique Louis Pradel  
28, Avenue Doyen Lepine - 69677 BRON Cedex  
☎ 04 72 12 96 56  
@ florence.morfin-sherpa@chu-lyon.fr

## Adresses utiles :

### UFR DE PHARMACIE :

U.F.R. de Lyon  
8, avenue Rockefeller - 69008 LYON  
☎ 04 78 77 70 00  
Site: <http://ispb.univ-lyon1.fr/index.asp>  
**Responsable du 3<sup>ème</sup> cycle pharmaceutique :**  
Mme VERNAY - Secrétariat du 3<sup>ème</sup> cycle  
de la faculté de pharmacie de Lyon  
Institut des Sciences Pharmaceutiques et  
Biologiques - 8, avenue Rockefeller  
69373 LYON Cedex 08  
☎ 04 78 77 71 98 (L&Me : 9h-11h30, Ma&J : 13h30-16h)  
@ carole.vernay@adm.univ-lyon1.fr

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Rhône-Alpes  
107, rue Servient - 69418 LYON Cedex 03  
☎ 04 72 34 31 32  
Site: [ars.rhonealpes.sante.fr](http://ars.rhonealpes.sante.fr)  
**Responsable des internes :** M<sup>lle</sup> Pauline BUI  
☎ 04 27 86 56 86  
@ pauline.bui@ars.sante.fr

### CHU - Direction des affaires médicales :

3, quai des Célestins (Hospices Civils  
de Lyon) - BP 2251 - LYON RP  
69229 LYON Cedex 02  
**Responsable des internes en pharmacie :**  
☎ 04 72 40 73 82

### Syndicat des Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Lyon (SIPHL) :

5, place d'Arsonval - 69437 LYON Cedex 03  
Site: [www.siphil.fr](http://www.siphil.fr)  
@ contact@siphil.fr

# Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

**Lyon** • Grenoble  
Saint Etienne  
Clermont-Ferrand



## Pourquoi venir à Lyon ?

### Parce que la ville est belle !

Vous y apprécierez cette **ville dynamique** avec ses lumières (le 8 décembre, les façades éclairées la nuit, le soleil de fin d'après-midi sur Croix-Rousse...), **sa gastronomie** (les bouchons, les brioches aux pralines, le saucisson lyonnais...), **ses fleuves** (qu'il est bon de flâner le long du Rhône, aller au marché des quais de Saône...), **son architecture** (le Vieux-Lyon, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO), **sa situation géographique** (2h de Paris, 1h30 de Marseille, les collines, les contreforts des Alpes, et son aéroport international...).

### Parce que la formation est bonne et diversifiée !

4 CHU pour vous accueillir (Lyon Sud, Croix-Rousse, Hôpitaux Est, Hôpital Édouard Herriot) sans oublier la Pharmacie Centrale, et de nombreux autres sites appartenant ou non aux Hospices Civils de Lyon (HCL), chacun avec ses spécialités, son style, ses gardes et ses transports qui nous y mènent facilement...

Un encadrement qui varie selon les services mais qui reste dans l'ensemble enrichissant et ouvert sur des domaines plus spécialisés.

Des possibilités de postes d'internes sur des sites plus petits voire semi-privés.

Des possibilités et un vaste choix de postes d'internes dans l'industrie pharmaceutique.

Un pôle universitaire retenu pour être pôle d'excellence...

La tradition de la Lanterne...

### Parce que pourquoi pas après tout ?

**On vous attend, à très bientôt !**

# Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

Lyon • Grenoble  
Saint Etienne  
Clermont-Ferrand

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Patrice MORAND  
Département es Agents Infectieux  
Institut de Biologie et de Pathologie  
du CHU de Grenoble  
BP 217 - 38043 GRENOBLE Cedex 9  
@ PMorand@chu-grenoble.fr

### Filière Pharmacie - Option Pharmacie Hospitalière :

Dr Benoît ALLENET  
ThEMAS TIMC-IMAG (UMR CNRS 5525),  
Université J Fourier  
Pole pharmacie, CHU de Grenoble  
BP 217, 38043 GRENOBLE Cedex 9  
☎ 04 76 76 94 41  
@ ballenet@chu-grenoble.fr

### Filière Pharmacie - Option PIBM :

Dr Fabrice PIROT  
Laboratoire de Pharmacie Galénique Industrielle  
ISPB-Faculté de Pharmacie  
8 Avenue Rockefeller - 69373 LYON Cedex 08  
@ fabrice.piro@univ.lyon1.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Patrice FAURE  
Département Biochimie Toxicologie Pharmacologie  
Institut de Biologie et de Pathologie  
du CHU de Grenoble  
BP 217 - 38043 GRENOBLE Cedex 9  
@ PFAure@chu-grenoble.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

UFR Pharmacie  
Domaine de la Merci  
38706 LA TRONCHE Cedex  
☎ 04 76 63 71 00  
@ scolarite.internes-specialites@ujf-grenoble.fr

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

Pauline BUI  
129, rue Servient - 69418 LYON Cedex 03  
☎ 04 27 86 56 86  
@ pauline.bui@ars.sante.fr

### CHU - Direction des affaires médicales :

Stéphanie OUHAB  
☎ 04 76 76 95 17  
@ SOuhab@chu-grenoble.fr

### Représentants des internes :

AIPBG  
Internat de Médecine du CHU de Grenoble  
BP 217 - 38043 GRENOBLE Cedex 9

# Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

Lyon • Grenoble

Saint Etienne

Clermont-Ferrand



## Pourquoi venir à Grenoble ?

Ça peut paraître une évidence, mais Grenoble, c'est avant tout **un environnement incomparable**.

Entourés de trois **massifs alpins** (Belledonne, Chartreuse et Vercors), vous êtes à 30 minutes de toutes les activités de montagne que vous pouvez imaginer : ski, via ferrata, parapente, rando, canyoning, etc.

La **vie culturelle** est **dynamique** mais c'est surtout pour les **sportifs** que la ville se met en quatre.

Tournée vers les **hautes technologies**, Grenoble réunit des acteurs majeurs de **l'industrie**, de **l'enseignement supérieur** et de **la recherche**.

# Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

Lyon • Grenoble  
Saint Etienne  
Clermont-Ferrand

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Dr Arlette TRIDON

Labo/Hôpital : Laboratoire immunologie -  
CHU Estaing

Adresse : Laboratoire d'Immunologie  
Faculté de Pharmacie

28, place Henri Dunant

63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 17 79 73

@ atridon@chu-clermontferrand.fr

### Filière Pharmacie - Option PHPR :

Pr Jean CHOPINEAU

Labo/Hôpital Chef de service pharmacie  
CHU Clermont-Ferrand

Adresse : 58, rue Montalembert -

Service Pharmacie - CHU Clermont-Ferrand  
63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 75 17 58

@ jchopineau@chu-clermontferrand.fr

### Filière Pharmacie - Option PIBM et filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr Valérie SAUTOU

Labo/Hôpital service pharmacie  
CHU Clermont-Ferrand

Adresse : 58, rue Montalembert -

Service Pharmacie - CHU Clermont-Ferrand  
63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 75 17 63

@ vmiranda@chu-clermontferrand.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

Faculté de pharmacie de Clermont-Ferrand  
Université d'Auvergne

28, place Henri Dunant - BP 38

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

☎ 04 73 17 79 00

@ scolarite.pharmacie@udamail.fr

### Agence Régionale de Santé (ARS) : ARS Auvergne, Dominique Lalle (pharmacien) :

60, avenue de l'Union Soviétique

63057 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

☎ 04 73 74 49 42

@ dominique.lalle@ars.sante.fr

### CHU - Direction des affaires médicales :

Centre Hospitalier Universitaire  
de Clermont-Ferrand

Direction des Affaires Médicales

58 rue Montalembert

63003 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

☎ 04 73 75 48 06

@ dam-internes@chu-clermontferrand.fr

### Association des Internes en Pharmacie de Clermont-Ferrand (AIPCF) :

2, boulevard Winston Churchill - Appt 2B  
63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 75 17 60 (secrétariat pharmacie)

Site: [www.aipcf.org](http://www.aipcf.org)

@ asso.aipcf@gmail.com

# Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

Lyon • Grenoble  
Saint Etienne  
Clermont-Ferrand



## Pourquoi venir à Clermont-Ferrand ?

### Carte d'Identité

**Nom** : Clermont-Ferrand

**Taille** : 30 internes

**Devise** : C'est qui le poney ? C'est toi le poney !  
Malin...

**Adresse** : [www.aipcf.org](http://www.aipcf.org)

### Description

Clermont-Ferrand, **ville dynamique** de 200 000 habitants est **au cœur des volcans d'Auvergne** et au centre de la France. **Sa position centrale**, 2h de Lyon, 4h de Paris, Toulouse, Bordeaux, 5h de Marseille lui permet d'être attractive ! Clermont est connu pour sa remarquable équipe de rugby (champion de France 2010), ses volcans, sa cathédrale noire, Michelin...

### Pourquoi choisir Clermont ?

Clermont-Ferrand est une ville à **taille humaine**, les **formations sont de qualité**, **l'ambiance** y est assurée. Nous possédons un internat partagé avec les internes médecins où 16 internes peuvent être logés dans des appartements type F3, F2 et chambre.

La présence de **l'internat** permet à tous les internes de se rejoindre autour d'un verre ou d'une bonne truffade (plat typiquement auvergnat).

**L'AIPCF** (Association des Internes en Pharmacie de Clermont-Ferrand) s'est engagé dans plusieurs missions. La principale est la représentation des internes Clermontois aux différentes commissions et une représentation par procuration pour les choix de postes. L'AIPCF s'occupe surtout des **manifestations festives** avec pour exemple un WE ski, des randonnées, pique-nique aux lacs, apéros, repas, soirées...

# Interrégion Sud

**Marseille (Nice)**  
**Montpellier (Nîmes,**  
**Perpignan, Béziers, Alès,**  
**Sète...)**

La gestion des internes  
de l'interrégion est assurée  
par l'**ARS du Languedoc-**  
**Roussillon.**

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Véronique PAQUIS-FLUCKLINGER  
Université de Nice - Sophia Antipolis  
CNRS FRE 2720 - Equipe RITS  
Faculté de Médecine  
28, avenue de Valombrose  
06107 NICE Cedex 2  
☎ 04 93 37 77 22  
@ paquis@unice.fr

### Filière Pharmacie - Option Hôpital :

Pr Patrice VANELLE  
Laboratoire de Pharmacochimie (5<sup>ème</sup> étage, Aile B)  
27, boulevard Jean Moulin  
13385 MARSEILLE Cedex 05  
☎ 04 91 83 55 78  
@ patrice.vanelle@univmed.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Pierre-Antoine BONNET  
Faculté de pharmacie  
Laboratoire de chimie organique  
15, avenue Charles Flahault - BP 14491  
34093 MONTPELLIER Cedex 5  
☎ 04 67 54 86 40  
@ pierre-antoine.bonnet@univ-montp1.fr

# Interrégion Sud

**Marseille (Nice)**  
Montpellier (Nîmes,  
Perpignan, Béziers, Alès,  
Sète...)

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Françoise DIGNAT-GEORGES  
UFR de Pharmacie  
27, boulevard Jean Moulin  
13385 MARSEILLE Cedex 5  
☎ 04 91 83 55 55  
@ francoise.dignat-george@univ-amu.fr

### Filière Pharmacie - Option Pharmacie Hospitalière :

Pr Patrice VANELLE  
UFR de Pharmacie  
27, boulevard Jean Moulin  
13385 MARSEILLE Cedex 5  
☎ 04 91 83 55 78  
@ patrice.vanelle@univ-amu.fr

### Filière Pharmacie - Option PIBM :

Pr Bruno LACARELLE  
UFR de Pharmacie  
27, boulevard Jean Moulin  
13385 MARSEILLE Cedex 5  
☎ 04 91 83 56 08  
@ bruno.lacarelle@univ-amu.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Pascal RATHELOT  
UFR de Pharmacie  
27, boulevard Jean Moulin  
13385 MARSEILLE Cedex 5  
☎ 04 91 83 56 14  
@ pascal.rathelot@univ-amu.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

Nathalie LOUBET  
UFR de Pharmacie  
27, boulevard Jean Moulin  
13385 MARSEILLE Cedex 5  
☎ 04 91 83 56 76  
@ nathalie.loubet@univ-amu.fr

### Agence Régionale de Santé (ARS) PACA :

Immeuble M'Square  
132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE  
M<sup>me</sup> Marie-Thérèse SEGURA  
☎ 04 91 29 99 44  
@ marie-therese.segura@ars.sante.fr

### CHU - Direction des Affaires Médicales :

80, rue Brochier - 13005 MARSEILLE

**Directeur :** M. Loïc MONDOLONI

**Interlocuteurs au Bureau des Internes :**

Gestion générale et choix : M<sup>me</sup> DI LELIO

☎ 04 91 38 20 81

@ joelle.dilelio@ap-hm.fr

Choix inter-CHU, paie, et congés : M<sup>me</sup> MARECHAL

☎ 04 91 38 20 78

@ isabelle.marechal@ap-hm.fr

### Association des Internes en Pharmacie de Marseille (AIPM) :

UFR de Pharmacie  
27, boulevard Jean Moulin  
13385 MARSEILLE Cedex 5  
**Site:** [www.aip-marseille.org](http://www.aip-marseille.org)  
@ contact.aipm@gmail.com

# Interrégion Sud

**Marseille (Nice)**

Montpellier (Nîmes,  
Perpignan, Béziers, Alès,  
Sète...)



## Pourquoi venir à Marseille ?

*Marseille, c'est l'Internat avec un grand « i » !*

*En Biologie médicale, Marseille est la ville de la **Qualité** (avec un grand... oui, bon vous avez compris !).*

*En Pharmacie, avec l'arrivée de la Pharmacie Clinique et les nombreux postes en hôpitaux périphériques, impossible de ne pas booster votre cursus avec les meilleures lignes.*

*Marseille est aussi un **grand centre de recherches** : c'est la ville « rêvée » pour compléter son cursus d'un M2 et d'une Thèse d'Université.*

*Outre l'aspect formateur des stages dont l'intérêt ne cesse de s'accroître, Marseille est une ville **ultra-dynamique** (on dirait le Suuuud...) aux portes du Parc des Calanques, de la Provence, de la Camargue, de la Côte d'Azur, et même des Alpes pour l'hiver ! Sans oublier bien-sûr la Bonne Mère, son Vieux Port, son petit jaune, et ses plages.*

*L'AIPM organise 1 à 2 fois par mois des **animations** qui permettent de se retrouver entre internes pour partager des grands moments !! Outre les avantages nationaux de la FNSIP, l'AIPM offre à ses membres **l'impression d'un poster scientifique** par an, ainsi que la possibilité de faire des commandes groupées de librairie.*

**Venir à Marseille, c'est y rester !**

# Interrégion Sud

Marseille (Nice)

Montpellier (Nîmes,  
Perpignan, Béziers, Alès,  
Sète...)

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Michèle MALLIE  
Faculté de pharmacie  
Laboratoire de parasitologie et mycologie médicale  
15, avenue Charles Flahault - BP 14491  
34093 MONTPELLIER Cedex 5  
☎ 04 67 66 81 30  
@ michele.mallie@univ-montp1.fr

Pr Eric RAYNAUD DE MAUVERGER  
Faculté de pharmacie  
Département de biochimie clinique et métabolique  
15, avenue Charles Flahault - BP 14491  
34093 MONTPELLIER Cedex 5  
☎ 04 67 66 81 40  
@ eric.raynaud-de-mauverger@univ-montp1.fr

### Filière Pharmacie - Option PHPR :

Pr Sylvie HANSEL-ESTELLER  
CHU Montpellier - Pharmacie des hôpitaux  
Lapeyronie et Arnaud de Villeneuve  
371, avenue du Doyen Gaston Giraud  
34295 MONTPELLIER  
☎ 04 67 33 85 62  
@ s-hansel@chu-montpellier.fr

### Filière pharmacie - option PIBM et filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Pierre-Antoine BONNET  
Faculté de pharmacie  
Laboratoire de chimie organique  
15, avenue Charles Flahault - BP 14491  
34093 MONTPELLIER Cedex 5  
☎ 04 67 54 86 40  
@ pierre-antoine.bonnet@univ-montp1.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

Université Montpellier 1  
15, avenue Charles Flahault - BP 14491  
34093 MONTPELLIER Cedex 5  
☎ 04 67 54 80 00

Site: [www.univ-montp1.fr](http://www.univ-montp1.fr)

Responsable internat : Catherine Crépin  
☎ 04 11 75 93 26  
@ ccrepin@univ-montp1.fr

### Agence Régionale de Santé (ARS) du Languedoc-Roussillon :

M<sup>me</sup> Evelyne BERNARD  
Parc Club du Millénaire  
1025, rue Henri Becquerel CS 30001  
34067 MONTPELLIER Cedex 2  
☎ 04 67 07 21 95  
@ evelyne.bernard@ars.sante.fr

### CHU - Direction des affaires médicales :

Centre administratif André Benech  
191, rue du Doyen Gaston Giraud  
34295 MONTPELLIER Cedex 5  
☎ 04 67 33 93 71  
@ s-rabusson@chu-montpellier.fr

### AIPHMN : Association des Internes en Pharmacie des hôpitaux de Montpellier et Nîmes (AIPHMN) :

Faculté de pharmacie, Université Montpellier 1  
15, avenue Charles Flahault - BP 14491  
34093 MONTPELLIER Cedex 5  
☎ 06 80 99 00 47  
@ aiphmn@free.fr

# Interrégion Sud

Marseille (Nice)

Montpellier (Nîmes,  
Perpignan, Béziers, Alès,  
Sète...)



## Pourquoi venir à Montpellier ?

**Bio** : Les stages en CHU, Montpellier et Nîmes vous permettront d'acquérir des bases solides tant au point de vue théorique que pratique. Beaucoup de gardes pour vous responsabiliser, gérer les priorités et avoir une bonne paye à la fin du mois !

Il y a aussi de nombreux périph, en majorité avec des stages polyvalents de niveau 2 : Alès, Sète, Béziers, Perpignan où vous serez confrontés à une approche différente et formatrice de la biologie.

**Pharma** : Les 4 domaines sont bien couverts, une offre diversifiée de **stages hors domaines** ainsi que des stages au profil **PIBM**. A noter, une spécificité avec l'**ANSM** qui dispose d'un site sur Montpellier

**IPR** : A Montpellier le milieu de la recherche est bien développé et les internes y accomplissent des maquettes qui leur conviennent! La première année en PUI n'est pas obligatoire dans cette ville ce qui facilite le parcours. Le coordinateur est proche des internes et donne de bon conseils pour leur projet.

L'ambiance entre internes vaut un petit détour dans le sud. Vous aurez la chance de connaître les repas animés du midi à Lapeyronie avec sa mystérieuse roue et la vraie piscine de l'internat ! Une asso dynamique pour l'organisation des choix de stage mais aussi les soirées.

A quoi bon parler de la ville, ses ruelles à découvrir en flanant dans le centre, ses plages situées à 20 minutes en voiture (ou en tram), ses parcs, ses nombreuses petites places avec bars et restos pour tous les goûts... Bref, en venant à Montpellier tu feras le bon choix et tu seras bronzé toute l'année.

**A très vite !**

# Interrégion Sud-Ouest

## Bordeaux • Toulouse Limoges

La gestion des internes  
de l'interrégion est assurée  
par l'**ARS d'Aquitaine**.

### Les coordonnateurs des DES :

#### Filière Biologie Médicale :

Pr François-Xavier MAHON  
Laboratoire d'Hématologie - Hôpital Pellegrin  
Place Amélie Raba Léon  
33000 BORDEAUX  
☎ 05 57 65 64 78  
@ francois-xavier.mahon@umr5540.u-  
bordeaux2.fr

#### Filière Pharmacie :

Pr Marie-Claude SAUX  
Groupe hospitalier Sud  
Hôpital Haut-Lévêque - Pharmacie  
Avenue de Magellan- 33604 PESSAC Cedex  
☎ 05 57 65 64 95  
@ marie-claude.saux@chu-bordeaux.fr

#### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Etienne CHATELUT  
Institut Claudius Regaud  
20-24 rue du pont Saint-Pierre  
31052 TOULOUSE  
☎ 05 62 25 68 28 / 05 61 42 42 71  
@ chatelut.etienne@claudiusregaud.fr



# Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse  
Limoges

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr François-Xavier MAHON  
Laboratoire d'Hématologie - Hôpital Pellegrin  
Place Amélie Raba Léon  
33000 BORDEAUX  
☎ 05 57 65 64 78  
@ francois-xavier.mahon@umr5540.u-bordeaux2.fr

### Filière Pharmacie :

Dr Jean GRELLET  
Pharmacie centrale  
Hôpital Pellegrin  
Place Amélie Raba Léon  
33000 BORDEAUX  
☎ 05 56 79 55 03  
@ jean.grellet@chu-bordeaux2.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Dominique BREILH  
Pharmacie centrale  
Hôpital Haut-Lévêque  
Avenue de Magellan  
33604 PESSAC Cedex  
☎ 05 57 65 64 95  
@ dominique.breilh@phcocin.u-bordeaux2.fr

## Adresses utiles :

### UFR DE PHARMACIE :

Université Victor Segalen Bordeaux 2  
146, rue Léo Saignat  
33076 BORDEAUX Cedex  
☎ 05 57 57 11 89 pour les PH/IPR  
05 57 57 10 10 pour les bios  
(fac de médecine)  
@ scolarite.medecine-specialisee@u-bordeaux2.fr  
BM  
@ scolarite.pharmacie@u-bordeaux2.fr  
Pharmacie

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Aquitaine  
103 bis, rue Belleville - CS 91704  
33063 BORDEAUX Cedex  
Responsable : Helene Delas  
☎ 05 57 01 44 64  
@ helene.delas@ars.sante.fr

### Direction générale du CHU de Bordeaux -

#### Direction des affaires médicales :

Gestion des internes en pharmacie  
12 rue Dubernat  
33404 TALENCE Cedex  
☎ 05 56 79 53 07

### Association des Internes et Anciens Internes en Pharmacie de Bordeaux (AIAIPB) :

14 rue Eugène Jacquet  
33000 BORDEAUX  
☎ 06 60 82 26 58  
@ aiaipbordeaux@gmail.com  
Site: <http://aiaipb.fr>

# Interrégion Sud-Ouest

**Bordeaux** • Toulouse  
Limoges



## Pourquoi venir à Bordeaux ?

- La gastronomie : le bon vin, le magret de canard, les cannelés...
- La géographie :
  - A 45 min du bassin d'Arcachon, Lacanau, Cap-Ferret...
  - A 1h des Landes (Hossegor, Biscarosse...) et 2h du Pays Basque (Biarritz, Bayonne)
  - A 2h de l'Espagne et des Pyrénées
- Les animations de l'asso :
  - Les soirées/apéros piscine à l'internat
  - WE Ski l'hiver, WE Surf l'été et les Olympiades à l'automne
- Le CHU
  - 3<sup>ème</sup> (Le Point) et 4<sup>ème</sup> (Nouvel Obs) au classement national\$
  - Pôle d'excellence en hématologie, cardiologie et cancérologie
  - Les stages DOM-TOM sans demander l'inter-CHU (c'est déjà la bonne région !)
- Les transports :
  - Une gare à 3h de Paris (prochainement 2h avec la LGV)
  - Aéroport international avec liaisons low-cost
  - Des transports en commun : Tramway, Bus, Vcub
- La ville et la région :
  - L'architecture : centre-ville avec bars et restos typique
  - La culture : l'opéra, le grand théâtre, les cinés en VO
  - Les festivités : fête du Vin, férias (Bayonne, Dax, Mont de Marsan)
  - Le sport : les Girondins (L1), l'UBB (Top 14) !!!
  - Les quais, le miroir d'eau, la place de la Bourse...
  - Et pleins d'autres endroits à découvrir...

**Bref le cœur du Régiopôle...**

# Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse  
Limoges

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie Médicale :

Pr Nicole MARTY

Laboratoire de Bactériologie et Hygiène - IFB  
330, avenue de Grande Bretagne - TSA 70034  
31059 TOULOUSE Cedex 9

☎ 05 67 69 04 07

@ marty.n@chu-toulouse.fr

### Filière Pharmacie - Option PHPR :

Pr Brigitte SALLERIN

Faculté des Sciences Pharmaceutiques  
de Toulouse

35, chemin des maraîchers  
31062 TOULOUSE

☎ 05 61 32 21 17

@ sallerin.b@chu-toulouse.fr

### Filière Pharmacie - Option PIBM :

Pr Gérard HOUIN

Laboratoire de Pharmacocinétique et toxicologie - IFB  
330, avenue de Grande Bretagne - TSA 70034  
31059 TOULOUSE Cedex 9

☎ 05 62 25 68 85 / 05 61 32 24 66

@ houin.g@chu-toulouse.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Etienne CHATELUT

Institut Claudius Regaud  
20-24, rue du pont Saint-Pierre  
31052 TOULOUSE

☎ 05 62 25 68 28 / 05 61 42 42 71

@ Chatelut.Etienne@claudiusregaud.fr

## Adresses utiles :

### UFR DE PHARMACIE :

35, chemin des Maraîchers  
31400 TOULOUSE

Site: <http://www.pharmacie.ups-tlse.fr>

### Administration 3<sup>ème</sup> cycle :

CHABBI-BARDAN Malika

☎ 05 62 25 68 06

@ apharm04@adm.ups-tlse

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

10, chemin du Raisin  
31050 TOULOUSE Cedex 9

☎ 0820 205 548

### CHU - Direction des affaires médicales :

Hôtel-Dieu Saint Jacques  
2, rue Viguerie - TSA 80035  
31059 TOULOUSE Cedex 9

### Responsables des internes :

Mireille AMIEL

☎ 05 61 77 82 31

@ amiel.m@chu-toulouse.fr

### Représentants des internes :

HOPITAL DE RANGUEIL

Internat en Pharmacie

1, avenue du Pr Jean Poulhès - TSA 50032  
31059 TOULOUSE Cedex 9

Site: <http://www.aip-toulouse.org>

@ pharmarg.internat@chu-toulouse.fr

# Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse  
Limoges



## Pourquoi venir à Toulouse ?

### Parce que c'est la ville rose.

- Parce que Toulouse compte 94 000 étudiants.
- Parce qu'on y mange bien : foie gras, cassoulet, confit, saucisse de Toulouse, violette...
- Parce que le tram arrive à Purpan.
- Parce qu'on peut voyager de son aéroport international avec navette pour Paris tous les 1/4 d'heure.
- Parce que c'est une ville sportive (TFC, Stade Toulousain champion d'Europe, Stadium retenu pour l'euro 2016).
- Parce qu'on est proche de la mer et de la montagne (2h), de l'Espagne et d'Andorre.
- Parce qu'il y fait beau et chaud tout l'été.
- Parce qu'il y a des bars sympas (Chez Tonton...).
- Parce qu'on peut faire son jogging matinal le long du Canal du Midi (classé au patrimoine mondial de l'UNESCO).
- Parce qu'on peut assister à de nombreux spectacles dans ses multiples salles de concerts (MANDALA, CRI DE LA MOUETTE, REX, BIKINI, LE PHARE, ZENITH, RAMIER...) et ses cafés théâtres (3T, LE CITRON, BLEU MINIMES...).

### MAIS SURTOUT :

- pour son association AAIPT,
- pour les animations (au moins une par mois, même l'été !),
- pour les soirées des nouveaux, de Noël, purpanaises où on s'y fent bien la gueule avec une espèce assez bizarre : les internes de médecine,
- pour son week-end ski organisé tous les ans fin janvier,
- pour participer aux Olympiades du Sud-Ouest et faire gagner Toulouse comme tous les ans!
  - pour son internat, sa bonne ambiance et sa salle "télé" qui sert également à la sieste post-prandiale de certains internes voire de baisodrome selon l'heure,
  - pour les repas améliorés,
  - pour les glaces et la piscine l'été, le fromage l'hiver,
  - parce que le CHU de Toulouse figure à la 1<sup>ère</sup> place du classement des meilleurs hôpitaux de France (le point 2010) et offre une formation de qualité au cours de l'internat.

# Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse  
Limoges



## Pourquoi venir à Toulouse ?

### Pourquoi venir en Bio à Toulouse ?

- Pour l'excellent stage de Parasitologie Mycologie (consultations, spécialisation possible avec stage clinique).
- Pour les stages d'Hématologie (consultations et stage clinique possible), Immunologie, Biochimie.
- Pour le stage du CECOS et sa spécialisation en Biologie de la reproduction.
- Pour les rares laboratoires en CHU accrédités COFRAC (Parasitologie-Mycologie, Virologie).
- Pour la qualité et la diversité des stages périphériques (Ducuing, Montauban, Albi, Castres, Cahors).
- Pour la formation au prélèvement : prise de sang (centre de prélèvement), prélèvements de parasitologie.

### Pourquoi venir en Pharmacie Hospitalière à Toulouse ?

- **Une offre variée de stages sur plusieurs sites :**
  - CHU Rangueil
  - CHU Purpan
  - Institut Claudius Régaud
  - Faculté de médecine (pharmacovigilance)
  - Zone d'activité du Chapitre (stérilisation centrale)
  - Cugnaux (plateforme logistique : Logipharma)
  - Et des périph (Montauban, Joseph Ducuing un périph polyvalent dans Toulouse, CHS Marchant (psy))
- **Une formation polyvalente de qualité :**
  - De nombreux postes de pharmacie clinique (gériatrie, digestif, pédiatrie, neurologie, Institut Loco-Moteur, urologie-néphrologie, angiologie-cardiologie, chirurgie des voies respiratoires).
  - Une délivrance nominative automatisée et centralisée avec une activité sans cesse croissante.
  - Une toute récente plateforme logistique (gestion et approvisionnement centralisés pour l'ensemble du CHU) uniquement quelques CHU en France.
  - Une toute récente Unité Centrale de Stérilisation.
  - Plusieurs postes de pharmacotechnie (radiopharmacie, reconstitution des chimiothérapies), de dispositifs médicaux etc...
- **Une formation universitaire diversifiée :**
  - Plusieurs Master 2 Recherche (épidémiologie, innovation pharmacologique etc...) et autres formations.

# Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse  
Limoges

## Les coordonnateurs des DES :

### Filière Biologie médicale :

Dr Sylvie RANGER-ROGEZ  
CHU DUPUYTREN  
Service de Virologie  
4 avenue Martin Luther King  
87000 LIMOGES

@ sylvie.rogez@unilim.fr  
sylvie.rogez@chu-limoges.fr

### Filière Pharmacie :

Dr Voa RATSIMBAZAFY  
PUI CHU DUPUYTREN  
4 avenue Martin Luther King  
87000 LIMOGES

@ voa.ratsimbazafy@chu-limoges.fr

### Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Christian MOESCH  
CHU DUPUYTREN  
Laboratoire de Pharmacologie, toxicologie  
et pharmacovigilance  
4 avenue Martin Luther King  
87000 LIMOGES

@ christian.moesch@unilim.fr

## Adresses utiles :

### UFR de pharmacie :

Anne-Sophie BATTEAU  
Marie-Madeleine PASCAUD  
Facultés de Médecine-Pharmacie  
Service de scolarité 3<sup>ème</sup> cycle  
2, Rue du Dr Marcland  
87025 LIMOGES Cedex

☎ 05 55 43 58 11

@ anne-sophie.batteau@unilim.fr

### Agence Régionale de Santé (ARS) :

Richard BROWN  
Chargé de missions  
Direction de l'offre de soins  
et de la gestion du risque  
ARS Limousin  
Pôle qualité et professionnels de santé  
24 rue Donzelot - CS 13108  
87031 LIMOGES Cedex 1

☎ 05 55 45 80 61

@ richard.brown@ars.sante.fr

### CHU - Direction des Affaires Médicales :

Pascal GAUDRON  
Directeur des affaires médicales  
Pôle ressources humaines,  
matérielles et financières  
CHU Limoges  
2, avenue Martin Luther King  
87042 LIMOGES Cedex

☎ 05 55 05 60 04

@ pascal.gaudron@chu-limoges.fr

# Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse  
Limoges



## Pourquoi venir à Limoges ?

### La ville

Ville chargée d'histoire et capitale de la porcelaine, Limoges est prête à vous accueillir !

Au cœur du sud ouest, la très belle ville de Limoges peut se vanter d'une qualité de vie remarquable :

son zénith, son opéra, ses nombreux bars à vins, son aéroport international (Londres, Liverpool,...) ses loyers attractifs ou sa nature environnante verdoyante sauront vous conquérir. De plus, de nombreuses festivités sont proposées dont notamment les « petits ventres » dans la fameuse rue de la Boucherie. Et pour les amateurs de sport, le CSP Limoges et le CA Brive sauront vous faire vibrer ! Sans oublier la gastronomie limousine, réputée dans la France entière, qui saura vous régaler !

### La formation (DES pharmacie)

Formation de qualité à dimension humaine. Une grande diversité de stage est proposée : pharmacovigilance, pharmacocinétique, éducation thérapeutique, UPG, UNP, etc. De plus, le laboratoire de pharmacotoxicologie de Limoges réputé dans la France entière est prêt à vous accueillir!!

### L'internat

L'internat de Limoges est un internat mixte médecine pharmacie où règne une ambiance chaleureuse. Des chambres ou appartements spacieux vous attendent ainsi qu'une superbe piscine ! Nous nous y retrouvons pour déjeuner et partager un café.

L'AIPHL organise de nombreux événements : soirées, BBQ, sorties, tournois sportifs, olympiades...

### Les périphériques

Esquirol, hôpital psychiatrique à Limoges

Saint Junien (Haute Vienne) à 31km de Limoges

Guéret (Creuse) à 90km de Limoges avec un internat

Brive la Gaillarde (Corrèze) à 92km de Limoges avec un internat



## Qui connaît le mieux mes besoins ?



### Choisissez des solutions conçues par et pour les professionnels de santé

Administré depuis plus de 150 ans par des professionnels de santé, Groupe Pasteur Mutualité place la protection, la solidarité et l'entraide au cœur de sa relation avec ses adhérents.

Pour en savoir plus :  
appelez le **01 40 54 54 54**,  
connectez-vous sur **[www.gpm.fr](http://www.gpm.fr)**



ou flashez le code

**Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie** - Association régie par la loi de 1901  
Immatriculée à la Préfecture de Toulouse sous le numéro W313002462 - Dont le siège social est sis,  
l'Hôpital Rangueil - Internat de Pharmacie - 31 chemin du Vallon - 31000 TOULOUSE  
Représentée par Clément MASSÉ et Clémentine NESME, en qualité de co-présidents,  
dûment habilité à l'effet de la présente.

**AGMF Prévoyance** - Union de Mutuelles soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité  
n° 775 666 340 - 34, boulevard de Courcelles - 75809 PARIS CEDEX 17